



REPUBLIQUE TUNISIENNE

Mission Equipement et Habitat

*Unité de Gestion du Budget par Objectifs*

**Projet Annuel de Performance**  
**Mission Equipement et Habitat**  
**PAP 2022**

Décembre 2021

## SOMMAIRE

<i>Chapitre I. Présentation Générale de La Mission.....</i>	<b>03</b>
<i>La Stratégie de la Mission.....</i>	<b>03</b>
<i>Les programmes de la Mission.....</i>	<b>08</b>
<i>Présentation du budget de la Mission à moyen terme.....</i>	<b>09</b>
<i>Chapitre II : Présentation des programmes de la Mission.....</i>	<b>18</b>
<i>PROGRAMME 1 : Infrastructure Routière.....</i>	<b>20</b>
<i>Présentation du Programme 1 et de sa stratégie.....</i>	<b>20</b>
<i>Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme1: .....</i>	<b>21</b>
<i>Dépenses du programme 1 à Moyen terme.....</i>	<b>25</b>
<i>PROGRAMME 2 : Protection des zones urbaines, du Littoral ET Maîtrise d'Ouvrage.....</i>	<b>29</b>
<i>Présentation du Programme 2 et de sa stratégie.....</i>	<b>29</b>
<i>Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme 2.....</i>	<b>30</b>
<i>Dépenses du programme 2 à Moyen terme .....</i>	<b>36</b>
<i>PROGRAMME 3 : Aménagement Urbanisme et Habitat.....</i>	<b>40</b>
<i>Présentation du Programme 3 et de sa stratégie.....</i>	<b>40</b>
<i>Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme 3.....</i>	<b>41</b>
<i>Dépenses du programme 3 à Moyen terme .....</i>	<b>49</b>
<i>PROGRAMME 9 : Pilotage et Appui.....</i>	<b>55</b>
<i>Présentation du Programme 9 et de sa stratégie.....</i>	<b>55</b>
<i>Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme 9: .....</i>	<b>56</b>
<i>Dépenses du programme 9 à Moyen terme .....</i>	<b>62</b>
<b>ANNEXES</b>	
<i>Fiches Indicateurs.....</i>	<b>65</b>
<i>Fiches Operateurs Publics.....</i>	<b>122</b>

# Chapitre I. Présentation Générale de la Mission

## 1. La Stratégie Sectorielle de la Mission

Ce projet résume le cadre de performance et les principales activités programmées pour la mission de l'Équipement et de l'Habitat pour l'année 2022 et qui ont été élaborées sur la base des orientations futures et de la stratégie nationale dans le secteur de l'Équipement et de l'Habitat, ce qui permettra de contribuer au renforcement l'économie nationale à travers une mise au point de conceptions adéquates et une formulation des grandes orientations du secteur.

Vu le décret n° 74-93 du 15 Février 1974, fixant les attributions du ministère de l'équipement et de l'habitat et des textes le modifiant et le complétant, on peut résumer ces attributions comme suit :

- Doter le pays des infrastructures et des équipements collectifs nécessaires à son développement,
- Poursuivre la révision du CATU (Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme)
- Etablir une Politique Nationale de l'Habitat,
- Protéger les zones urbaines contre les inondations et protéger le littoral,
- Exécuter et suivre des bâtiments civils de l'Etat,
- Octroyer des agréments aux entreprises et entrepreneurs des catégories 3,4 et5.

### Stratégie de la Mission dans le cadre de ses engagements Internationaux :

#### Programme des Nations Unies : UN-Habitat

Un accord a été signé en Mai 2017 entre la Tunisie ; représentée par le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure ; et le Programme des Nations Unies (ONU-Habitat), pour l'installation d'un bureau en Tunisie. Ce bureau permettra d'aider les villes et les villages à réaliser les objectifs de développement durable, notamment, en ce qui concerne la lutte contre les constructions anarchiques et le renforcement de l'infrastructure, outre la réduction du taux de pauvreté.

Ce bureau a pour objectifs d'encourager et de concrétiser les études et les projets urbains visant à promouvoir le développement durable des établissements humains sur le plan social et environnemental ainsi que l'accès à un logement décent pour tous.

#### Route Transsaharienne

La Mission de l'Équipement et de l'Habitat a adhéré au projet de la route Transsaharienne (RTS) qui traverse le Sahara sur une longueur de plus de 9022 km pour relier les pays du Maghreb à ceux de la rive sud du Sahara. C'est un réseau ramifié articulé autour de l'axe Alger-Lagos (Sud-Ouest du Nigéria) qui dessert L'Algérie, Le Mali, Le Niger, La Tunisie, Le Nigeria et Le Tchad.

La branche Tunisienne est totalement bitumée depuis le port de Gabès en Tunisie jusqu'à la jonction avec la RTS à Ghardaïa en Algérie.

## Projet de l'Economie Bleue : l'Initiative WESTMED

La Mission a adhéré au projet de L'économie bleue en tant que membre permanent du Comité de Pilotage de « L'Initiative pour le développement durable de l'Economie bleue en Méditerranée Occidentale ». Cette initiative met l'accent sur les défis régionaux et locaux, et cherche à développer les connaissances sur l'économie bleue, ainsi qu'à faire connaître les opportunités dans la région au sein de la communauté **WESTMED**. Elle vise également à aider les parties prenantes à trouver des partenaires complémentaires, et à les soutenir dans la mise en place de projets fructueux dans le but d'exploiter au mieux le potentiel de l'économie bleue, de la rendre plus résiliente et plus intelligente, et d'assurer un espace maritime mieux gouverné, plus sûr et sécurisé.

Il est à noter que la valeur des transactions de l'Economie bleue a atteint les 2500 Milliards de Dollars, son augmentation est estimée à 4000 Milliards de Dollars à l'horizon 2030.

### Stratégie de la Mission dans le cadre de ses engagements Nationaux :

Les rôles de la Mission de l'équipement et de l'Habitat s'inscrivent dans ceux du gouvernement à savoir la relance économique, la création de l'emploi, la maîtrise des équilibres macroéconomiques, le renforcement de la solidarité sociale et l'amélioration des conditions de vie de la population, en particulier dans les zones les plus enclavées du pays et pour les classes sociales à faible revenu.

Dans ce cadre, les **objectifs stratégiques** du secteur se présentent comme suit :

- Continuer à développer l'infrastructure routière selon les normes internationales et améliorer la qualité et le niveau de service à travers une intensification de la connectivité du réseau et son entretien régulier.
- Mettre en place une politique d'habitat répondant aux besoins des classes sociales à faibles et à moyens revenus et maîtriser le développement urbain des villes tunisiennes.
- Mettre en place un cadre institutionnel adéquat et opérationnaliser la politique d'aménagement du territoire.
- Mettre en place une stratégie à l' horizon 2050 dans le but de réaliser la protection de toutes les régions du pays contre les dangers des inondations et la protection du littoral contre l' érosion maritime.
- Mettre en place un nouveau cadre législatif pour l'aménagement du territoire et l'urbanisme pour être conforme aux exigences de la constitution de 2014 en matière du développement durable, la gouvernance et la décentralisation.
- Améliorer la capacité de gestion des entreprises sous tutelles (en ressources humaines et moyens financiers) et réformer le cadre réglementaire et les procédures administratives régissant le secteur afin d'accroître l'efficacité et la transparence.

### Stratégie de la Mission et principes de l'égalité des chances et de l'équité

Conformément aux dispositions de l'article 18 de la loi organique n° 2019-15 du 13 février 2019 relative à la loi organique du budget, la Mission de l'Équipement et de l' Habitat a travaillé sur l'élaboration du budget 2022 sur la base d'objectifs et d'indicateurs garantissant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et en général entre tous les catégories sociales sans discrimination. L'un des secteurs les plus importants qui contribue au désenclavement des zones rurales et de leur permettre d'accéder aux services de la santé et de l'éducation est l'infrastructure des routes, en particulier le réseau de pistes rurales aménagées. Il ouvre la voie aux filles et aux garçons de ces zones pour accéder aux écoles et aux instituts et réduit le taux d'abandon scolaire, chose montrée à travers les statistiques du ministère de l'Éducation.

Cette route permet aux habitants des zones enclavées, notamment les femmes, d'accéder aux groupements de santé et de bénéficier de leurs services, ce qui contribue à l'amélioration des indicateurs de santé et des services de santé au niveau du ministère de la santé.

Ces réseaux contribuent également à l'intégration économique de ces zones, d'autant plus qu'il s'agit de zones riches en ressources naturelles et en capacités, que les travailleuses s'efforcent généralement de convertir en produits locaux. A noter que les femmes rurales représentent 58% de la main-d'œuvre agricole, dont 15% sont permanentes. Donc, donner à cette catégorie les services adaptés et de qualité contribuera à améliorer leurs conditions financières, sanitaires et d'éducation et renforcera leur contribution à la croissance économique de leur région en premier degré et le pays en conséquence.

Dans ce contexte, et compte tenu du caractère transversal des services offerts de la mission ainsi que de la difficulté de cerner la contribution directe à certains secteurs et l' impact direct sur les usagères et usagers, nous proposons la création d'une base de données au niveau national pour collecter des informations sur les usagers des services publics par genre, ce qui permettra de calculer l'impact des services de la missions sur les différents secteurs et bénéficiaires.

D'autre part, la Mission Equipement contribue à travers l'activité de « protection des zones côtières » à la réussite du programme d'accompagnement des « femmes collectrices de palourdes en Tunisie », qui est à la charge de la mission de l'agriculture.

### **Priorités de la mission pour réduire les iniquités entre les femmes et les hommes**

Elle se situe au niveau du Programme P3 et P9, où la mission travaille à l'élaboration des textes juridiques et législatifs au profit des femmes pour leur permettre de bénéficier des différents programmes de logement sur le même pied d'égalité avec les hommes.

Afin d'inscrire le principe d'égalité des chances, la mission travaillera durant l'année 2022 à suivre les données et définir des indicateurs spécifiques aux secteurs : l'infrastructure routière, la protection des zones urbaines contre les inondations et le logement. Les indicateurs sensibles au genre seront axés sur la mesure dans laquelle l'égalité et l'équité sont réalisées entre les femmes et les hommes en vue de bénéficier d'importants programmes d'équipement et de logement, à travers l'allocation de fonds et des études de programmation liées à des statistiques qui sont répartis selon le sexe.

### **Diagnostic du secteur :**

#### **Points forts :**

- Des infrastructures modernes qui promouvraient la Tunisie au niveau international ;
- Institutions sous tutelle, organisées et indépendantes ;
- des plans stratégiques dans tous les secteurs ;
- Engagement dans des démarches de modernisation ;
- Suivi et supervision des administrations régionales ;
- Grande expérience au sein de La Mission et des Institutions sous tutelle ;
- Interaction réussie avec les Institutions financières nationales et internationales.

#### **Points Faibles :**

- Entretien insuffisant de l'infrastructure en raison de la rareté des ressources financières qui lui sont allouées ;
- Endettement des Institutions sous tutelle de La Missions et dépendance de l'appui budgétaire de l'Etat pour continuer à décliner leurs programmes ;
- Insuffisance des Fonds pour achever la réalisation de tous les objectifs et plans du programme ;
- La nécessité de se conformer aux instructions des bailleurs de fonds publics, ce qui conduit à certaines occasions au chevauchement de certaines tâches avec les établissements sous tutelle (comme l'imposition de l'achèvement de l'autoroute Tunis-Jelma par La Direction Générale des Ponts et Chaussées et non par l'établissement public Tunisie Autoroute),
- L'urgence de la numérisation et la tendance au remplacement des documents physiques par le numérique ;
- Faiblesse au niveau de la disposition des ressources humaines : effectifs insuffisants, mobilité interne et charge de travail due à la réduction des affectations en contrepartie des taux élevés de départs à la retraite.

### **Les Opportunités :**

- Restructuration de La Mission afin d'améliorer son efficacité ;
- Déclinaison d'un cadre de partenariat plus efficace avec les régions ;
- Création des opportunités de partenariat plus larges entre les secteurs public et privé,
- La possibilité d'engager des experts sous contrat.

### **Les Défis :**

- Fortes pressions de divers partenaires, avec une adéquation insuffisante des priorités ;
- Forte hausse des besoins d'entretien et de renouvellement des infrastructures
- Amplification de plusieurs facteurs (climat, fréquence d'utilisation, .....)
- Le retour sur investissement est insuffisant en termes de croissance et de création d'emplois ;
- Rareté des ressources financières : difficulté à réaliser les plans stratégiques ;

- Difficulté à mobiliser des ressources humaines suffisantes pour mener à bien les tâches liées aux activités.

## 2- Les programmes de la Mission

La cartographie des programmes de la Mission Equipement se compose de trois programmes opérationnels et un programme de pilotage et d'appui répartis comme suit :

- Programme de l'infrastructure routière,
- Programme de la Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrages,
- Programme de l'Aménagement du Territoire Urbanisme et Habitat,
- Programme de Pilotage et d'Appui.

La cartographie de la Mission se présente comme suit :

<b>Programme 1 : Infrastructure Routière</b>	<b>Programme 2 : Protection des Zones Urbaines et du Littoral ET Maitrise d'Ouvrages *</b>	<b>Programme 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat</b>	<b>Programme 9 : Pilotage et Appui</b>
<b>Sous – Programme central : SP 1 : Central : Développement et Entretien de l'Infrastructure Routière</b>	<b>SP 1 Central : Protection des zones urbaines contre les inondations</b>	<b>SP 1 Central : Aménagement du Territoire , urbanisme et Habitat</b>	<b>SP 1 Central : Pilotage</b>
	<b>SP 2 Central : Protection du littoral et Maîtrise d'Ouvrages</b>		<b>SP 2 Central : Appui</b>
<b>24 SP Régionaux</b>	<b>24 SP Régionaux</b>	<b>24 SP Régionaux</b>	<b>24 SP Régionaux</b>

## 3- Budget et Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) de la Mission

### A- État de l'évolution du budget de la mission :





**Tableau 1**  
**Répartition du budget de la Mission pour l'année 2022**  
**Par programmes et selon la nature des dépenses**

Unité (MD: Mille Dinars)

Section /Programme	Crédits de paiement	Dépenses de Rémunérations	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	Dépenses d'Investissement	Dépenses des opération financière	Totale	Pourcentage % du budget
<b>Mission</b>								<b>Pourcentage/B de l'Etat udget</b>
	<b>2022</b>	120 486	58 700	203 809	1 418 705	800	<b>1 802 500</b>	—
	<b>2021</b>	114 900	56 950	3 120	1 387 830	172 200	<b>1 735 000</b>	—
	<b>Taux d'évolution (2021/2022) %</b>	1,05	1,03	65.32	1,02	0,00	1.04	—
<b>Programmes</b>								<b>Pourcentage/Mission</b>
Programme 1 : Infrastructure Routière	<b>2022</b>	53 295	47 830	170 000	1 088 500	0	<b>1 359 625</b>	<b>0,75</b>
	<b>2021</b>	50 400	46 400	0	1 081 000	170 000	<b>1 347 800</b>	<b>0,78</b>
	<b>Taux d'évolution (2021/2022) %</b>	1,06	1,03	0,00	1.01	0,00	1.01	<b>0,97</b>
Programme 2 : Protection des Zones Urbaines et du Littoral ET Maitrise d'Ouvrages	<b>2022</b>	16 360	2 255	0	161 050	800	<b>180 465</b>	<b>0,10</b>
	<b>2021</b>	16 400	2 190	0	116 500	2 200	<b>137 290</b>	<b>0,08</b>
	<b>Taux d'évolution (2021/2022) %</b>	1,00	1,03	0,00	1,38	0,36	1,31	<b>1,27</b>
Programme 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et	<b>2022</b>	18 180	1 440	30 380	162 350	0	<b>212 350</b>	<b>0,12</b>
	<b>2021</b>	17 500	1 400	370	185 260	0	<b>204 530</b>	<b>0,12</b>

Habitat	Taux d'évolution (2021/2022) %	1.04	1.03	82.11	0.88	0.00	1.04	1.00
Programme 9 : Pilotage et Appui	2022	32 651	7 175	3 429	6 805	0	50 060	0,03
	2021	30 600	6 960	2 750	5 070	0	45 380	0,03
	Taux d'évolution (2021/2022) %	1,07	1,03	1,25	1,34	0,00	1,10	1,06

Le budget de la mission de l'Équipement pour l'année 2022 est estimé à 1 802 500 MD contre 1 735 000 MD pour l'année 2021, soit une augmentation de 67 500 MD (0,04 %), et ces crédits se répartissent comme suit :

- Les Dépenses de Rémunérations pour l'année 2022 s'élèvent à 120 486 MD contre 114 900 MD en 2021, soit une augmentation de 5 586 MD (0,048%), tandis que les Dépenses de fonctionnement s'élèvent à 58 700 MD contre 56 950 MD en 2021, soit une augmentation de 1 750 MD (0,03 %) et des dépenses d'interventions ont été de 203 809 MD contre 3 120 MD en 2021, soit une augmentation de 200 689 MD (64,32 %).

**NB:** un montant de 170 000 MD a été inscrit au profit de la société (Tunisie Autoroute) imputé sur les dépenses d'intervention.

Quant aux dépenses d'investissement, elles ont été estimées à 1 418 705 MD pour l'année 2022 contre 1 387 830 MD pour l'année 2021, soit une augmentation de 30 875 MD, avec un taux de (0,022%).

Ces crédits sont répartis entre les programmes comme suit :

- Programme 1: 1 359 625 MD, ce qui représente un pourcentage de 75,42%
- Programme 2 : 180 465 MD, ce qui représente un pourcentage de 10%
- Programme 3 : 212 350 MD, ce qui représente un pourcentage de 11,78 %
- Programme 9 : 50 060 MD, ce qui représente un pourcentage de 2,77 %

## B- Répartition du budget de la mission selon les programmes et les activités

**Tableau 2**  
**Répartition du budget de la Mission pour l'année 2022**  
**Par programmes et par activités**  
**(Crédits d'engagement)**

Unité (MD: Mille Dinars)

Dépenses /Programmes	LF 2021	Prévision 2022	Taux d'évolution 2022/2021
<b>PROGRAMME 1: INFRASTRUCTURE ROUTIERE</b>			
Développement du réseau routier : Activité 1	170 000		0,00
Autoroute Tunis-Jelma :2 Activité	100 000	232 000	2,32
Activité 3: Pont de Bizerte			0,00
Activité 4: Voiries structurantes	23 320	126 049	5,41
Activité 5: Réhabilitation des routes classées	81 860	124 840	1,52
Activité 6: Renforcement des routes classées	23 800	5 000	0,21
Activité 7: Ouvrages d'art		37 110	0,00
Activité 9: Etudes routiers et perfectionnement technique		10 000	0,00
des villes Entrés :Activité A			0,00
les rapports d'analyses de Suivi :Activité C laboratoire et de la recherche scientifique	700	0	0,00
Activité C : Exploitation et entretien des routes classées	177 106	202 158	1,14
Activité E: Sécurité routière et réparation des dégâts d'inondation	10 300	24 500	2,38
Activité :8 Aménagement des pistes rurales	180 250	-	0,00
Activité F :Entretien des pistes rurales			0,00
Activité D :Entretien des pistes rurales	70 830	84 631	1,19
Activité Z : Activité support et appui	57 514	231 136	4,01
<b>Programme 2 : Protection des zones urbaines et du littoral et Maitrise d'Ouvrages</b>			
Activité 1: Etudes et réalisation des travaux de des zones urbaines contre les inondations protection	119 500	164 400	1,38
Activité 2: Entretien des ouvrages	25 000	28 000	1,12
Activité 3: Etudes et travaux de protection du Littorale	3 500	3 800	1,09
Activité 4: Suivi des projets des ouvrages portuaires	100	100	1,00
Activité 5: Surveillance et suivi des projets LAC DU SUD et SEBKHA BEN ,TAPAROURA GHAYADHA	2 200	800	0,36

Activité 6: Suivi des travaux de génie civil	3 810	1 450	0,38
Activité 7: Suivi de réalisation des études	0	0	0,00
Activité 8: entretien du Littorale	946	963	1,02
Activité 9: Activité support	17 644	17 652	1,00
<b>Programme 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat</b>			
Activité 1: Révision des schémas et observation du territoire	300	3 883	10,60
Activité 2: Elaboration des stratégies durables de l'Aménagement et de développement urbain	1 500	0	0,00
Activité 3 : Géodésie	2 000	2 000	1,00
Activité 4: Appui à la décentralisation : soutien aux collectivités locales pour l'élaboration et la révision des plans	80	40	0,50
Activité 5: Programme d'intervention urbain de l'Agence Urbaine de Grand Tunis (AUGT)	3 279	4 275	1,30
Activité 6: Construction des logements et viabilisation des lots destinés aux salariés	38 000	68 000	1,00
Activité 7: Réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation	0	18 150	0,00
Activité 8: Réhabilitation et régénération urbaine	500	0	0,00
Activité 9: Amélioration de l'Habitat	10 000	10 000	1,00
Activité C : Eradication des logements rudimentaires et leur substitution	16 000	15 500	0,97
Activité D : Réalisation des logements et des lots sociaux	45 000	0	0,00
Activité Z : Activité support	16 651	17 685	1,06
<b>Programme 9 : Pilotage et Appui</b>			
Activité 1: Coordination, contrôle et relations internationales	0	119	0,00
Activité 2: Interventions publiques	2 700	3 429	1,27
Activité 3: Gestion du Foncier et des équipements	1 850	1 850	0,91
Activité 4: Crédits délégués	5 030	2 475	0,41
Activité Z : Activité support	35 234	39 902	1,27

\*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

**Tableau 3**  
**Répartition du budget de la Mission pour l'année 2022**  
**Par programmes et par activités**  
**(Crédits de paiement)**

Programmes	LF 2021	Prévision 2022	Taux d'évolution 2022/2021
<b>INFRASTRUCTURE ROUTIERE : PROGRAMME 1</b>			
Développement du réseau routier : Activité 1	172 500	2 800	0,02
Autoroute Tunis-Jelma :2 Activité	175 000	122 000	0,70
Activité 3: Pont de Bizerte	4 500	60 000	13,33
Activité 4: Voiries structurantes	268 250	261 000	0,97
Activité 5: Réhabilitation des routes classées	130 600	178 200	1,36
Activité 6: Renforcement des routes classées	24 200	33 200	1,37
Activité 7: Ouvrages d'art	47 300	60 000	1,27
Activité 9: Etudes routiers et perfectionnement technique	2 500	8 500	3,40
des villes Entrés :Activité A	3 500	3 500	1,00
les rapports d'analyses de Suivi :Activité B laboratoire et de la recherche scientifique	700	0	0,00
C -Exploitation et entretien des routes Activité classées	232 856	180 158	0,77
E: Sécurité routière et réparation des dégâts d'inondation Activité	45 600	29 200	0,64
Aménagement des pistes rurales :8 Activité	86 800	110 300	1,27
Entretien des pistes rurales :F Activité	6 500	3 000	0,46
Entretien des pistes rurales :Activité D	89 480	76 631	0,86
support Activité :Z Activité	57 514	231 136	4,01
<b>zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrages Programme 2 : Protection des</b>			
Activité 1: Etudes et réalisation des travaux de des zones urbaines contre les protection inondations	88 000	131 000	1,49
Activité 2: Entretien des ouvrages	20 000	19 000	0,95
Activité 3: Etudes et travaux de protection du Littorale	6 000	6 500	1,08
Activité 4: Suivi des projets des ouvrages portuaires	100	100	1,00
Activité 5: Surveillance et suivi des projets LAC DU SUD et SEBKHA ,TAPAROURA BEN GHAYADHA	2 200	800	0,36
Activité 6: Suivi des travaux de génie civil	2 310	4 450	1,93
Activité 7: Suivi de réalisation des études	90	0	0,00
Activité 8: entretien du Littorale	946	963	1,02
Activité 9: Activité support	17 644	17 652	1,00

<b>Programme 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat</b>			
Activité 1: Révision des schémas et observation du territoire	<b>700</b>	<b>900</b>	<b>1,14</b>
Activité 2: Elaboration des stratégies durables de l'Aménagement et de développement urbain	<b>1 390</b>	<b>1 740</b>	<b>1,25</b>
Activité 3 : Géodésie	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	<b>1,00</b>
soutien : Activité 4: Appui à la décentralisation aux collectivités locales pour l'élaboration et la révision des plans	<b>80</b>	<b>60</b>	<b>0,75</b>
Activité 5: Programme d'intervention urbain de l'Agence Urbaine de Grand Tunis (AUGT)	<b>3 279</b>	<b>4 365</b>	<b>1,33</b>
Activité 6: Construction des logements et viabilisation des lots destinés aux salariés	<b>38 000</b>	<b>68 000</b>	<b>1,00</b>
intégration des quartiers d'habitation Activité 7: Réhabilitation et	<b>26 400</b>	<b>28 000</b>	<b>1,06</b>
Activité 8: Réhabilitation et régénération urbaine	<b>11 000</b>	<b>12 000</b>	<b>1,09</b>
Activité 9: Amélioration de l'Habitat	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>1,00</b>
des logements Activité C : Eradication rudimentaires et leur substitution	<b>18 000</b>	<b>18 000</b>	<b>1,00</b>
Activité D : Réalisation des logements et des lots sociaux	<b>77 000</b>	<b>49 600</b>	<b>0,61</b>
Activité Z : Activité support	<b>16 651</b>	<b>17 652</b>	<b>1,06</b>
<b>Programme 9 : Pilotage et Appui</b>			
Activité 1: Coordination, contrôle et internationales relations	<b>0</b>	<b>119</b>	<b>0,00</b>
Activité 2: Interventions publiques	<b>2 700</b>	<b>3 429</b>	<b>1,27</b>
Activité 3: Gestion du Foncier et des équipements	<b>1 780</b>	<b>3 239</b>	<b>0,91</b>
Activité 4: Crédits délégués	<b>3 802</b>	<b>3 186</b>	<b>0,41</b>
Activité Z : Activité support	<b>35 233</b>	<b>40 087</b>	<b>1,27</b>

## C- Répartition du budget de la mission à moyen terme (2022-2024)

**Tableau 4**

Le cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024) de la Mission:  
Répartition par Dépenses (crédits de paiement)

Nature des dépenses	Réalisation 2020	LF 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Rémunération	104 466	114 900	120 486	127 095,9	130 349,7
Fonctionnement	55 924	56 950	58 700	60 435,9	63 195,8
Interventions publiques	3 444	3 120	203 809	3 178,0	3 284,0
Investissements	1 364 282	1 387 830	1 418 705	1 722 249,7	1 800 797,0
Autres dépenses	81 600	172 200	800	2 200,0	2 300,0
<b>Total</b>	<b>1 609 716</b>	<b>1 735 000</b>	<b>1 802 500</b>	<b>1 916 159,5</b>	<b>1 999 926,5</b>

**Tableau 5**

Le cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024) de la Mission:  
Répartition par Programme (crédits de paiement)

PROGRAMME:	Réalisation 2020	LF 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Pr 1: Infrastructures R routière	1 239 149	1 347 800,000	1 359 625,000	1 441 135,500	1 530 139,500
Pr 2 : Protection des zones urbaines et du littoral et Maitrise d'Ouvrages	103 978	137 290,000	180 465,000	187 255,000	192 900,000
Pr 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	228 043	204 530,000	212 350,000	232 000,000	220 000,000
Pr 9 : Pilotage et Appui	38 546	45 380,000	50 060,000	55 769,000	56 887,000
<b>Total</b>	<b>1 609 716</b>	<b>1 735 000,000</b>	<b>1 802 500,000</b>	<b>1 916 159,500</b>	<b>1 999 926,500</b>



On note au cours de l'année 2022 une évolution de 4,8% des crédits de rémunération par rapport à l'année 2021, et une évolution de 5,48% en 2023 et de 2,5% en 2024 due principalement à l'augmentation de salaires intitulée « Subvention spécifique au Ministère de l'Equipeement et de l'Habitat » au titre de l'année 2021 et qui a été inscrite sur le budget de 2022, en plus des nouveaux recrutements au titre de l'année 2020, ainsi que l'avancement, la promotion et la nomination dans les emplois fonctionnels.

Une augmentation annuelle de 0,3% des dépenses de fonctionnement durant la période 2022-2024 et de 64,32% des Interventions publiques durant 2022 a été approuvée, compte tenu de l'augmentation du capital de Tunisie Autoroutes pour le programme 1.

Quant aux dépenses d'investissement, elles ont enregistré une légère augmentation de 0,02% au cours de 2022 par rapport à 2021, de 0,21% au cours de 2023 et de 0,04% au cours de 2024, principalement en raison de la taille colossale des projets en cours relatifs au pont de Bizerte et à l'autoroute de Tunis-Jelma concernant le programme 1 et au nombre important de projets en cours, entretien des ouvrages hydrauliques, fonctionnement des services de protection de la bande littorale et construction de bâtiments civils pour le programme 2 et de favoriser le rythme d'achèvement des études continues et le lancement de nouvelles études d'exemples directeurs pour la création de communautés urbaines et d'exemples de création et d'aménagement des études de suivi des provinces et territoires « Atlas des Gouvernorats » et le lancement de la mise en œuvre du projet d'un système de gestion de l'information foncière pour le pays tunisien par l'Office de La Topographie et du Cadastre, ainsi que la réalisation des travaux liés à l'aménagement L'intégration des quartiers résidentiels pour la première génération et la réalisation des études pour la seconde projet de génération et au profit du projet d'acquisition de logements dans le cadre du programme du premier logement du programme 3.

# ***Chapitre II :***

## ***Présentation des***

### ***Programmes de la Mission***

**Responsable Programme : Slah Zouari**

**Date de nomination « Responsable Programme » :**

**07 février 2020**

## **1- Présentation et stratégie du programme :**

### **1-1 Présentation de la stratégie du programme :**

L'investissement dans les infrastructures est un facteur essentiel pour la croissance économique et le développement. Dans le cadre des engagements internationaux pour atteindre les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure) et dans le cadre de l'orientation générale de l'Etat, la stratégie du programme 1 se repose principalement sur le fait de fournir une infrastructure routière, durable, sûre et à faible coût, tout en assurant que les femmes, les hommes les filles et garçons des zones rurales enclavées ont accès à un réseau routier praticable. Ce qui contribue à incarner les aspirations des régions et à réaliser l'interconnexion et la communication entre elles. La stratégie du programme se décline en deux axes principaux :

S'agissant du premier axe stratégique, une partie des activités menées par le programme « Infrastructures routières » vise à développer le réseau autoroutier et les routes classées au niveau national et maghrébin pour faciliter la liaison des régions de l'intérieur avec les centres urbains des grandes villes et des ports dans le but d'obtenir un réseau classé comme suit :

- Un réseau d'autoroutes d'une longueur d'environ 1 325 km (actuellement réalisée, 736 km).
- Un réseau de routes express d'une longueur totale d'environ 2 000 km de routes à l'horizon 2030 (actuellement 1 342 km), avec le caractère d'une route express qui permet au trafic public de la rejoindre à une distance n'excédant pas en moyenne environ 60 km,
- Un réseau de routes nationales classées reliant les régions d'une longueur d'environ 4750 km, qui permet la répartition du trafic entre les différentes régions et est relié au réseau routier au moyen de transformateurs.
- Un réseau de routes régionales classées, locales, et d'autres en cours de classification, d'une longueur totale de 14 420 km qui sécurise, au niveau régional, l'intégration collective du système de transport.

Quant au deuxième axe stratégique du programme, il vise à améliorer l'accès des femmes, des hommes et des enfants des zones rurales isolées à un réseau de routes carrossables, dans

le but de mettre en place un réseau spécifique de pistes rurales reliant les communautés résidentielles au réseau routier classé, permettant une meilleure connectivité avec les centres des gouvernorats et les services publics (santé, éducation, marché de l'emploi...) et rompant l'isolement de ces zones et réduisant la disparité entre les régions, et la disparité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'accès à la vie scolaire, sociale et économique.

Ainsi, la finalité du programme est d'adapter l'infrastructure routière aux exigences économiques et sociales en vue de relier toutes les régions du pays de manière à assurer la pérennité et la fluidité du trafic et la sécurité de ses usagers, en tenant compte du volé esthétique et environnemental du réseau et le développement remarquable du parc automobile national.

## 1-2 Présentation du Programme

Le programme 1 "Infrastructures routières" contient 25 sous-programmes. Un sous-programme central 1 « Développement et entretien des infrastructures routières » qui comprend deux unités opérationnelles (Direction générale des ponts et chaussées et le Centre d'essais et des techniques de construction) et un opérateur public « Société Tunisie Autoroute». Et 24 sous-programmes régionaux, chacun avec une unité opérationnelle.

Programme	Infrastructure routière	
Sous - Programme	Sous - Programme 1 central "Développement et entretien de l'infrastructure routière"	24 Sous - Programme régional
Structure intervenantes:	Direction Générale des Ponts et Chaussées	24 Direction régionaux
Unité opérationnelle	Centre d'essais et des techniques de construction	
Opérateur	Société Tunisie Autoroute	

## 2- Objectifs et Indicateurs de performance du programme :

## 2-1 Objectifs et indicateur de performance

### ▪ Objectif 1-1 Développer des routes et autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine

Cet objectif est lié à la stratégie du programme compte tenu de l'impact significatif de l'atteinte de la longueur souhaitée du réseau autoroutier et du développement du réseau routier classé en reliant les différentes régions du pays entre elles et avec les pays voisins en facilitant la circulation des personnes et des biens, ce qui contribue à la revitalisation de l'activité économique. Deux indicateurs ont été retenus, le premier étant "le pourcentage d'avancement cumulé dans la réalisation du projet routier agréé" et le second "Etat d'avancement de la réalisation du plan des routes express".

#### ❖ Indicateur 1.1.1 Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur

Cet indicateur met en évidence la longueur des autoroutes en cours d'exploitation et d'achèvement, compte tenu de leur rôle dans le renforcement de la connexion des différentes régions du pays et la liaison du pays tunisien aux frontières libyennes et/ou algériennes, et ce que cela engendre en termes de gain de temps et de sécurité pour les usagers, et en termes d'activé les échanges commerciaux avec les pays voisins.

#### Réalisation et estimation de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Estimations		
		2020		2022	2023	2024
<b>Indicateur 1.1.1 Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur</b>	<b>%</b>	<b>55</b>	<b>59</b>	<b>57</b>	<b>61</b>	<b>68</b>

#### Analyse des estimations de l'indicateur sur les trois années :

L'atteinte de la valeur souhaitée pour cet indicateur est liée à deux activités : la première est « Développement du réseau autoroutier » et la seconde est « Construction Autoroute Tunis – Jelma ». Étant donné que la valeur souhaitée n'a pas été atteinte en 2020, la valeur de l'indice a été mise à jour pour les années 2022 et 2023. Les travaux de l'autoroute Gabes-Medenine d'une longueur de 84 km sont toujours en cours d'exécution courant 2021 (le taux d'avancement atteint 82% jusqu'à fin 2020). Un entrepreneur a été désigné pour achever la 2ème tranche, et il commencera au début de 2022. Quant aux travaux de l'autoroute Tunis Jelma, elle va commencer le troisième trimestre 2022 après l'achèvement de la libération du domaine routier.

### ❖ Indicateur 1.1.2 Etat d'avancement de la réalisation du plan des routes express

#### Réalisation et estimation de l'indicateur :

Cet indicateur met en évidence la longueur de routes dédoublées, qui contribuent à relier les régions entre elles, notamment les gouvernorats intérieurs avec les gouvernorats côtières.

Indicateur de performance	Unité	Réalisation	2021	Estimation		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1.1.2 Etat d'avancement de la réalisation du plan des routes express	%	35,8	36,9	41,0	44,5	45,8

#### Analyse des estimations de l'indicateur sur les trois années :

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de la performance du programme 1, cet indicateur a été approuvé par ce projet annuel de performance pour l'année 2022. L'atteinte de la valeur souhaitée de cet indicateur est liée à plusieurs activités notamment celle des « voiries structurantes » et la réhabilitation et développement du réseau routier classé.

- **Objectif 1-2 Améliorer l'accès des femmes et des hommes des zones rurales les plus enclavées au réseau routier classé**

Cet objectif est lié à la stratégie du programme compte tenu de l'impact important des activités de création et d'entretien des pistes rurales sur la mobilité des femmes rurales pour accéder aux services de santé et d'éducation, ainsi que le travail ; Ce qui contribue à améliorer ses conditions financières, matérielles, sanitaires et éducatives et valoriser sa contribution à la croissance économique de sa région en premier lieu et du pays en second lieu.

### ❖ Indicateur 1.2.1 taux cumulé d'aménagement des pistes rurales

#### Réalisation et estimation de l'indicateur :

Cet indicateur met en évidence l'évolution de la longueur du réseau de pistes rurales aménagées.

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Estimations		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1.2.1 taux cumulé d'aménagement des pistes rurales	%	45,2	46,73	45,9	46,3	46,6

### Analyse des estimations de l'indicateur sur les trois années :

L'atteinte de la valeur souhaitée pour cet indicateur est liée à l'activité 8 « Aménagement des pistes rurales ». La valeur de l'indice a été mise à jour pour les années 2022 et 2023. L'année 2021 a été marquée par le lancement des travaux de la première tranche d'aménagement de 466 km de pistes rurales réparties sur 22 gouvernorats, financé par le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe, et le lancement de l'appel d'offres pour la deuxième tranche de 440 km de pistes rurales réparties sur 21 gouvernorats fin 2021.

### 2-2 Présentation des activités et leur rapport avec les objectifs et les indicateurs de performance:

#### Tableau N°6

					Unité =1000 dt
Programme	Objectifs	Estimation indicateur	Actions	Estimation Crédits des actions Paiement LF 2022	leviers d'actions
programme 1 infrastructure rouitière	Objectif 1-1 Développement des routes et autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine	Indicateur 1.1.1 Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur	activié 1-Développement du réseau autoroutier	2 800	Effectuer des requêtes de financement pour rechercher des prêts ou des dons pour mener à bien des projets Mécanismes spéciaux de traitement des plaintes pour les projets financés par la Banque européenne d'investissement Modernisation des routes 2 PMRII Consultation publique pour les projets financés Publication des nouvelles du Ministère (projets) à travers les réseaux sociaux
			activié 2-Construction Autoroute Tunis – Jelma	122 000	
		Indicateur 1.1.2 Etat d'avancement de la réalisation du plan des routes express	activié 3-Construction du Pont de Bizerte	60 000	
			activié 4-Voies Structurantes	261 000	
			activié 5-Aménagement et développement du réseau	178 200	
			activié 6- Renforcement du réseau classé	33 200	
			activié 7-Construction des ouvrages d'art	60 000	
			activié 9-Études routières	8 500	
			activié A-aménagement des voies des villes	3 500	
			activié B-Suivi des rapports d'analyse de laboratoire et de recherche scientifique	0	
	Objectif 1-2 Amélioration de l'accès des femmes et des hommes des zones rurales isolées au réseau routier classé	Indicateur 1.2.1 Taux cumulé d'aménagement des pistes rurales	activié 8-Aménagement des pistes rurales	110 300	
			activié F-Revêtements des pistes rurales	3 000	
			activié D-Entretien des pistes rurales	76 631	
		activié Z-Activité support	231 136		
					Assister à des manifestations organisés par "l'Association Tunisienne de la Prévention Routière"



**2-3 Participation des acteurs publics à la réalisation du programme :**

Société Tunisie Autoroute contribue à la réalisation du premier objectif stratégique du programme "Développement du réseau autoroutier et des routes classées au niveau national et maghrébin" en assurant la construction de l'autoroute Gabès-Médenine. Après l'achèvement de ce tronçon la longueur totale exploitée sera de 745,3 km, ce qui facilite la circulation des personnes et des marchandises de l'extrême nord (Bizerte) et du nord-ouest (Bousalem à Jendouba) vers l'extrême sud (la frontière libyenne à Ras Al-Jdir), qui contribue à la dynamisation de la vie économique entre la Tunisie et les pays voisins.

**Tableau N° 7****La contribution des Opérateurs publics à la performance du programme 1 et le montant des crédits transférés**

<b>Opérateur public</b>	<b>les activités et projets les plus importants qu'il entreprendra dans le cadre de la réalisation des objectifs de politique publique</b>	<b>Montant des crédits transféré intitulé 2022</b>
Société Tunisie-Autoroutes	réalisation de l'autoroute Gabès-Médenine	170 000 MD

**3- Cadre des dépenses du programme à moyen terme 2022-2024 :**

**Tableau N°8**  
**Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024)**  
**Répartition suivant nature de la dépense (crédits de paiement)**

Nature des Dépenses	Réalisations 2020	L.F 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Rémunération	48802,2	50400,0	53295,0	54893,9	56540,7
Fonctionnement	47 274,4	46400,0	47830,0	49264,9	50742,8
Interventions Publiques			170000,0		
Investissements	1 063 794,7	1081000,0	1088500,0	1336976,7	1422856,0
Opérations Financières	80000,0	170000,0			
<b>Total du Programme sans les ressources propres des Entreprises Publiques</b>	<b>1 239 149,2</b>	<b>1347800,0</b>	<b>1359625,0</b>	<b>1441135,5</b>	<b>1530139,5</b>

Le tableau 8 présente l'évolution des crédits de paiement par nature de dépense pour le programme 1 « Infrastructures routières » pour les années 2022, 2023 et 2024. Les crédits de l'année 2022 ont été estimés à 1 359 625 mille dinars, enregistrant une augmentation de 0,9% par rapport aux prévisions de l'année 2021 (1 347 800 mille dinars). Quant à l'année 2023, elle est estimée à 1.441.135,5 mille dinars, soit une augmentation de 6% par rapport aux estimations de l'année 2022. Quant à l'année 2024, elle s'élèvera à 1.530.139,5 mille dinars, soit une augmentation de 6,2% par rapport aux estimations de l'année 2023. Pour que le programme 1 puisse maintenir le même rythme des travaux et entreprendre et mener à bien des projets.

Le tableau montre aussi :

- Dépenses de rémunération :

Une augmentation des dépenses de rémunération a été approuvée pour l'année 2022 de 5,7 %, et pour les années 2023-2024, une augmentation de 3 % par an a été considérée.

- Dépenses de fonctionnement :

Une augmentation annuelle de 3% a été allouée pour les dépenses de fonctionnement au cours des années 2022-2024. Il concerne trois activités : l'exploitation et l'entretien des routes classées, l'entretien des pistes rurales et l'activité appui.

- Dépenses d'intervention :

Des crédits au profit de la Société Tunisie Autoroute, d'un montant de 170 000 dinars ont été alloués, afin de racheter les obligations de la société vis-à-vis les bailleurs de fonds étrangers et ces clients.

- Dépenses d'investissement :

L'année 2022 a connu une légère hausse de 0,9% par rapport à l'année 2021, tandis que l'année 2023 (1 336 976,7 mille dinars) enregistrera une hausse de 6% par rapport à l'année 2022. Quant à l'année 2024 (1 422 856,0 mille dinars) il enregistrera une augmentation de 6,2% par rapport aux estimations en 2023. Cela est dû à la taille colossale des projets en cours, notamment en ce qui concerne l'Activité 2 et l'Activité 3, afin de maintenir un rythme acceptable de réalisation des projets.

- Dépenses des opérations financières :

Rien à signaler.

## Programme 2 : Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrages

**Responsable Programme : Ahmed el Kamel**

**Date de nomination « Responsable Programme » :**

**07 février 2020**

### **1. Présentation du Programme 2 et de sa stratégie**

#### **1-1 Stratégie du programme 2**

Le programme de protection des zones urbaines et du Littoral ET Maitrise d'Ouvrages s'intègre dans le cadre de réalisation des orientations de la Mission de l'Équipement et de l'Habitat dans le domaine de protection des villes contre les inondations et la protection du littoral contre l'érosion maritime et la réalisation des ports de pêche maritime et des bâtiments civils en tant que maître d'ouvrage délégué et ce dans le cadre du plan du développement quinquennal 2021-2025.

Dans ce cadre la stratégie du programme 2 se repose sur deux grands axes qui sont :

#### **1. La protection des zones urbaines contre les inondations**

qui repose essentiellement sur:

- La mise en œuvre d'un programme annuel de réalisation des projets déjà programmés avant 2020 et qui émanent de l'ancienne étude stratégique ainsi que les projets réalisés dans les zones prioritaires les plus menacées par les inondations,
- L'actualisation de cette étude jusqu'à l'horizon 2050 pour atteindre la protection de l'ensemble du territoire national contre les inondations,
- Engagement de tous les ouvrages de protection pour le nettoyage, l'entretien et l'appui et ce de façon périodique et chaque fois que nécessaire.

#### **2. La protection du littoral et maitrise des ouvrages portuaires**

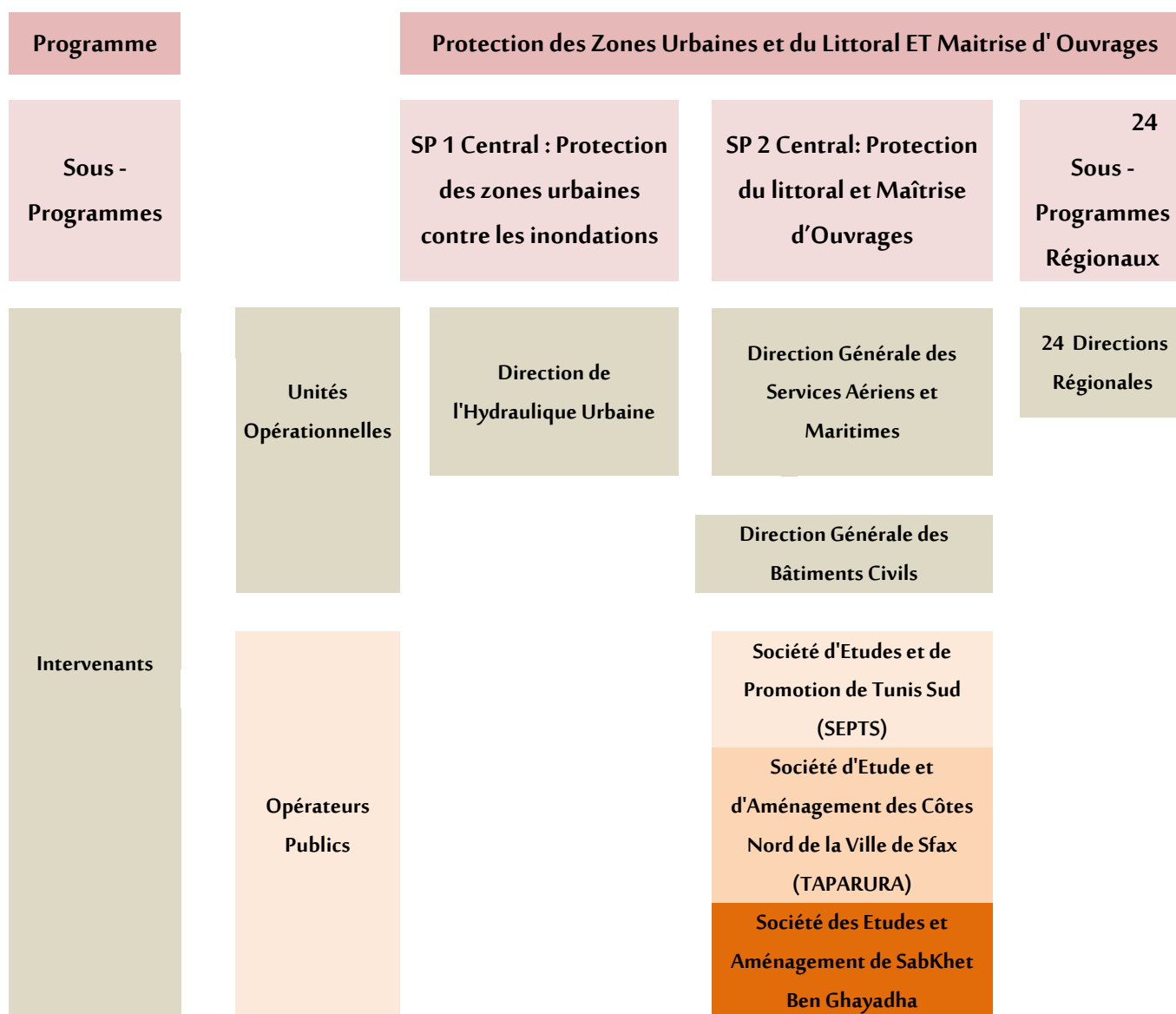
qui est axée sur :

- La délimitation et la révision des limites du domaine public maritime et la matérialisation des bornes à l'aide de mécanismes scientifique pendant la période 2016-2021.
- La numérisation des limites du domaine public maritime et ses servitudes
- La réalisation d'études et de projets de protection du littoral contre l'érosion maritime,

- Suivi de réalisation des travaux d'élargissement ou de réaménagement des ports maritimes en tant que maître d'ouvrages délégué.
- La préparation d'un plan directeur pour l'horizon 2050 dans le but de définir les zones exposées à l'érosion maritime et d'élaborer une stratégie et un plan d'actions afin de les protéger et ce dans le cadre des plans de développement à venir.
  
- Réalisation des projets de bâtiments civils en tant que maître d'ouvrages délégué
  
- La mise en œuvre d'une stratégie nationale afin de développer la construction durable dans le cadre d'une politique intégrée qui tient compte de l'axe environnemental et le développement technologique à) travers :
  - La construction éco-énergétique et respectueuse de l'environnement qui renforce la construction durable.
  - La réalisation d'études architecturales qui tiennent compte de l'aspect genre.
  - Le renforcement de la législation en matière de la construction durable.

### ***1-2 cartographie du programme 2***

- Le programme 2 se compose de 2 sous-programmes centraux, 24 sous – programmes régionaux , de 3 Unités opérationnelles et de 3 Opérateurs publics comme présentés dans la cartographie suivante :



## 2- Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme 2:

### 2.1- présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme 2:

#### \* Objectif 2.1: Assurer la protection des villes contre les inondations

➤ **Présentation de l'Objectif:** la Direction de l'hydraulique urbaine est tenue de préparer annuellement des études afin de mener à bien plusieurs projets dans différentes villes et communautés exposées aux inondations afin d'atténuer leur impact

et leur impact potentiel sur la vie et les biens humains. Afin de maintenir la rentabilité des ouvrages réalisés dans ce cadre et de s'acquitter de sa tâche de manière optimale, le Département prépare des programmes d'entretien et de maintenance dans le but de déterminer le type d'intervention à entreprendre.

➤ **l'indicateur 2.1.1: Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 2.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique	%	98	99	100	-	-

Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 98 % pour l'année 2020 par rapport aux prévisions de la même année puisqu'il était prévu l'achèvement de 4 projets de protection contre les inondations qui sont la protection contre les inondations des villes de Mazouna, Maztouriya, Nefza et Sousse mais seulement deux projets qui sont achevés, il s'agit des projets de protection contre les inondations des villes de Nefza et Maztouriya, et ce à cause de la pandémie du CORONA-VIRUS.

Pour l'année 2021, une révision de cet indicateur a été réalisée suite au non achèvement de certains projets à cause de la situation pandémique qu' a connu le pays. Une valeur de réalisation de 100% est prévue pour l'année 2022 pour rattraper l'année 2021.

D'autre part , on a commencé l'actualisation du plan stratégique à l'horizon 2050 qui entrera en vigueur à partir de l'année 2023.

➤ **l'indicateur 2.1.2: Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
<b>Indicateur 2.1.2 : Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations</b>	%	96	96	97	98	100

Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 96% en 2020 par rapport aux prévisions de la même année. Cette valeur est justifiée par les précipitations exceptionnelles qu'ont connu quelques zones côtières du pays ce qui a nécessité un curage et entretien supplémentaire par rapport aux prévisions.

**\* Objectif 2.2: Assurer la protection du littoral et maîtrise de l'exécution des ouvrages maritimes**

**Présentation de l'Objectif :** La protection du littoral à travers la délimitation du domaine public maritime et des ports maritimes en utilisant des outils scientifiques et l'élaboration des études techniques afin de protéger le domaine public maritime contre l'érosion et maîtriser la réalisation des projets des ports de pêche délégués.

On a considéré un seul indicateur pour cet objectif qui est le taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral.

➤ **l'indicateur 2.2.1 : Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral.**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
<b>Indicateur 2.2.1 : Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral</b>	%	66.5	95	100	-	-

Le degré d'atteinte de la valeur de cet indicateur est lié au taux de réalisation des projets du plan quinquennal 2016-2020 qui ne peut être achevé qu'en 2022. Par conséquent, le taux de réalisation de l'année 2020 a été révisé par rapport aux prévisions de la même année en tenant compte du retard dans la réalisation des projets



à cause des conditions sanitaires qu'a connu le pays (COVID -19). La valeur cible de cet indicateur qui est de 100% sera atteinte alors en 2022.

Il est à signaler qu'un plan directeur est en cours de préparation à l'horizon 2040 et sera mis en œuvre à partir de 2023.

**\* Objectif 2.3 : Promouvoir la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics :**

**Présentation de l'Objectif :** La promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics à travers l'élaboration des études sectorielles dans le domaine de bâtiment et de politique de l'état dans la maîtrise de l'énergie.

➤ **l'indicateur 2. 3.1 performance énergétique du bâtiment :**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
<b>Indicateur 2.3.1: Performance énergétique du bâtiment</b>	Kwh/m2/an	72	70	68	68	67

Les prévisions de réalisation des valeurs de cet indicateur pour les années 2021 et 2022 sont

respectivement 70 et 68 kwh/m2/an. L'administration veillera à l'amélioration des valeurs prévisionnelles de cet indicateur.

➤ **l'indicateur 2.3.2 nombre cumulé des études tenant en compte l'approche genre :**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
<b>Indicateur 2. 3.2: Nombre cumulé des études tenant en compte l'approche genre</b>	Nombre	15	20	25	30	35

Cet indicateur a été introduit dans le programme opérationnel des projets afin de tenir compte de l'aspect genre dans les plans architecturaux des projets de bâtiments civils pour l'année 2020.

De même, cette opération sera adoptée au niveau des programmes opérationnels des

projets des années 2023 et 2024 dans le but de rendre les bâtiments compatibles avec les besoins de toutes les catégories sociales ( femmes, enfants, personnes à mobilité réduite...).

**2-2-Présentation des activités et leur rapport avec les objectifs et les indicateurs de performance :**

Tableau 6 : Les Activités et interventions du programme 2

Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrage	Objectif 2.1: Assurer la protection des villes contre les inondations	Ind 2.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique	100%	Elaboration des études et Exécution des Travaux de protection des zones urbaines contre les inondations	Néant	131 000
		Ind 2.1.2: Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations	97%	Entretien des ouvrages de protection	quelques interventions de la part des Directions Régionales	19 000
				Activité support		2 558,0
	Objectif 2.2: Assurer la protection du littoral et maîtrise de l'exécution des ouvrages maritimes	Ind 2.2.1: taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral	100%	Elaboration des études et exécution des projet de protection du littoral	Néant	6 500
				Suivi des projets de ports de pêche maritimes	Néant	100
				Surveillance et Suivi des Projets de TAPAROURA, lac Nord et Sebkhet Ben Ghayadha	Intervention des opérateurs publics concernés	800
	Objectif 2.3: Promouvoir la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics	Ind 2. 3.1: Performance énergétique du bâtiment	68%	Suivi des travaux des bâtiments civils	Néant	4 450
		Ind 2.3.2: Nombre cumulé des études lancées tenant en compte de l'approche genre	25%	Elaboration et suivi des études	Néant	-
				support		14 604
				Entretien du littoral		963
			support		490	
	<b>Total Programme 2</b>					<b>180 465</b>

## 2.3-Contribution des opérateurs publics dans la performance du programme

Le programme 2 comporte 3 opérateurs publics (la société d'études et de promotion de Tunis Sud SEPTS, la Société d'études et d'aménagement des côtes Nord de la ville de Sfax TAPAROURA et la société des études et d'aménagement de Sebkhha Bou Ghayatha qui sont en relation avec la protection du littoral étant donné que les propriétés dont disposent ces sociétés sont situés dans la bande côtière qui est en liaison direct avec la mer.

Le tableau suivant présente les interventions de ces opérations publiques en relation avec le programme 2 ainsi que leurs contributions dans l'attente de ses objectifs stratégiques et les crédits qui leur sont alloués pour les années 2021 et 2022.

**Tableau numéro 7 :**  
**La contribution des opérateurs publics dans la performance du programme**  
**Et montant des crédits**

Opérateurs publics	Les activités et projets les plus importants qu'il entreprendra dans le cadre de la réalisation des objectifs de politique publique	Crédits transférés du budget de l'État Intitulé année 2021	Crédits transférés du budget de l'État Intitulé année 2022
La société d'études et de préparation des côtes nord de la ville de Sfax Taparura	Assurer le suivi de tous les travaux liés au suivi environnemental du projet et mettre en gage toute la zone qui couvre 420 hectares sur la bande côtière de la ville de Sfax	<b>1100</b>	<b>500</b>
Société d'Etudes et de Promotion de Tunis Sud	Surveillance de la qualité de l'eau du lac sud de Tunis, entretien des vannes d'eau et réalisation de travaux de génie civil pour préserver le lac, en attendant la mise en œuvre d'un projet d'investissement dans celui-ci.	<b>500</b>	Continuer à consommer les crédits de 2021 et s'appuyer sur les ressources propres de l'entreprise
La Société d'Etudes et de Développement de Sebkhath Bein Ghayada à Mahdia	Poursuivre la liquidation immobilière du site du projet qui arpente 142 hectares sur le littoral de la ville de Mahdia, entretenir les installations réalisées, et réaliser des études économiques pour commercialiser le projet	<b>600</b>	<b>300</b>

**3-Cadre des Dépenses à moyen terme 2022-2024 :****TABLEAU N°8****Cadre des dépenses moyen terme 2022-2024 distribution selon la nature des dépenses (crédits de paiement)**

Unité : Mille dinars

Nature des dépenses	Réalisations 2020	L.F 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Rémunérations	15 094,76	16400	16360	16850	17350
Fonctionnement	1 864,74	2190	2255	2323	2392
Dépenses d'intervention	0	0	0	0	0
Investissement	85 418	116500	161050	165882	170858
Dépenses d'opérations financières.	1600	2200	800	2200	2300
<b>Total sans tenir compte des ressources propres des établissements.</b>	<b>103 977,5</b>	<b>137290</b>	<b>180465</b>	<b>187255</b>	<b>192900</b>

Les justifications de l'évolution des crédits alloués au profit du programme pour l'année 2022 et pour les années à venir, selon l'évolution des estimations des indicateurs programmés, ainsi que des activités programmées à mettre en œuvre durant toute la période.

Il ressort du Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024) du programme 2 que le rythme d'évolution des dépenses varie selon les sous-programmes et leurs activités.

**En ce qui concerne le sous-programme 2-1 (Protection des villes contre les inondations) :** le budget d'investissement pour l'année 2022 connaîtra une évolution remarquable par rapport à l'année 2021, estimée à environ 39%. En effet, la valeur des investissements étant passée de 108 millions de dinars à 150 millions de dinars, dont 133 millions de dinars sur le budget de l'Etat et 17 millions de dinars sur les emprunts extérieurs employés et ce à cause du nombre important de projets en cours. Un montant de 19 millions de dinars a également été proposé pour l'entretien des ouvrages de protection exécutés et ce pour au cours de l'année 2022, car il est devenu nécessaire de renforcer les dotations pour cette activité en raison du développement des réseaux d'ouvrages protection des villes contre les inondations, mais aussi à cause des changements climatiques et la fréquence élevée des précipitations annuelles.

**En ce qui concerne le sous-programme 2-2 (Protection du littoral et maîtrise d'ouvrages)** pour les projets de protection de la bande côtière contre l'érosion maritime, le montant du budget d'investissement de 2022 a été maintenue (6,6 millions de dinars pour l'année 2022 contre 6,1 millions de dinars pour l'année 2021), dont 5,6 millions de dinars pour les projets en cours. Le budget de la direction générale des bâtiments civils a également été porté de 2,4 millions de dinars en 2021 à 4 450 millions de dinars (principalement en raison de l'achèvement du projet d'aménagement du passage frontalier en 2022.

**Quant au sous-programme 2-3 (le sous- programme régional)**, le budget proposé pour les 24 gouvernorats est passé de 1 412 mille dinars en 2021 à 1 453 MD en 2022, soit 3%, ce qui est un pourcentage raisonnable pour la gestion des projets de protection du littoral et l'achèvement des bâtiments civils dans les gouvernorats.

## Programme 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat

**Responsable Programme : Nejib Snoussi**

**Date de nomination « Responsable Programme » :**

**07 février 2020**

### **1- Présentation du Programme 3 :**

#### **1-1-Stratégie du programme 3**

La stratégie du Programme Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat est de renforcer la répartition de la population et des activités économique sur le territoire national en vue d'un développement global, durable, équitable et équilibré entre les régions, Etablir une planification urbaine durable pour les villes et les collectivités rurales, promouvoir le logement social et facilitateur, la réhabilitation et l'intégration des quartiers tout en assurant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

- Dans le cadre de la coopération entre la mission d'Equipement et de l' Habitat et le programme UN-Habitat, le lancement de l'élaboration d'une étude sur la "Politique urbaine nationale" a été programmé suite à la participation de la Tunisie à Habitat III à la Ville de Quito en Équateur, octobre 2016.

Le nouveau plan urbain comprend une nouvelle reconnaissance du lien entre l'urbanisation et le développement adéquat ou durable, en vue de créer les possibilités d'emploi et l'amélioration de la qualité de vie.

- La coopération entre la mission d'Equipement et ONU-HABITAT s'est également développée par l'ouverture d'un bureau territorial pour le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) en Tunisie le 16 Mai 2017.

- Des textes et des lois ont été élaborés en vue d'organiser le territoire, d'améliorer la qualité de la vie et de réaliser un développement économique équitable et réduire les inégalités sociales et notamment le code de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme en 1994.

Il convient également de noter que les dispositions prévues par la loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018, relative au code des collectivités locales, ne sont pas appropriées avec les exigences du code de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme en 1994.Ce qui exige forcément d'accélérer sa révision, Compte tenu de la

grande importance de limiter la durée des procédures de préparation et de révision des plans d'aménagement urbain et la validation de dossiers de permis de construire.

En matière du logement, le coût élevé est l'obstacle le plus important d'accéder à un logement convenable pour des différentes catégories sociales. Cela est principalement dû au prix élevé des terrains bruts en raison de l'expiration des réserves foncières, et en raison des contraintes législatives et réglementaire.

Quant à l'inclusion de l'approche genre dans la politique du logement, pour les projets en cours ne compte pas cette approche ni des mesures qualitatives pour l'intégration des groupes vulnérables quel que soit le genre.

Cette discrimination est due, entre autres, à un obstacle culturel et social, à des lois et pratiques coutumières discriminatoires. Obstacle économique : s'agit du gap de salaires entre femmes et hommes.

Les données et les indicateurs pour le secteur du logement et l'accent seront surveillés au cours de 2022

En particulier sur les indicateurs genres visant à mesurer l'égalité entre hommes et femmes dont ils ont le droit de jouir d'un logement digne et convenable.

Les grands axes stratégiques et prioritaires du Programme Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat sont les suivantes :

- Le premier axe : Parvenir à un développement global, durable, équitable et équilibré entre les régions.
- Deuxième axe : établir une planification urbaine durable pour les villes et les communautés rurales.
- Troisième axe : égalité d'accès à un logement adéquat sans discrimination

**Le premier axe : Parvenir à un développement global, durable, équitable et équilibré entre les régions**

Les principales tendances en matière d'aménagement de territoire sont d'accroître la compétitivité du territoire national et de promouvoir le développement régional global et équilibrée, la consolidation de la décentralisation et le renforcement de l'infrastructure et des équipements collectifs dans les régions intérieures du pays. L'amélioration des gouvernorats vers des pôles urbains actifs capables d'attirer des investissements nationaux et étrangers et promouvoir les petites et moyennes villes. Optimiser l'exploitation des ressources naturelles limitées en vue de réaliser un développement durable. Le développement des mécanismes de suivi technique pour l'usage du domaine territorial à partir de l'utilisation des nouvelles techniques comme la



géographie numérique et les bases de données et les techniques de communication moderne, ainsi le renforcement de la recherche scientifique et la formation dans ce domaine.

**Deuxième axe : établir une planification urbaine durable pour les villes et les communautés rurales.**

les grandes orientations de l'aménagement urbain s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un développement urbain durable pour les villes et les agglomérations qui vise à l'évaluation de la législation en vigueur, préparation d'études, recherche stratégique et des études ciblées qui contribuent au développement du secteur de la reconstruction, suivi de la croissance urbaine, analyse des phénomènes qui le caractérisent, expression d'opinions sur les projets urbains et les études liées à la reconstruction et à l'architecture, Suivi l'expansion urbaine, de la reconstruction et de la concentration des systèmes d'information géographique pour des exemples de développement urbain, de systèmes géographiques urbains et de couverture des réseaux géodésiques urbains.

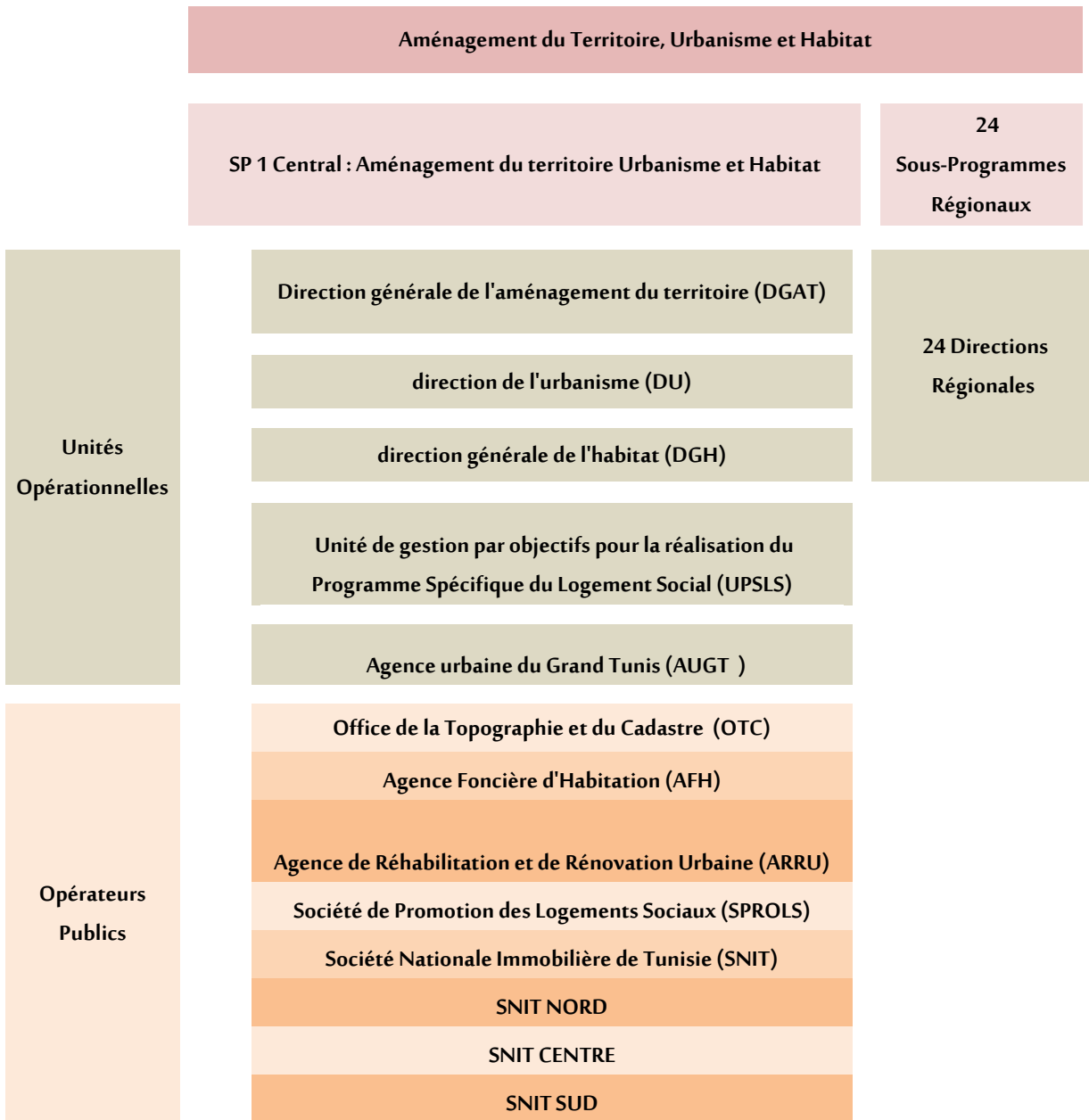
**Troisième axe : égalité d'accès à un logement adéquat sans discrimination**

les principes de la stratégie d'habitat se basent sur les points suivants

La politique du logement est généralement conçue pour fournir des logements décents et abordables et pour permettre l'amélioration des logements existants ainsi que la création et l'intégration de quartiers au profit des femmes et des hommes. Cela se fait dans le cadre des grandes orientations énoncées dans la Stratégie nationale sur le logement. Établissement d'un système législatif, meilleure utilisation des ressources, meilleure gestion du stock foncier et consolidation de la production du secteur social pour réduire l'expansion anarchique, Établir un système de financement diversifié, élaborer des programmes de logement adaptés aux besoins de toutes les catégories sociales et maintenir les réserves des logements existants.

La politique du logement vise également à promouvoir le logement social et abordable et à améliorer et intégrer les quartiers grâce à des programmes de logement financés par le FOPROLOS, le Programme Spécifique des Logements Sociaux, programme du premier logement, le PRIQH de première et de deuxième générations. Le Programme de modernisation des routes à l'intérieur des zones urbaines, le Programme de Régénération des Centres Anciens en Tunisie PRCA .

### 1-2-cartographie du programme 3



## 2- Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme 3:

### Objectif 3-1 : Promouvoir l'aménagement du territoire pour un développement global, équitable et durable

L'aménagement du territoire vise à coordonner les différentes interventions sectorielles dans le cadre d'une vision unifiée et cohérente pour assurer un développement économique et social durable dans tout le pays et pour toutes les catégories, les plan d'aménagement du territoire régissent les différents choix et stratégie soit à l'échelle national ou régionales priorités des différents secteurs à moyen et long terme et leur mise en œuvre sont conçues de manière cohérente afin de réaliser le développement souhaité dans le cadre de la politique publique de développement.

#### ➤ Indicateur 3.1.1 Taux de couverture du Territoire par des études d'aménagement et d'observation du territoire.

L'indicateur national de couverture du Territoire a été adopté pour les études de préparation et de suivi des Territoire afin de pouvoir suivre et consolider l'évolution de la répartition géographique de ces études pour couvrir l'ensemble du territoire national, ou Les études fournissent le cadre approprié pour régler l'orientation générale de la mise en place, des programmes et projets sectoriels et des grandes structures structurées, qui amélioreraient la compétitivité des régions concernées et renforceraient l'unité du territoire national .En outre, des mécanismes de suivi sont prévus pour adapter les techniques modernes de surveillance des sols afin de rationaliser l'exploitation des ressources et des spécificités des parties pour parvenir à un développement durable, équitable et équilibré de l'ensemble du territoire national.

#### Réalisations et Prévisions de l'indicateur

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Taux de couverture du Territoire par des études d'aménagement et d'observation du territoire.	%	75	80	85	90	95

Suite au renforcement de l'observatoire du territoire au cours de l'année 2021, grâce aux atlas numériques des Gouvernorats de Sousse, Monastir et Mahdia, le taux de couverture du territoire national est encore renforcé par les études de l'aménagement du territoire en 2022

par la programmation d'élaboration d'étude d'aménagement de l'agglomération urbaine à Médenine et le **schéma directeur nationale de l'aménagement du territoire 2050**.

L'Indicateurs de performance passe de 75% réaliser en 2020 à 80% en 2021 et 85% en 2022 et pour atteindre 95% en 2024 surtout avec l'avancement conséquent du schéma directeur nationale de l'aménagement du territoire.

### **Objectif 3.2 : Renforcer la planification urbaine stratégique et durable et contrôler des extensions urbaines**

Cet objectif s'inscrit dans la mise en œuvre de la politique de l'État en matière d'urbanisme, qui vise à réaliser un développement global, équitable et durable entre les différentes composantes du pays, aux niveaux économique, social et urbain, pour jouer son rôle clé dans la restructuration du tissu urbain, par leur réhabilitation et de trouver l'équilibre entre les différentes régions au niveau national tout en préservant les terres agricoles.

#### **➤ Indicateur 3.2.1 : Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains (PAU)**

Cet indicateur a été adopté pour la bonne gestion du domaine territorial, afin de réaliser un développement urbain durable et équitable.

#### **Réalisations et Prévisions de l'indicateur**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
<b>Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains</b>	%	<b>30</b>	<b>32</b>	<b>35</b>	<b>37</b>	<b>37.5</b>

Les stratégies de développement urbain reposent principalement sur une utilisation rationnelle du domaine territorial, pour Assurer un équilibre entre les exigences de la croissance urbaine et l'amélioration du cadre social et économique de la vie, et ce par la création des zones d'activités économiques et des pôles technologiques. Viabiliser et prendre en considération l'aspect environnemental et esthétique de l'aménagement de la ville en créant des zones vertes et des parcs urbains.

À cet égard, il convient de noter que Plusieurs normes ont été établies au niveau international qui classerait les pays par "indicateur de la qualité de vie", cela comprend un espace minimum pour les zones vertes pour chaque citoyen, ainsi la disponibilité des services et le nombre d'équipements publics au niveau national sont également un indicateur du niveau d'urbanisation...

La valeur de L'indicateur est passée de 30 % en 2020 à 32 % en 2021 pour atteindre 35 % en 2022 et 37,5 % fin 2024.

### ➤ **Indicateur 3.2.2 : Taux de consommation des terres agricoles**

La préservation des terres agricole est l'une des priorités et des piliers les plus importants de la politique de l'Etat, soit au niveau du développement des ressources agricoles ou pour la sécurité alimentaire en Tunisie, c'est l'un des points les plus importants où la stratégie de développement du pays au niveau de plusieurs ministères, en particulier les ministères de l'Equipement et de l'Habitat et le ministère de l'Agriculture.

#### **Réalisation et Prévision de l'indicateur**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Taux de consommation des terres agricoles	%	10	9.5	9	8.5	8.5

L'un des objectifs de la politique de l'Etat dans le domaine d'aménagement urbain est de renforcer la croissance de la ville en limitant son extension aux dépens des terres agricoles en créant des tissus urbains équilibrés et en maintenant l'équilibre environnemental.

La valeur de l'indicateur est passée de 10 % en 2020 à 9.5 % en 2021 pour atteindre 9 % en 2022 et 8.5 % en 2024.

### **Objectif 3.3: Promouvoir l'habitat social et abordable, réhabilitation et intégration des quartiers**

Le principal objectif de la politique d'habitat est de fournir des logements adéquats et améliorer les conditions de logement grâce à des programmes qui répondent aux besoins

de tous les groupes sociaux, hommes ou femmes, en particulier à ceux qui disposent de revenus limités et de mettre en place et d'assurer les équipements publics de base.

➤ **Indicateur 3.3.1 : Nombre cumulatif de logements sociaux et logements abordables réalisés et lots viabilisés**

Cet indicateur a été adopté dans le but de mesurer l'évolution du nombre de logements et de lots de terrains fournis chaque année pour différentes catégories sociales, celles qui sont effectuées dans le cadre du FOPROLOS, le programme Spécifique des Logements Sociaux, programme du premier logement.

**Réalisation et Prévision de l'indicateur**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Nombre cumulatif de logements sociaux et logements abordables réalisés et lots viabilisés	Nombre	11611	16645	21082	23580	25956

Les prévisions du Nombre total de logements sociaux et logements abordables réalisés et lots viabilisés étaient de 16645 pendant l'année 2021, qui sont répartis entre 11539 logements et lot dans le cadre du Programme Spécifique des Logements Sociaux et 3336 logements et lot pour FOPROLOS et 1770 logements pour le programme du premier logement.

On estime un nombre de 21082 logements fin 2022 et 25956 logements et lots fin 2024.

➤ **Indicateur 3.3.2 Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux**

Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux a été adopté dans l'objectif de mesurer l'évolution de la réhabilitation des quartiers d'habitation qui a pour objectif améliorer les conditions de logement

**Réalisation et Prévision de l'indicateur**

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux	% Cumulé	43	44	58	66	74

Vers la fin de septembre, et selon un rythme acceptable pour la réalisation du programme de réhabilitation des quartiers d'habitation I<sup>er</sup> génération, On a ainsi pu obtenir les résultats suivants :

- Achèvement des travaux d'infrastructure dans 136 quartiers sur un total de 155
- Achèvement des travaux d'amélioration du logement à 102 sur un total de 104 composantes d'amélioration du logement programmées ;
- Sur les 124 projets programmés, 76 sont terminés

En ce qui concerne la deuxième génération du Programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers, (157quartiers pour un coût de 667.4 millions de dinars). Ce programme est caractérisé par plusieurs études avant le début des travaux. En 2021, les études urbanistes et techniques pour la première tranche des projets (58 quartiers), et les procédures de désignation des bureaux d'études pour la deuxième tranche (46 quartiers) pour la préparation des études techniques ont été lancées.

### ➤ Indicateur 3.3.3 : Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social.

Le Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social a été adopté comme indicateur pour l'approche genre, dont l'objectif est de mesurer à quelle point les femmes et les hommes ont un accès égal et sans discrimination aux programmes des Logement, et plus précisément de se bénéficier des logements et des lots achevés dans le cadre du Programme Spécifique des Logement Social.

#### Réalisation et Prévision de l'indicateur

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social	% Cumulé	-	30	33	36	38

Les estimations du nombre total de bénéficiaires de logements et de lots sociaux dans le cadre du Programme spécifique du logement social en 2021 étaient de 6961 personnes dont les femmes pressentent 2118 femmes contre 4842 hommes, soit un cumul de 30 %.

Le pourcentage des femmes qui bénéficieront de ce programme en 2022 est de 33% et 38% en 2024.

## 2-2-Présentation des activités et leur rapport avec les objectifs et les indicateurs de performance :

**Tableau 6 :**  
**Les Activités et les fondements des activités du Programme Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat**

Programme	Objectif	Indicateurs	Activités	Prévision des crédits d'activités 2022	Leviers des activités
		Prévision des indicateurs 2022		2022	
Programme Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	Promouvoir l'aménagement du territoire pour un développement global, équitable et durable	1-3 Taux de couverture du Territoire par des études d'aménagement et d'observation du territoire. 85%	1- Révision des schémas directeurs d'aménagement et observation du Territoire	900	Représentation de l'administration publique et du ministère dans les comités sectoriels et les groupes de travail Donner un avis et étudier des projets dans le domaine de l'aménagement de territoire Participation l'élaboration de plans de développement dans les secteurs concernés par le développement urbain, participation à des comités sectoriels et à des groupes de travail pour exprimer des opinions et étudier des projets de développement dans divers domaines
			Concevoir des stratégies durables pour l'aménagement du territoire et le développement urbain	1740	
			Travaux Géodésiques	2000	
	Renforcer la planification urbaine stratégique et durable et le contrôle des extensions urbaines	1-2-3 Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains 35%	Appui à la décentralisation : soutien aux collectivités locales pour l'élaboration et la révision des plans	60	La formation et l'encadrement aux services de l'aménagement urbain dans les directions régionales
	2-2-3 Taux de consommation des terres agricoles 9%	Programme d'intervention urbain de l'Agence Urbaine de Grand Tunis (AUGT)	4365		
	1-3-3 Nombre total de logements sociaux et logements abordables	Construction des logements et viabilisation des lots destinés aux salariés	68000	Attribution des quotas de logement social aux promoteurs Approbation des projets achevés par le Comité consultatif de la promotion Immobilière.	



Promouvoir l'habitat social et abordable et réhabilitation et intégration des quartiers	réalisés et lots viabilisés 21082			Participation aux travaux du Comité national pour l'attribution des prêts FOPROLOS à la Banque d'habitat
	2-3-3 Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux 58%	Réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation	<b>28000</b>	
		Réhabilitation et régénération urbaine	<b>12000</b>	Suivi de l'avancement de la réalisation du projet par le Comité de direction du Programme
		Amélioration de l'habitat	<b>10000</b>	
		Eradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements ou leur extension	<b>18000</b>	
	2-3-3 Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social	Réalisation des logements et des lots sociaux		<b>49600</b>

			Activité d'appui - Z		d'utilisation avant : Demandeur immobilier public sous forme de livraison de projet par lui
				772	

**3-2 Contribution des opérateurs publics à la performance du programme**

**Tableau 7 :**  
**Contribution des opérateurs publics à la performance du programme et le**  
**montant des crédits**

<b>Operateurs publics</b>	<b>Principales activités et projets à réaliser dans la poursuite des objectifs de la politique publique</b>	<b>Crédits de budget d'Etat pour l'année 2022</b>
Office de la Topographie et du Cadastre (OTC)	Travaux Géodésiques	<b>2000</b>
Agence Foncière d'Habitation (AFH)	Construction des logements et viabilisation des lots	<b>12000</b>
Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (ARRU)	Réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation phase 2	<b>23500</b>
	Le Programme de Régénération des Centres Anciens en Tunisie	<b>14000</b>
	Construction des logements et viabilisation des lots sociales	<b>2600</b>
Société de Promotion des Logements Sociaux (SPROLS)	Construction des logements et viabilisation des lots sociales	<b>5010</b>
Société Nationale Immobilière de Tunisie (SNIT)		<b>1200</b>
SNIT NORD		<b>215</b>
SNIT CENTRE		<b>1123</b>
SNIT SUD		<b>685</b>

**3-Cadre des Dépenses à moyen terme 2022-2024 :****TABLEAU N°8****Cadre des dépenses moyen terme 2022-2024 distribution selon la nature des dépenses (crédits de paiement)**

Nature des Dépenses	Réalisations 2020	L.F 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Rémunérations	16 129	17500	18 180	18 544	18 914
Fonctionnement	1 144	1 400	1 440	1 483	1 528
Interventions Publiques	569	370	30 380	390	400
Investissements	210 201	185 260	162 350	211 583	199 158
Opérations Financières	0	0	0	0	0
<b>Total Programme 3 sans Ressources propres des Entreprises sous-tutelle</b>	<b>228 043</b>	<b>204 530</b>	<b>212 350</b>	<b>232 000</b>	<b>220 000</b>

Les prévisions pour paiements estimées pour le Programme Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat pour l'année 2022 est de 212 350 MD, Les dépenses d'investissement de 162 350 MD sont réparties entre 60 850 MD sur le budget de l'Etat, 53 500 MD hors budget et 48 000MD fonds spéciaux ; soit une augmentation de 4% par rapport à l'année 2021et 9% par rapport à 2023 avec une baisse de 5% à 2024, ces variations sont dues à :

- L'augmentation de 14% sur l'activité Révision des schémas directeurs d'aménagement et observation du Territoire suite à l'accélération du rythme des études des projets en cours et planification des nouvelles études.
- L'augmentation de 9% sur les activités concevoir des stratégies durables pour l'aménagement du territoire et le développement urbain, Travaux -Géodésiques et Appui à la décentralisation : soutien aux collectivités locales pour l'élaboration et la révision des plans suite à l'accélération du rythme des études des projets en cours et planification des nouvelles études.
- L'augmentation de 6% par rapport à 2021 sur l'activité réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation, pour la finalisation des travaux du PRIQH1 et lancement des études de PRIQ2 en 2022 et réalisation des travaux en 2023 et 2024.

- Pour l'activité de Construction des logements et viabilisation des lots destinés aux salariés, les crédits de paiement au niveau des comptes spéciaux de la Trésorerie n'a enregistré aucune augmentation par rapport à 2021. Des crédits de 30 000MD ont été inscrit en 2022 pour l'acquisition de logement dans le cadre du programme du premier logement.
- Une baisse de 28% par rapport à 2021 sur les crédits des activités d'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements et viabilisation des lots dans le cadre du Programme spécifique du logement social. Une légère augmentation est prévue pour les années 2023 et 2024. Ces crédits seront alloués aux paiements des projets en cours réalisés soit par des promoteurs immobiliers public ou privés.

## Programme 9 : pilotage et appui

**Responsable Programme : Hatem ICHAOUIA**

**Date de nomination « Responsable Programme » :**

**07 février 2020**

### **1. Présentation du programme9 et de sa stratégie**

#### **1.1. Présentation de la stratégie du programme**

La rentabilité de la Mission de l' Equipement et de l' Habitat est principalement liée à la mise en place d'une gestion moderne basée sur l'utilisation des technologies modernes et la mise à disposition des moyens financiers et humains nécessaires aux acteurs du domaine afin d'atteindre les objectifs prédéfinis, c'est pourquoi la stratégie du programme « pilotage et appui » a été fixée, pour intervenir transversalement afin d'apporter un soutien humain et matériel, tout en assurant la coordination et en activant le dialogue entre les différentes parties.

À cet égard, et afin d'accélérer le rythme de développement de la Mission, des travaux sont en cours pour instaurer une structure moderne caractérisée par l'appui des ressources humaines et l'adoption de technologies modernes, y compris les moyens et les logiciels, et les mettre à la disposition des différents acteurs du domaine.

Les axes stratégiques du programme pilotage et appui sont :

- \*Mise en place d'une structuration moderne
- \* renforcer les ressources humaines
- \* mise en application des nouvelles technologies
- \* réduire les écarts entre les femmes et les hommes et en général entre toutes les catégories marginalisées de la société « renforcer le principe d'égalité entre sexes en assurant la parité dans l'attribution des privilèges tels que la nomination dans les emplois fonctionnels et le renforcement de l'accès des femmes aux postes décisionnelles en plus d'assurer leur droit de s'inscrire à la formation et aux missions à l'étranger.

- \* Assurer la soutenabilité du budget et la bonne gestion des ressources financières.
- \* Mettre l'accent sur les principes de la bonne gouvernance.

Les problématiques les plus importantes qui peuvent entraver l'atteinte des objectifs sont :

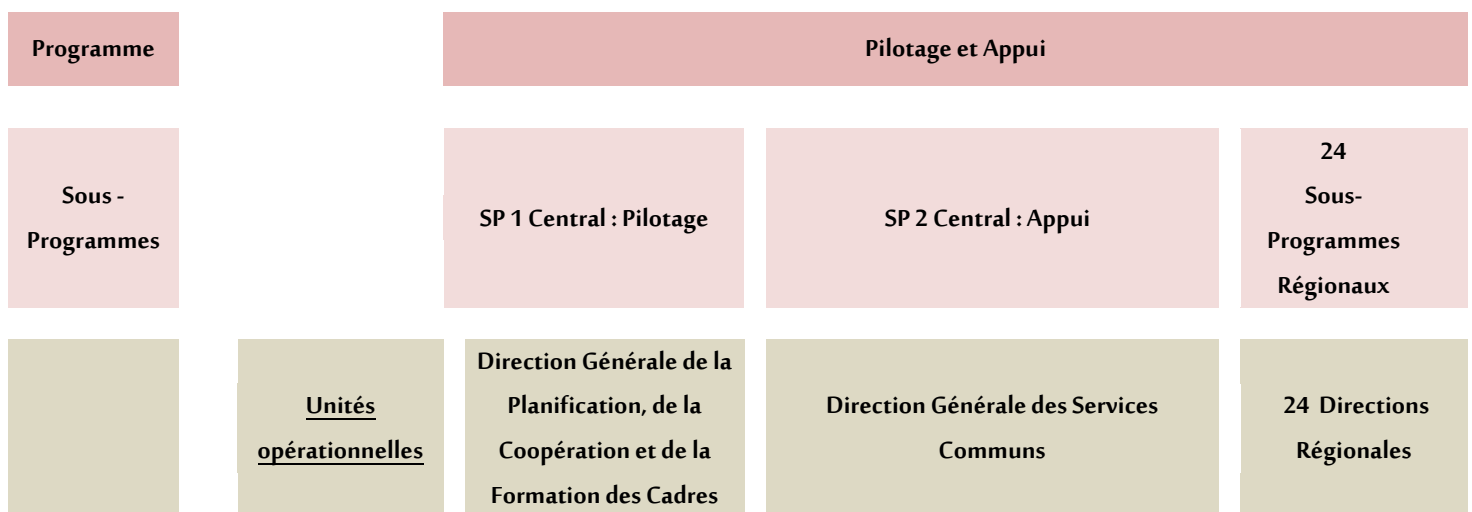
- La suspension des recrutements et la multiplicité des procédures de règlement qui ne tiennent pas compte des besoins réels de l'administration, ni en termes de spécialisations ni en termes de lieu de travail,

-L'accroissement du rôle social de l'Etat, qui affecte négativement l'efficacité et l'efficacités du processus de gestion des ressources humaines et l'équilibre entre tous les segments de la société

-Les problématiques liées aux ressources financières, notamment dans la réduction des crédits de paiement de la mission ce qui implique le dépassement des délais contractuels de paiement, la diminution de la capacité du programme à remplir ses engagements financiers à court terme, et la détérioration de l'équilibre financier à long terme.

-les répercussions de la pandémie de Corona

## 1.2. Présentation de la cartographie du programme



## 2. Objectifs et indicateurs de performance du programme :

### 2.1. Présentation des objectifs et des indicateurs :

Le programme « Pilotage et appui » comprend trois sous-programmes, dont les inclusions de chaque sous-programme sont les suivantes :

- **Le sous-programme 9-1 "pilotage"** vise à élaborer la stratégie globale de la mission, superviser et coordonner les différents programmes et activer le dialogue de gestion.

Il s'intéresse également à l'amélioration des relations de la direction avec les acteurs du secteur.

- **Le sous-programme 9-2 « Appui »** vise à fournir les ressources humaines et matérielles nécessaires à tous les programmes afin de les aider à jouer leur rôle dans les meilleures conditions et d'assurer l'activation des principes de bonne gouvernance ainsi que d'assurer la soutenabilité du budget comme l'indique les articles 10 et 15 de la Constitution de janvier 2014.

- **24 Sous-programme Régionaux** : en application de l'article 14 de la Constitution, l'Etat s'engage à renforcer la décentralisation et à l'adopter sur l'ensemble du territoire national dans le cadre de l'unité de l'Etat qui s'inscrit dans le prolongement des deux sous-programmes de pilotage et d'appui au niveau régional et s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des principes qui se trouvent dans l'article 12 de la Constitution de 2014, qui énonce " L'Etat a pour objectif de réaliser la justice sociale, le développement durable, l'équilibre entre les régions et une exploitation rationnelle des richesses nationales en se référant aux indicateurs de développement et en se basant sur le principe de discrimination positive ; l'Etat œuvre également à la bonne exploitation des richesses nationales.

Les objectifs du programme sont les suivants :

□ **Objectif 9.1 : Renforcer la gouvernance de la mission et de ses différents programmes**

**Présentation des indicateurs**

**Indicateur 9.1.1: Taux de réalisation des objectifs de la mission**

Vue la multiplicité des activités menées par les structures du sous-programme "pilotage", un certain nombre d'indicateurs peuvent être retenus qui mettent en évidence les activités les plus importants de ces processus et qui ont un impact sur l'atteinte d'objectif.

Pour cela, les indicateurs suivants ont été retenus afin d'atteindre les objectifs stratégiques du secteur de l'équipement et de l'habitat en lien avec les objectifs de développement durable ainsi que le plan de développement 2016-2020.

**Réalisations et prévisions de l'indicateur 9.1.1**



Indicateurs de performance de l'Objectif 9.1 : Renforcement de la gouvernance de la mission et de ses différents programmes	unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 9.1.1 : Taux de réalisation des objectifs de la mission	%	94.8	92	96	97	98

Cet indicateur est calculé en fonction des taux de réalisation de tous les objectifs par rapport aux prévisions.

En effet, les résultats calculés nous permettent d'intervenir et d'agir pour remédier aux insuffisances détectées.

### **Indicateur 9.1.2 : L'évolution annuelle des visites des sites web de la mission de l'équipement**

En ce qui concerne l'indicateur d'évolution annuelle des visites des sites web de la mission de l'équipement, il s'insère dans le cadre de la modernisation de l'administration d'une manière qui aboutit à l'objectif directement, considérant que l'accès à l'information et la consultation des sites web du programme les principes de la transparence et de l'Open- Government, qui présentent les piliers sur lesquels repose la gouvernance.

#### **Réalisations et estimations de l'indicateur 9.1.2**

Indicateurs de performance de l'Objectif 9.1 : Renforcer de la gouvernance de la mission et ses différents programmes	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 9.1.2 : Évolution annuelle des visites de sites Web pour la mission de l'équipement	Unité / jour	384	400	500	800	1000

Le nombre moyen de visites quotidiennes sur le site a beaucoup évolué depuis 2019 grâce au nouveau format du site fin 2018, et le ministère a programmé une amélioration du site en 2021 qui aura un impact positif qui augmentera les taux de visites du site pour l'année 2022.

### **Objectif 9.2 : Rationaliser la gestion des ressources humaines par une affectation optimale des compétences selon les besoins et assurer l'égalité des chances entre hommes et femmes**

Pour mesurer l'utilisation optimale des ressources humaines et financières et faire évoluer les procédures, les indicateurs suivants ont été retenus :

- Ressources humaines : bonne conduite dans le parcours professionnel et attribution d'incitations en tenant compte de leur répartition entre les deux sexes
- Moyens financiers : Dans le cadre de l'approche nationale de la gouvernance, la mission est orientée vers la rationalisation des consommations énergétiques et l'entretien des moyens en fonction des crédits programmés
- développement des procédures : la formation et sa bonne répartition entre les différents types d'agents selon les domaines prioritaires, en tenant compte de l'approche genre inscrite à l'article 18 de la loi organique du budget et en tenant compte des principes d'égalité et d'équité entre hommes et femmes.

### présentation des indicateurs

#### Indicateur 9.2.1: remplacement des départs à la retraite

Indicateurs de la performance de l'Objectif 9.2 : Rationalisation de la gestion des ressources humaines par un emploi optimal des compétences selon les besoins et assurer l'égalité des chances entre hommes et femmes	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.2.1: remplacement des départs à la retraite	Base 100	0	127	100	100	100

La base 100 devrait être atteinte en 2022, qui restera maintenue jusqu'à 2024, selon les recrutements programmés.

#### Indicateur 9.2.2 : Taux des agents (direction centrale) formés dans les domaines prioritaires

Indicateurs de la performance de l'Objectif 9.2 : Rationalisation de la gestion des ressources humaines par un emploi optimal des compétences selon les besoins et assurer l'égalité des chances	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.2.2 : taux des agents (direction centrale) formés dans les domaines prioritaires	%	11.7	6.5	8	11.5	14

Le taux des agents formés dans les domaines prioritaires a atteint 6,5 % en 2021, et il est estimé à 8 % en 2022, 11,5 % en 2023, pour atteindre 14 % en 2024, puisque le budget alloué à la formation est en progression.

**Indicateur 9.2.3: Représentation des femmes dans les emplois fonctionnels**

Indicateurs de la performance de l'Objectif 9.2 : Rationalisation de la gestion des ressources humaines par un emploi optimal des compétences selon les besoins et assurer l'égalité des chances	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.2.3: Représentation des femmes dans les emplois fonctionnels	Base 100	105	105	108	109	109

-l'indicateur de représentation des femmes dans les fonctions a enregistré une valeur de 105 compte tenu de l'augmentation continue du pourcentage de femmes cadres au sein du ministère.

**Objectif 9.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et rationaliser la gestion des ressources financières tout en assurant l'efficacité du programme 9****Présentation des indicateurs****Indicateur 9.3.1 : taux de réalisation de la soutenabilité budgétaire**

Objectif 9.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et rationaliser la disposition des ressources financières tout en assurant l'efficacité du programme 9	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.3.1 : taux de réalisation de soutenabilité budgétaire	%	99.6	100	100	100	100

Le pourcentage des crédits réalisés couvrira 100% des crédits programmés à l'horizon 2022 et les années suivantes

La programmation sera basée sur des normes plus réalistes et visera à installer une application informatique interne pour collecter les demandes centrales et régionales, fournir les crédits nécessaires à l'avance et accélérer le paiement des entrepreneurs.

**Indicateur 9.3.2: Le coût de gestion de chaque fonctionnaire**

Objectif 9.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et rationaliser la disposition des ressources financières tout en assurant l'efficacité du programme 9	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.3.2: Le coût de gestion de chaque fonctionnaire	Mille dinars	4.27	4.04	4.09	4.18	4.3

Des travaux seront menés sur une gestion plus rationalisée des charges d'exploitation, notamment les dépenses énergétiques basées sur les systèmes (AGILIS, GPRS) et la maîtrise des dépenses téléphoniques basées sur IP LIGNE et le renouvellement du parc de transport

- Identification précise des besoins
- Bonne préparation de la programmation annuelle des dépenses
- regroupement des achats
- Répartition optimale des dépenses d'exploitation entre les programmes.

**Indicateur 9.3.3 : le taux de consommation des crédits d'investissement jusqu'à la fin septembre**

Objectif 9.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et rationaliser la disposition des ressources financières tout en assurant l'efficacité du programme 9	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.3.3 : taux de consommation des crédits d'investissement jusqu'à fin septembre	%	64	70	72	73	75

Il est attendu des prévisions de l'année 2021 que le pourcentage va augmenter par rapport à l'année 2020 à 70%, et cela est dû à la reprise des chantiers des travaux même pendant la période de quarantaine dirigée et au retour du rythme de travail normal et le lancement de la réalisation de nouveaux projets, en particulier les grands projets qui auront un impact sur le rythme de consommation des crédits

**Objectif 9.4 : Rationaliser la gestion des ressources humaines par un recrutement optimal des compétences selon les besoins et assurer l'égalité des chances au niveau régional**

**Indicateur 9.4.1 : Nombre moyen des projets encadrés par cadre technique**

Objectif 9.4 : Rationaliser la gestion des ressources humaines par un recrutement optimal des compétences selon les besoins et assurer l'égalité des chances au niveau régional	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.4.1 : Nombre moyen des projets encadrés par cadre technique	Moyenne	3.8	7.4	7	7	7

Comme convenu, chaque cadre est tenu de superviser 7 projets au maximum, ce nombre est considéré très élevé et qui va être maintenu jusqu'à 2024 suite à la politique de l'Etat en matière de recrutement (recrutement suspendu).

Tableau n° 6 :

## Activités et piliers d'activités du programme de pilotage et appui

Programme	Objectifs	Indicateurs		Prévisions des crédits des activités pour l'année 2022	Appui des activités
		Prévisions des indicateurs pour l'année 2022	Activités		
Pilotage et appui	Objectif 9.1 : Renforcer la gouvernance de la mission et de ses différents programmes	Indicateur 9.1.1 : Pourcentage de réalisation des objectifs de la mission 96%	1- Coordination, Communication, Supervision et Relations Internationales	119	-
			2- intervention publique	3429	-
		Indicateur 9.1.2 : L'évolution annuelle des visites des sites web de la mission de l'équipement 500 unité/jour	Z-appui	6453	-
	Objectif 9.2 : Rationaliser la gestion des ressources humaines par un emploi optimal des compétences selon les besoins et assurer l'égalité des chances entre homme et femmes	Indicateur 9.2.1 : remplacement des départs à la retraite 100	Z-appui	30790	-
		Indicateur 9.2.2 : Pourcentage d'agents (direction centrale) formés dans les domaines prioritaires 8%	3- gestion immobilière et matérielle	3239	-
		Indicateur 9.2.3 : Représentation des femmes dans les fonctions 108			
	Objectif 9.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et rationaliser la disposition des ressources financières tout en assurant l'efficacité du programme 9	Indicateur 9.3.1 : Pourcentage de réalisation de pérennité budgétaire	4- transfert des crédits	3186	-
		Indicateur 9.3.2 : Le coût de gestion de chaque fonctionnaire 4.09			
		Indicateur 9.3.3 : le ratio de décaissement des crédits de développement jusqu'à fin septembre 72%	Z-appui	2844	-
	Objectif 9.4 : Rationaliser la gestion des ressources humaines par un recrutement optimal des compétences selon les besoins et assurer l'égalité des chances entre homme et femmes au niveau régional	Indicateur 9.4.1 : Nombre moyen de projets encadrés par chaque cadre technique	3- gestion immobilière et matérielle	0	La délégation est faite entre-temps par le sous-programme central 2 à la demande des sous-programmes régionaux

### 3-Cadre des dépenses à moyen terme du programme 9 (2022-2024)

Les tableaux suivants présentent le cadre de dépenses à moyen terme pour le programme 9 par nature de dépenses.

**Tableau n° 08 :**

#### Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024)

#### Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité : milles dinars

Nature des Dépenses	Réalisations 2020	L.F 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Rémunération	25 162	30 600	32 651	36 808	37 545
Fonctionnement	5 641	6 960	7 175	7 365	8 533
Interventions Publiques	2 875	2 750	3 429	2 788	2 884
Investissements	4 868	5 070	6 805	7 808	7 925
Autres Dépenses	0	0	0	0	0
<b>Total du Programme sans les Ressources propres des Entreprises Publiques</b>	<b>38 546</b>	<b>45 380</b>	<b>50 060</b>	<b>55 769</b>	<b>56 887</b>

# ***Fiches Indicateurs de Performance du Programme 1 : Infrastructure routière***

---



## Fiche indicateur Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur

### Code de l'indicateur : 1.1.1

#### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Développement des routes et des autoroutes à l'échelle nationale et Maghrébin
- 2- **Définition de l'indicateur :** développement de longueur des autoroutes en exploitation.
- 3- **Nature de l'indicateur :** Indicateur d'efficacité socio-économique.

#### II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** longueur exécutée des autoroutes / longueur projetée des autoroutes.
- 2- **Unité de l'indicateur :** pourcentage
- 3- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Unité de Suivi de la Réalisation des Projets des Autoroutes et de la Libération d'Emprise des Voiries Structurantes des Villes et la Société Tunisie Autoroutes.
- 4- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** annuelle
- 5- **Valeur cible de l'indicateur :** 68% en 2024.
- 6- **Le responsable de l'indicateur :** Unité de Suivi de la Réalisation des Projets des Autoroutes et de la Libération d'Emprise des Voiries Structurantes des Villes.

#### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

##### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisation	2021	Estimation		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1.1.1 Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur	%	55,0	56,0	57,0	61,0	68,0

##### 2- Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

La valeur souhaitée n'a pas été atteinte en 2020, la valeur de l'indice a donc été mise à jour pour les années 2022 et 2023. Les travaux de l'autoroute Gabès-Médenine d'une longueur de 84 km sont toujours en cours, le contrat ayant été résilié pour le lot 2 en 2021, et un appel

d'offres a été lancé pour désigner un autre entrepreneur pour achever les travaux qui commencera au début de 2022, après l'achèvement de la libération du domaine.

La longueur des autoroutes programmées = 1323 km. Cette longueur est la somme de la longueur des voies en cours d'exploitation, de la longueur des voies en cours d'achèvement, de la longueur des voies en cours d'étude, de la longueur des voies qui ont été étudiées, et le linéaire des voies en phase de lancement d'appel d'offres de travaux :

Longueur des autoroutes programmées = 1323 km. Cette longueur est la somme de la longueur des autoroutes en cours d'exploitation, en cours de travaux et de la longueur des autoroutes en cours d'étude,

- Longueur des autoroutes en cours d'exploitation= 659 km (Tunisie - Bousalem 121 km, Tunis - Bizerte 51 km, Tunis - Gabès 395 km et Médenine - Ras Jedir 92 km).
- Longueur des autoroutes en cours de réalisation = 84 km (Gabès - Médenine 84 km et Médenine. Ses travaux devraient être achevés d'ici la fin de 2022).
- La longueur des autoroutes dont les études sont terminées et au stade de l'appel d'offres = 186 km (l'autoroute Tunis-Jelma, dont l'appel d'offres a été lancé tranche Sbikha-Jelma en octobre 2020, et l'appel d'offres a été lancé pour la tranche Tunis-Sbikha en avril 2021, il est prévu de commencer la réalisation de l'ensemble du projet, après l'achèvement des travaux d'ouverture de l'emprise (le taux d'avancement est à seulement 37% jusqu'à fin octobre 2021), c'est-à-dire le commencement des travaux sera début du troisième trimestre 2022 dans l'espoir de les compléter avec la fin de l'année 2025).
- La longueur des autoroutes dont les études sont terminées et au stade recherche de financement pour la réalisation des travaux est de 199 km (L'autoroute Jelma - Sidi Bouzid est à 44 km, l'autoroute Sidi Bouzid - Gafsa est à 96 km, et l'autoroute Jelma - Kasserine est à 59 km. Après disponibilité de financement, il est prévu que l'appel d'offres pour les travaux des deux tranches, Jelma - Sidi Bouzid et Jelma - Kasserine, sera lancé au début de l'année 2025 et au début de l'année 2027 l'appel d'offre sera lancé pour la tranche de la liaison entre Sidi Bouzid et Gafsa).
- Longueur des autoroutes en cours d'étude = 195 Km = autoroute Bousalem - Frontière algérienne (80 km) il est prévu que l'étude sera achevée d'ici la fin de 2022, et après la disponibilité des fonds nécessaires, il est espéré que l'appel d'offre des travaux sera lancé au cours de l'année 2023 pour la tranche reliant Bousalem et Jendouba d'une longueur de 37 km, et au cours de l'année 2027 pour la tranche reliant Jendouba et la frontière algérienne) ; et tronçon de liaison du gouvernorat d'El Kef à l'autoroute (115 km) il est prévu que l'étude sera achevée d'ici la fin de 2022, et après que les crédits nécessaires seront disponibles, il est prévu que l'appel d'offre de travaux soit annoncée au cours de l'année 2023).

### 3-Limites de l'indicateur

- Achèvement de l'étude de l'autoroute Bousalem - frontière algérienne et du projet de livraison de l'autoroute à la ville du Kef (les réponses des différents acteurs impliqués dans le projet prennent beaucoup de temps et le refus de certains propriétaires fonciers de réaliser les travaux topographiques et géotechniques sur leurs terrains. En plus la tâche de photographie aérienne du projet de liaison de l'autoroute à la ville d'El Kef a été perturbée

(Troubles dus à la propagation de la pandémie de Corona et à la longueur des procédures administratives pour obtenir les licences).

- Recherche de financement pour la réalisation des travaux des projets autoroutiers,
- La libération d'emprise des projets autoroutiers nécessite de longues démarches administratives et judiciaires du fait de l'implication de nombreuses parties (détermination du tracé et du domaine autoroutier avec la réalisation des recherches foncières sur le terrain, élaboration des exemples et de la liste graphique par le Office de la Topographie et du Cadastre, réalisation d'essais sur le terrain et l'élaboration des procès-verbaux par le Ministère des Domaines de l'État et des Affaires Foncières, la tenue de commissions d'acquisition au profit des projets publics dans les différents gouvernorats concernés par le projet, l'élaboration des décrets d'expropriation et la conclusion de contrats avec les propriétaires de terrains, le dépôt d'actes de succession et l'attente de l'émission de jugements de possession et la mise en œuvre des dispositions de possession du terrain de la part des gouvernorats concernés par le projet).
- Objection de certains propriétaires pour l'exécution des travaux sur leurs terrains, (il était prévu d'achever les travaux des deux autoroutes, Gabes-Mednine et Mednine-Ras Al-Jdir au cours de l'année 2020, mais les problèmes foncières ont provoqué la perturbation des travaux, notamment au niveau de la quatrième tranche de Gabès - Médenine en raison de l'opposition de certains citoyens à la réalisation du projet et des demandes incessantes d'ajout d'échangeurs dans chaque région sans faisabilité économique).
- Travaux de déviation des réseaux des concessionnaires (STEG, SONEDE, CRDA...) nécessitant une longue période.



## Fiche indicateur : Etat d'avancement de la réalisation du plan des routes express

### Code de l'indicateur : 1.1.2

#### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Développement des routes et des autoroutes à l'échelle nationale et Maghrébin
- 2- **Définition de l'indicateur** : Le taux d'avancement des travaux des routes express
- 3- **Nature de l'indicateur** : Indicateur d'efficacité socio-économique.

#### II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur** : longueur exécutée des routes express / longueur projetée à l'horizon 2030.
- 2- **Unité de l'indicateur** : pourcentage
- 3- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : statistique réalisé par la direction de l'exploitation et de l'entretien routier
- 4- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : annuelle
- 5- **Valeur cible de l'indicateur** : la réalisation de 2000 km en 2030.
- 6- **Le responsable de l'indicateur** : direction de la programmation et de suivi des projets à la Direction générale des Ponts et chaussées.

#### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

##### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisation	2021	Estimation		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1.1.2 Etat d'avancement de la réalisation du plan des routes express	%	35,8	36,9	41,0	44,5	45,8

##### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

- La longueur des routes express programmées = 2000 km d'ici 2030
- Longueur des routes express en service = 716 km
- Longueur des routes express en construction = 200,3 km (doublement de la route régionale n° 27 à Nabeul, les deux première tranches, le doublement de la voie romaine 117, le doublement de la route nationale n° 16 entre Gabès et Hamma, le l'achèvement de la liaison Tataouine à l'autoroute A1 (3 tranches), le projet d'extension de l'entrée sud de la capitale

(Tunis) 2 x 4 voies, l'achèvement de la rocade X20 entre la MC 31 et la sortie ouest, le projet de doublement de la route locale 533 entre Rowad et la Citadelle d'Andalousie, l'aménagement de l'entrée nord-sud de la ville de Sfax (3 tranches), travaux d'achèvement dédoublement de la route nationale n°1 à Mahres (la partie restante 5 km).

### **3- Limites de l'indicateur**

- La programmation et la réalisation des activités sont liées à la disponibilité des financements extérieures
- La libéralisation d'emprise des projets de routes express nécessite de longues procédures administratives et juridiques en raison de l'implication de nombreuses parties.
- Retard dans l'avancement des projets dû à des problèmes fonciers
- Les travaux de déplacement des réseaux des concessionnaires (Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz, la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution de l'Eau, le Commissariat Régional au Développement Agricole...) nécessitent des délais longs et entraînent des retards dans les projets.

## Fiche indicateur Amélioration de l'accès des femmes et des hommes des zones rurales isolées au réseau routier praticable

**Code de l'indicateur : 1.2.1**

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Amélioration de l'accès des femmes et des hommes des zones rurales isolées au réseau routier classé

**2- Définition de l'indicateur :** Cet indicateur met en évidence l'évolution de la longueur du réseau de pistes rurales aménagées.

**3- Nature de l'indicateur :** Indicateur d'efficacité socio-économique

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Longueur des pistes aménagées/ Longueur totale des pistes à aménager.

**2- Unité de l'indicateur :** pourcentage

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** statistique réalisé par la direction de l'exploitation et de l'entretien routier

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** annuelle

**5- Valeur cible de l'indicateur :** 46.6% en 2024.

**6- Le responsable de l'indicateur :** la Direction générale des Ponts et chaussées.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisati	2021	Estimation		
		on		2022	2023	2024
Indicateur 1.2.1 Amélioration de l'accès des femmes et des hommes des zones rurales isolées au réseau routier praticable	%	45,2	45,6	45,9	46,3	46,6

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

L'atteinte de la valeur souhaitée pour cet indicateur est liée à l'activité 8 aménagement des pistes rurales. La valeur de l'indicateur a été mise à jour pour les années 2022 et 2023. L'année 2021 a été marquée par le lancement des travaux de la première tranche d'aménagement de 466 km de pistes rurales réparties dans 22 gouvernorats, financé par le Fonds Koweïtien pour le Développement

Economique Arabe, et l'appel d'offres pour la deuxième tranche de 440 km de pistes rurales réparties dans 21 gouvernorats fin 2021.

### **3- Limites de l'indicateur**

- Recherche de financement
- La longueur des procédures de passation des marchés (études et travaux) en coordination avec les gouvernorats pour déterminer les itinéraires programmés pour l'étude
- La diversité des intervenants lors d'exécution des pistes. Cet indicateur prend en compte les pistes à aménager dans le cadre des programmes annuels de développement et de développement intégré supervisés par les directions régionales au profit des conseils régionaux des gouvernorats.
- La classification des pistes rurales au niveau de routes locales, affecte la longueur du réseau aménagé.



---

# **Fiches indicateurs de performance du programme 2**

## **Protection des zones urbaines, du littoral et maîtrise d'ouvrages**

---

## Fiche Indicateur

- **Code de l'indicateur:** 2.1.1
- **Intitulé de l'indicateur:** Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique
- **Date de mise à jour de l'indicateur:** Juin 2021
- **Périodicité :** Annuelle

### I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur: Protection des zones urbaines et du littoral et maitrise d'ouvrages.
2. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur: Protection des zones urbaines contre les inondations
3. L'objectif auquel se rattache l'indicateur: Protection des zones urbaines contre les inondations
4. La définition de l'indicateur: Le taux cumulé de réalisation de projets de protection des zones urbaines contre les inondations réceptionnés provisoirement et par rapport au nombre total des projet prévus par le plan stratégique.
5. Type de l'indicateur: Produit
6. Nature de l'indicateur : qualité
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National

### II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur: Le taux cumulé du nombre des projets de protection des zones urbaines contre les inondations réceptionnés provisoirement par rapport au nombre total des projet prévus par le plan stratégique
2. Unité de mesure : Pourcentage (%)
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : PVs de réception provisoire des projets fournis par les chefs projets
4. Modes de collecte des données de base: Collecter les données directement des ingénieurs chefs des projets.
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : PV de réception provisoire établis par les chefs des projets.
6. Délai de disponibilité de l'indicateur: Fin de l'année.
7. Valeur cible de l'indicateur : 100 % en 2022.
8. Responsable (s) de la collecte des données de base (Service & personne):  
Service études : **Jouda Nasri (Sous Directeur)**

### III. Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Réalisations et les estimations de l'indicateur:

Indicateur de performance	Unité	Réalisation 2020	2021	Estimation		
				2022	2023	2024
Taux cumulé de réalisation du plan stratégique	%	98	99	100	-	-

#### 2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 98 % pour l'année 2020 par rapport aux prévisions de la même année puisqu'il était prévu l'achèvement de 4 projets de protection contre les inondations qui sont la protection contre les inondations des villes de Mazouna, Maztouriya, Nefza et Sousse mais seulement deux projets qui sont achevés, il s'agit des projets de protection contre les inondations des villes de Nefza et Maztouriya.

#### 3. limites de l'indicateur :

- Les difficultés rencontrés lors de l'exécution de quelques projets (foncier, sociale, concessionnaires, problèmes liés aux entreprises...).
- Infraction sur le domaine public hydraulique engendrant des difficultés d'exécution des travaux.
- Augmentation des couts des travaux par rapport aux marchés initiaux et la nécessité de chercher des financements pour ces augmentations

## Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur: 2.2.1
- Intitulé de l'indicateur : Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral.
- Date de mise à jour de l'indicateur : Juin 2021.

### I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. Le programme, auquel se rattache l'indicateur: Protection des zones urbaines et du Littoral et maîtrise d'ouvrage.
2. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur: Protection du littoral et maîtrise d'ouvrages.
3. L'objectif auquel se rattache l'indicateur: Conservation du domaine public maritime et contribution à la protection du littoral contre l'érosion marine.
4. La définition de l'indicateur: Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion marine programmés durant la période 2015 à 2020.
5. Type de l'indicateur: Produit
6. Nature de l'indicateur : qualité
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National

### II- Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur : taux cumulé des linéaires du littoral protégé par rapport au linéaire total du littoral à protéger durant la période 2015-2020
2. Unité de mesure: pourcentage
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : Les différents projets en cours de réalisation ou achevés (linéaire)
4. Modes de collecte des données de base: les chef- projets
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : La direction Générale
6. Délai de disponibilité de l'indicateur: Mois de Mars de chaque année
7. Valeur cible de l'indicateur : 100 % à l'horizon 2020
8. Responsable (s)de la collecte des données de base(Service & personne): Klai Nehed

### III- Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Réalisations et les estimations de l'indicateur:

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020				2021	Estimation		
			2014	2015			2022	2023	2024
Taux cumulé de protection du littoral.	%	66.5	-			95	100	-	-

#### 2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

Le degré d'atteinte de la valeur de cet indicateur est lié au taux de réalisation des projets du plan quinquennal 2016-2020 qui ne peut être achevé qu'en 2022. Par conséquent, le taux de réalisation de l'année 2020 a été révisé par rapport aux prévisions de la même année en tenant compte du retard vécu dans la réalisation des projets à cause des conditions sanitaires qu'a connu le pays (COVID -19). La valeur cible de cet indicateur qui est de 100% sera atteinte alors en 2022.

Il est à signaler qu'un plan directeur est en cours de préparation à l'horizon 2050.

#### 3. limites de l'indicateur :

- Nombre limité des entreprises et des bureaux d'études spécialisés dans le domaine maritime.
- Conditions climatiques engendrant l'arrêt des travaux.
- Budget limité.
- L'opposition de la société civile dans quelques projets.

## Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur: 2.2.2
- Intitulé de l'indicateur : Niveau de maîtrise d'ouvrages portuaires (cout, délai et qualité)
- Date de mise à jour de l'indicateur : Début du mois de Mai de chaque année.

### I- Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur: Protection des zones urbaines et du Littoral
2. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur: Protection du littoral et maîtrise d'ouvrages portuaires
3. L'objectif auquel se rattache l'indicateur: Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires.
4. La définition de l'indicateur: C'est le taux d'Amélioration de la performance en maîtrise d'ouvrages portuaires en respectant le coût et le délai et en ayant une meilleure qualité d'exécution.
5. Type de l'indicateur: Qualité
6. Nature de l'indicateur : qualité
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National

### II- Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur:

La base des calculs sont les projets achevés et en cours d'exécution à l'année en question : On fait une moyenne pondérée des notes attribuées à chaque projet selon le cout du projet :

Pour chaque projet achevé:

1- 35% : non dépassement des délais (sans compter les intempéries et le mauvais temps). C- à -d :

- projet sans dépassement des délais aura : 0.35

- projet avec dépassement des délais aura :  $\max [0, ((\text{délai contractuel} - \text{retard}) / \text{délai contractuel})] * 0.35$

2- 35% : non dépassement du coût initial.

3- 30% : la qualité d'exécution conformément aux plans initiaux et sans réserves du maître d'ouvrage ou de l'exploiteur du port.

Pour chaque projet en cours d'exécution:

On applique le même principe de calcul mais par poste achevé et on prenant comme référence de comparaison pour les délais le planning de réalisation des travaux.

2. Unité de mesure: pourcentage.

3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : projets achevés : note de calcul des délais, dernier décompte, courrier avec le maître d'ouvrage et avec l'exploiteur du port, rapport d'avancement...

4. Modes de collecte des données de base: chefs de projets des unités de gestion et Collaboration entre les cadres de la DG

5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : La direction Générale

6. Délai de disponibilité de l'indicateur: Mois de Mars de chaque année.

7. Valeur cible de l'indicateur : 70 %.

8. Responsable (s) de la collecte des données de base (Service & personne): Omar Saïidane

### III- Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Réalisations et les estimations de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Estimation		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Taux d'Amélioration de la performance en maîtrise d'ouvrages portuaires (cout, délai et qualité)	%	-	50%	..%	60%	65%	65%	70%

#### 2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

Les projets en cours d'exécution sont :

- Travaux d'extension du port de Sidi Youssef
- Travaux de protection du port de Gabes
- Travaux de création du port Sidi Mansour
- Travaux d'extension du port de Teboulba

Et l'évaluation de ces projets va nous permettre de calculer notre indicateur

**3. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :**

- Nombre limité des entreprises et des bureaux d'études spécialisés dans le domaine maritime.
- Manque des données de base.
- Contrainte météorologique
- La concertation avec la société civile.



## Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur : 2.3.1
- Intitulé de l'indicateur : Performance énergétique des bâtiments
- Date de mise à jour de l'indicateur : Juillet 2021
- Périodicité : annuelle

### I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Le programme, auquel est du l'indicateur :** Protection des zones urbaines et du littoral et maîtrise d'ouvrages
- 8. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur :** Protection du littoral et maîtrise d'ouvrages.
- 2. L'objectif auquel se rattache l'indicateur :** Promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics
- 3. La définition de l'indicateur :** Performance énergétique du bâtiment : La consommation énergétique moyenne (chauffage et climatisation).
- 4. Type de l'indicateur :** produit
- 5. Nature de l'indicateur :** quantité
- 6. Mode de Déclinaison de l'indicateur :** National/régional

### II. Détails techniques de l'indicateur

- 1. La méthode de calcul de l'indicateur :** La moyenne du taux de consommation énergétique pour chaque projet de bâtiment en cours d'études. (Minimum classe énergétique 2)
- 2. Unité de mesure:** kwh/m<sup>2</sup>/an
- 3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Classement énergétique du projet par le logiciel CLIP,
- 4. Modes de collecte des données de base :** Document élaboré par les concepteurs du projet et validé par le contrôleur technique et vérifié par l'administration.
- 5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Source administrative (la commission technique des bâtiments civils)

**6. Délai de disponibilité de l'indicateur :** Mois de Mars de l'année suivante.

**7. Valeur cible de l'indicateur :** inférieure 75 kwh/m<sup>2</sup>/an

**8. Responsable(s) de la collecte des données de base (Service & personne) :**

- **Structure :** Direction des études architecturales et techniques
- **Responsable de la collecte des données de base :** Ahmed Ben Othmen

### III. Lecture des résultats de l'indicateur

**1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :**

Indicateur	unité	Réalizations 2020	2021	Estimations		
				2022	2023	2024
Performance énergétique du bâtiment	kwh/m <sup>2</sup> /an	72	70	68	68	67

**2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :**

Les prévisions de réalisation des valeurs de cet indicateur pour les années 2021 et 2022 sont respectivement 70 et 68 kwh/m<sup>2</sup>/an. L'administration veillera à l'amélioration des valeurs prévisionnelles de cet indicateur.

**3. limites de l'indicateur :**

- Vulnérabilité du cadre législatif et réglementaire dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Le champ d'application limité du rationnement thermique dans les bâtiments.
- Faible prise de conscience et prise de conscience de l'importance des possibilités d'économie d'énergie disponibles et de l'utilisation de matériaux écologiques.
- Non utilisation optimale des matériaux écologiques disponibles sur le marché local

## Fiche Indicateur

- **Code de l'indicateur : 2.3.2**
- **Intitulé de l'indicateur :** nombre cumulé des études tenant en compte de l'aspect genre
- **Date de mise à jour de l'indicateur :** Juillet 2021
- **Périodicité :** annuelle

### I. Caractéristiques générales de l'indicateur

7. Le programme, auquel est du l'indicateur : Protection des zones urbaines et du littoral et maîtrise d'ouvrages
9. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur : Protection du littoral et maîtrise d'ouvrages.
8. L'objectif auquel se rattache l'indicateur : Promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics
9. La définition de l'indicateur : le nombre cumulé des études tenant en compte de l'aspect genre
10. Type de l'indicateur : produit
11. Nature de l'indicateur : quantité
12. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National/régional

### II. Détails techniques de l'indicateur

13. La méthode de calcul de l'indicateur : le nombre cumulé des études lancées tenant en compte de l'aspect genre
9. Unité de mesure: nombre
10. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : cahier des charges,

marchés,.....

**11.** Modes de collecte des données de base : coordination avec la commission interne des bâtiments civils

**12.** La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : la commission interne des bâtiments civils

**13.** Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Mars de l'année suivante.

**14.** Valeur cible de l'indicateur : 35 études en 2024

**15.** Responsable(s) de la collecte des données de base (Service & personne) :

- Structure : Direction des études architecturales et techniques
- **Responsable de la collecte des données de base : Lilia Ouedi**

### III. Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Réalisations et les estimations de l'indicateur :

Indicateur	unité	Réalizations 2020	2021	Estimations		
				2022	2023	2024
Nombre cumulé des études tenant en compte de l'aspect genre	nombre	15	20	25	30	35

#### 2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur

Cet indicateur a été introduit dans le programme opérationnel des projets afin de tenir compte de l'aspect genre dans les plans architecturaux des projets de bâtiment pour l'année 2020.

De même, cette opération sera adoptée au niveau des programmes opérationnels des projets des années 2023 et 2024 dans le but de rendre les bâtiments compatibles avec les besoins de tous les catégories de la société ( femme, enfants, handicapés....).

#### 3. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

L'indicateur porte sur le nombre de projets lancés par l'Administration Générale des Bâtiments Civils en tant que maître d'ouvrage ou maître d'ouvrage délégué et sensibles au genre.

Cet indicateur a été révisé pour l'année 2021 puisque 02 études ont été reportées .

L'indicateur a été intégré au programme fonctionnel des projets à prendre en compte par les concepteurs pour concevoir des projets de construction civile au cours de l'année 2020. L'inclusion de l'indicateur dans le programme fonctionnel sera également renforcée dans les années à venir

# Fiches indicateurs de performance du programme Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

---

## Fiche indicateur : Taux de couverture du territoire par les études d'aménagement et d'observation du territoire

Code de l'indicateur : 3.1.1

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Etablir un développement durable juste, équilibré et global entre les régions
- 2- **Définition de l'indicateur :** Calcul le taux des gouvernorats, qui ont au moins une/des études des schémas directeurs pour l'aménagement des agglomérations urbaines.
- 3- **Nature de l'indicateur :** Indicateur de performance.

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :**  $((\text{Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement des gouvernorats} / \text{nb de gouvernorats}) + (\text{Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement des CL} / \text{nb de CL}) + (\text{Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement des zones sensibles} / \text{nb de zones sensibles})) / 100$

Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement en cours (a)

Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement prêts (b) : Le nombre des études qui n'ont pas dépassé 10 ans a la date de leur règlement définitif .

Nombre des études de l'observatoire du territoire prêts (c) : Le nombre des études qui n'ont pas dépassé 5 ans a la date de leur règlement définitif .

Pour calculer le nombre des études pour une gouvernorat (d1) = a+b+c ( La somme de cet gouvernorat est 1 lorsqu'il y a une ou plusieurs études des trois catégories, *hormis ce cas*, il est toujours 0 )

- 2- **Unité de l'indicateur :** pourcentage

- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Nombre d'étapes des études réalisées par an..

- 3- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** DGAT

- 4- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** fin Décembre de chaque année

- 5- **Valeur cible de l'indicateur :** 95 % en 2024.

- 6- **Le responsable de l'indicateur :** Mr Rouisse Jameleddine

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Taux de couverture du territoire par les études d'aménagement et d'observation du territoire	pourcentage	75 %	80	85	90	100

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Les prévisions de l'évolution de l'Indicateur de performance de 75% en 2020 jusqu'à 85% en 2022 et à 95% en 2024, se dépendent du rythme d'achèvement des études en cours et la programmation et de nouvelles études, soit les schémas directeurs de l'aménagement des grands agglomérations urbaines ou les zones sensibles, ainsi les études de l'observatoire du territoire surtout les atlas.

##### 1-l'achèvement des études des schémas directeur de l'aménagement du territoire

##### 1-1- les schémas directeurs de l'aménagement de grandes agglomérations urbaines

Il est prévu que dans l'année 2022, la préparation de 4 études d'intérêt pour les communautés urbaines comme Zaghouan, Tataouine, Mehdiya et Médenine, sera achevée avant la fin de 2024, et préparation en vue du lancement de la révision des schémas directeurs de l'aménagement des grands agglomérations urbaines de gouvernorat de Monastir.

##### 1-2- les schémas directeurs de l'aménagement des zones sensibles

Lors d'achèvement des schémas directeurs de l'aménagement d'une zone sensible de l'île de Djerba, 3 études en cours concernant les zones sensibles de l'extrême nord à Bizerte et les zones côtières au cap bon et la zone du cote est de Bizerte, ainsi la préparation de lancement de l'étude des bas steppes qui s'intéresse 28 délégations réparties sur 5 gouvernorats qui sont Kairouan, Mehdiya, Sousse, Monastir et Sfax.

##### 1-3- les schémas directeurs de l'aménagement et de développement des gouvernorats

Sur un total de 14 gouvernorats de l'intérieur, 9 qui ont été achevées les études schémas directeurs de l'aménagement et de développement ; Jendouba, le Kef, Siliana, Zaghouan, Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid, Kébili et Gabès. Alors qu'il reste en cours de réalisation 5 études concernant les gouvernorats de Tataouine, Mehdiya, Beja et Tozeur.

##### 1-4- les études de l'observatoire du territoire

L'indice de performance a été amélioré grâce aux progrès des études de 3 Atlas des gouvernorats de Sousse, Monastir et Mehdiya pour s'établir aux alentours de 80% en 2021 couvrant ainsi la majorité des gouvernorats par des documents numériques de l'observatoire du territoire.

Parmi les études spécifiques qui ont été lancée en 2021 et qui recouvrera toute le territoire nationale est l'étude de planification territoriale stratégique et le potentiel foncier qui a pour but d'élaborer une stratégie de contrôle et de gestion pour le potentiel foncier sur tout le long du territoire, répondre aux enjeux et aux exigences d'un développement régional viable .

### **3- Limites de l'indicateur**

La prévision de l'indicateur et les progrès - Le temps alloué à la collecte des données et la réticence de certains départements à échanger des informations

- La quantité de travail nécessaire pour calculer l'indice par rapport à l'équipe supervisant le programme de suivi.



## Fiche indicateur : Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les PAU

Code de l'indicateur : 3.2.1

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

**2- Définition de l'indicateur :** Le rapport de la corrélation entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain signifie connaître le degré d'engagement et de respect du contenu et des exigences des stratégies de développement urbain dans la préparation des plans d'aménagement urbain. Dans une première étape, des normes seront adoptées pour la programmation de divers types d'équipements et d'espaces verts.

**3- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité.

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Le pourcentage de zones vertes et de zones allouées aux équipements incluses dans les plans d'aménagement urbain approuvés par rapport à la superficie totale

**2- Unité de l'indicateur :** %

**3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Unités de gestion par objectifs mis crée au niveau de la Direction de l'Urbanisme chargée de suivi des études des plans d'aménagement urbain, directions régionales de l'équipement et conseils régionaux

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** moi de mars de chaque année

**5- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 37.5 % d'ici 2024.

**6- Le responsable de l'indicateur :** Gobji Salma

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 3.1.2.1 : Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains (PAU)	pourcentage	30 %	32 %	35%	37%	37.5%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Comme l'indicateur de Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains (PAU) est un indicateur stratégique, on s'attend à une hausse acceptable au cours des années prochaines d'environ 32 % à 35 % entre 2021-2022.

### **3- Limites de l'indicateur**

- Relier la valeur cible avec le désir des collectivités locales concernées de poursuivre les études en cours et couvrir ces communautés rurales avec des exemples d'urbanisation d'une part et les différentes parties impliquées dans les différentes étapes d'approbation de ces études d'autre part.

## Fiche indicateur : Taux de consommation des terres agricoles

Code de l'indicateur : 3.2.2

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

**3- Définition de l'indicateur :** Taux des terres agricoles inclus dans les plans d'aménagement urbain

**5- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité.

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** taux des terres agricoles consommées inclus dans les plans d'aménagement urbain des municipalités approuvées par décret.

**2- Unité de l'indicateur :** pourcentage

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Unités de gestion par objectifs crée à la direction d'urbanisme chargé de suivi des études des plans d'aménagement urbain, les directions régionales de l'équipement et les municipalités

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** mois de mars de chaque année.

**5- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 8,5 % fin 2024

**6- Le responsable de l'indicateur :** Mohamed Nabil hajji

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 3.1.2.2 : Taux de consommation des terres agricoles	%	10 %	9.5 %	9 %	8.5 %	8.5 %

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Comme l'indicateur de Taux de consommation des terres agricoles est un indicateur stratégique, on s'attend à une hausse acceptable au cours des années prochaine d'environ 9.5 % a 9 % entre 2021-2022. Levés topographiques (ou cartes de villes):

#### 3- Limites de l'indicateur

- Relier la valeur cible avec le désir des communautés locales concernées de poursuivre les études en cours et couvrir ces communautés rurales avec des exemples d'urbanisation d'une part et les différentes parties impliquées dans les différentes étapes d'approbation de ces études d'autre part.

- Potentiel humain et matériel limité dans l'intérêt de l'urbanisation dans les services de traitement régionaux et les communautés locales concernées.

## Fiche indicateur : Nombre des logements sociaux et abordables construits et des lots viabilisés.

Code de l'indicateur : 3.3.1

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat
- 2- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Promouvoir le logement social et abordable et l'amélioration et intégration des quartiers.
- 3- Définition de l'indicateur :** Le nombre de logements réalisés à travers les programmes suivants : Le FOPROLOS, le Programme Spécifique pour le Logement Social – le premier logement –dotation des lots aménagés.
- 4- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité (efficacité socio-économique)

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- Formule de calcul de l'indicateur :** Taux cumulé des logements sociaux et abordables produits avec le total des lots aménagés.
- 2-Unité de l'indicateur :** Taux cumulé
- 3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** la Direction Générale de l'Habitat, l'Unité de gestion par objectifs pour la Réalisation du Programme Spécifique pour le logement social, BH, BCT
- 4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** 1<sup>er</sup> Trimestre de l'année suivante
- 5- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 26.000 logements et lots d'ici fin 2024.
- 6- Le responsable de l'indicateur :** Madame Kmar Chebbi( DGH), Madame Hana Zoueghi (Unité de Réalisation du Programme Spécifique du Logement Social).

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de logements réalisés dans le cadre du « programme spécifique pour le logement social »		<b>7396</b>	<b>11539</b>	<b>15126</b>	<b>16774</b>	<b>18300</b>
Nombre de logements réalisés dans le cadre du « FOPROLOS »		<b>2781</b>	<b>3336</b>	<b>3836</b>	<b>4336</b>	<b>4836</b>
Nombre de logements financés dans le cadre du « premier logement »		<b>1434</b>	<b>1770</b>	<b>2120</b>	<b>2470</b>	<b>2820</b>
Total nombre de logements sociaux et abordables		<b>11611</b>	<b>16645</b>	<b>21082</b>	<b>23580</b>	<b>25956</b>

## **2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.**

Les estimation du nombre cumulatif de logements sociaux, abordables et achevés atteindre 16645 en 2021, repartis en 11539 pour Le programme spécifique pour le logement social et 3336 dans le cadre de FOPROLOS et 1770 logements pour Le programme du premier logement.

Le Nombre cumulatif de logements sociaux achevés et aménagés dans le cadre de programme spécifique pour le logement social est 7396 logements social jusqu'au fin 2020 repartis comme suit :

- 5100 logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements
- 1494 logements et lots viabilisés exécutés par des promoteurs publics.
- 802 logements exécutés par des promoteurs privés.

On remarque que le nombre de logements réalisés et aménagés dans le cadre du programme spécifique pour le logement social a augmenté en 2021 a 11539 soit une augmentation de 4143 logements et lots social durant l'année 2021. On estime une augmentation de 15126 logements et lots social fin 2022 repartis en 7400 logements qui sera exécuté dans le cadre d'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements, 3386 logements et lots exécutés par des promoteurs publics, 4340 logements exécutés par des promoteurs privés .

## **3- Limites de l'indicateur**

Les principales limites sont :

- La nécessité d'identifier le besoin en logement à l'échelle national selon le type de logement, les zones prioritaires et la population cible. Vue l'absence de ces données l'indicateur reste insignifiant vis-à-vis du nombre de logements réalisés. D'où l'urgence d'élaborer une étude sur le besoin en logement à l'échelle national.
- L'indicateur n'a pas pris en considération les logements réalisés par les promoteurs immobiliers publics et privés.
- L'insuffisance des moyens personnels à l'Unité de réalisation du Programme Spécifique pour le logement Social ainsi qu'aux Directions Régionales de l'Equipement, de l'Habitat
- la flambée des prix des logements et l'orientation des promoteurs immobiliers vers la production des logements haut standing

## Fiche indicateur : Taux cumulé de réhabilitation des quartiers résidentiels selon les programmes nationaux.

Code de l'indicateur : 3.3.2

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1-Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Promouvoir le logement social et abordable et de la réhabilitation et de l'intégration des quartiers

**2- Définition de l'indicateur :** taux cumulé des quartiers d'habitation informels à réhabiliter annuellement par rapport aux quartiers programmés.

**3- Nature de l'indicateur :** Indicateur d'efficacité.

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** le nombre cumulé des quartiers d'habitation informels réhabilités annuellement / nombre total des quartiers programmés.

**2-Unité de l'indicateur :** %

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Agence de réhabilitation et du rénovation urbaine.

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Decembre

**5- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 74% d'ici 2024

**6- Le responsable de l'indicateur :** Mme Monia Bahrini Khmiri Directrice à Direction générale de l'habitat.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

#### 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisation 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitations 155 (première partie)		84	88	100	100	100
Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitations 155 (deuxième partie)		0	0	16	32	48
<b>Somme</b>	%	43	44	58	66	74

#### 2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Après avoir enregistré un avancement satisfaisant pour la réalisation du programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitation dans la première partie avec l'achèvement de (jusqu'à Septembre 2021) :

- Achèvement de 136 quartiers sur 155 quartiers pour les travaux d'infrastructure.
- Achèvement de 102 quartiers sur 14 quartiers pour la composante amélioration de l'habitat.
- Achèvement de 76 projets d'équipement sur 124 du total du projet.

Concernant la deuxième partie du programme (avec 157 quartiers à un coût estimé à environ 635 M.D) Le programme est caractérisée par la réalisation de certains études avant même le lancement réel des travaux comme par exemple :

- Etudes Urbaines et technique des projets
- Etude du potentiel énergétique des projets
- Études de programmation fonctionnelle pour les équipements collectifs et les espaces industriels
- Etudes des grandes lignes environnementales et sociales des projets
- Soutien technique à l'approche sociale et environnementale des projets
- Soutien technique pour la mise en œuvre des composantes du bâtiment
- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur
- Plus de coordination pour assurer la réalisation du programme (communes - concessionnaires publics - Ministères et sociétés concernés).
- Inciter les régions à fournir du foncier approprié et respecter les délais de réalisation des projets d'équipements collectifs.
- Accélération du rythme de travail des comités régionaux pour suivre la réalisation du programme.
- Rechercher des fonds de financement étrangers pour financer de nouveaux projets.

Depuis le début du 2019, de nombreux préparatifs ont été faits (Préparation de la note de composition pour la mise en œuvre de la composition fractionnée au prix facilité ) et l'Appel à Manifestation d'Intérêt à la sélection des municipalités.

En 2021, les études urbaines et techniques des projets de la première tranche (58 quartiers) ont été lancées et les procédures de désignation des bureaux d'étude ont été entamées pour l'élaboration des études urbaines et techniques de la deuxième partie (46 quartiers)

### **3- Limites de l'indicateur**

- La difficulté de fournir de financement pour intervenir dans les quartiers informels surtout que l'état s'en charge au programme sans la contribution des citoyens.
- Pénurie du foncier domaine de l'Etat réservé par les régions pour la réalisation des équipements collectifs.



- Rareté des terrains constructibles qui conviennent au pouvoir d'achat des citoyens, ce qui engendre la prolifération du phénomène de l'extension anarchique et des quartiers informels.

## Fiche indicateur : Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social

Code de l'indicateur : 3.3.3

### I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1-Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Promouvoir le logement social et abordable et de la réhabilitation et de l'intégration des quartiers

**2-Définition de l'indicateur :** Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social dans le cadre du programme spécifique pour le logement social soit par l'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements, ou par l'achèvement et prestation de logements et de lots sociaux

**3- Nature de l'indicateur :** Indicateur de performance.

### II- Les détails techniques de l'indicateur :

**1-Formule de calcul de l'indicateur :** Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social / Taux cumulé de bénéficiaires de logements et de lots sociaux

**2- Unité de l'indicateur :** pourcentage.

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Liste finale des bénéficiaires approuvés par les commissions régionales

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Les données sont mises à jour régulièrement

**5- Valeur cible de l'indicateur :** 40% d'ici fin 2025.

**6- Le responsable de l'indicateur :** Mme Thouraya Ben Jmour.

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

**1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social par l'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements sur le site ou dans d'autres zones ou les agrandir.	Pourcentage.	-	29%	32%	35%	38%
Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social.		-	41%	44%	47%	50%
Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social / Taux cumulé de bénéficiaires de logements et de lots sociaux		-	30%	33%	36%	38%

## 2-Analyse des résultats et les prévisions d'achèvement de l'indicateur:

Le Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social dans le cadre du programme spécifique pour le logement social est de 6961, dont le pourcentage des femmes qui en bénéficieront vers la fin 2021 est de 2118 femmes contre 4842 hommes, avec une pourcentage cumulé de 30% répartis comme suit :

- 1823 femmes ont bénéficiées d'un logement par l'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements ou par la réhabilitation atteindre a peu près 29% du nombre total des logements qui ont été remises (6235 logements)
- 295 femmes ont bénéficiées d'un logement social ou d'un lot social dans le cadre d'achèvement et création des lots sociales, c.à.d. 41% du nombre total des logements et lots qui ont été remises (726 logements)
- On note que la proportion la plus élevée de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social se trouve dans le sud-ouest , Tozeur, Gafsa et Kébili (48%). la proportion de femmes dans le gouvernorat de Tozeur 58%, considerer comme la plus élevés par rapport aux autres gouvernorats. tandis que au Nord-Ouest Beja, Jendouba, Kef et Siliana Considérer le ratio le plus faible avec 24 % ( 19% a Jendouba).
- le pourcentage des femmes qui en bénéficieront vers la fin 2022 est estimé à 33% et 38% pour 2024.

## 3-Limites de l'indicateur

- L'application informatique pour organiser les candidats au logement et les catégories sociaux ne comprend pas le sexe du bénéficiaire

- Les critères adoptés pour se porter candidat au logement et lots sociaux, ne prend pas en considération l'état civile de bénéficiaire ( divorcée, veuve...) alors qu' Ils tient compte des membres de la famille ayant des besoins spéciaux.
- Les données adoptées pour le calcul de l'indicateur ne comprennent pas tous les programmes de logement a l'intention des catégories à revenu faible et moyen, tels que les programmes de logement Financé par le Fonds de promotion du logement pour les salariées et de la première logement, ainsi que pour les logements réalisés par divers acteurs publics, en l'absence d'une base de données.
- Les prévisions du nombre des bénéficiaires de logement dans le cadre de l'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements ou par leur réhabilitation, liée principalement à la disponibilité de logements présentant des difficultés liées au coût fréquent des matériaux de construction et à la rareté de la main-d'œuvre, surtout que le coût maximal d'une maison ne peut être dépassé selon le décret 2012-1224 du 10 Aout 2012.
- Le calcul des prévisions de l'indicateur pour l'achèvement de logements et de lots sociaux est principalement lié à l'état de disponibilité des listes finales, qui sont soumis par les commissions régionales dans les différents gouvernorats.

# **Fiches indicateurs de performance du programme 9 : Pilotage & Appui**

---

**I- Fiche Indicateur**1- Programme**Code de l'indicateur : 9.1.1**

Intitulé de l'indicateur: Niveau de réalisation des objectifs de la mission

Date de mise à jour de l'indicateur: mois de mars

**I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :**

**1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** renforcement de la gouvernance de la mission et de ses différents programmes.

**2- Définition de l'indicateur :** Mesure de taux de réalisation des objectifs de la mission par rapport aux prévisions.

**3- Type de l'indicateur :** Indicateur d'efficacité.

**II- Les détails techniques de l'indicateur :**

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** Moyen de pourcentage de réalisations par rapport aux estimations de tous les indicateurs

**2- Unité de l'indicateur :** %

**3- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Données de nature administrative.

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Mois de juin de chaque année.

**7- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 98% à l'horizon 2024.

**8- Le responsable de l'indicateur :** DGPCFC

**III- Interprétation des résultats de l'indicateur****1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2021	Prévisions		
		2018	2019	2020		2022	2023	2024
Taux de réalisation des objectifs de la mission	%	82	84	94.8	92	96	97	98

**2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.**

Le taux de réalisation de cet indicateur a atteint près de 95% pour l'année 2020, par rapport à l'estimation de la même année, qui était fixé à 90%, soit une augmentation d'environ 6%. Ce pourcentage s'explique par les taux élevés d'atteinte des objectifs d'un certain nombre d'indicateurs de

performance qui ont dépassé 90 % .Certains autres indicateurs ont également connu des taux d'atteinte importants qui ont dépassé 100 %. Voici une analyse de ces réalisations par programme :

**Programme 1 « Infrastructures routières »** : ce taux a atteint 94 % par rapport aux estimations, il est proche du taux d'atteinte des objectifs de la mission. On retrouve le taux le plus faible qui est de 82 % enregistré par l'**indicateur 1.2.1.1** «Amélioration de l'accès des femmes et des hommes des zones rurales isolées au réseau routier praticable».

**Programme 2 «Protection des Zones Urbaines et du Littoral ET Maitrise d'Ouvrages »** : a atteint un taux de 97%, ce qui est supérieur au taux d'atteinte des objectifs de la mission. On constate que la plupart des indicateurs ont enregistré des taux supérieurs à 100% tandis que l'**indicateur 1.1.2.1** " taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral " a enregistré le pourcentage le plus faible, qui est d'environ 76 %.

**Programme 3 «Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat»** : Il a réalisé un taux de 93% par rapport aux prévisions, et il est proche du taux d'atteinte des objectifs de la mission. Notant que l'**indicateur 1.2.1.3** «Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains», dont son taux de réalisation par rapport à ses estimations s'élève à de 167,3 % qui augmenterait le pourcentage d'atteinte de l'**objectif 2.1.3** " Renforcer la planification urbaine stratégique et durable et le contrôle des extensions urbaines». Sachant qu'aucune terre agricole n'a été consommée en 2020. Par contre on trouve que l'**objectif 3.1.3** : «Nombre total de logements sociaux et logements abordables réalisés et lots viabilisés » n'a pas dépassé le taux de 80% à cause de l'**indicateur 3.1.3.1** " Nombre des logements sociaux et abordables construits et des lots viabilisés." et l'**indicateur 3.1.3.2** " Taux cumulé de réhabilitation des quartiers résidentiels selon les programmes nationaux ", qui ont atteint respectivement les taux 73 % et 80 % par rapport aux estimations.

**Programme 9 « Pilotage et Appui »** : Le taux de réalisation de cet indicateur est proche du taux d'atteinte des objectifs de la mission 95%. On constate que l'**indicateur 1.1.1.9** « Proportion de femmes cadres bénéficiant d'un renforcement des capacités par la participation à des missions et formations à l'étranger » a atteint un taux de réalisation d'environ 140% par rapport aux estimations, tandis que les deux indicateurs « Nombre de formations jours pour chaque salarié » et « Évolution de la masse salariale » ont enregistré respectivement d'environ 75 % et 76 %.

### 3- limites de l'indicateur :

Le taux de réalisation des objectifs des différents programmes dépend du taux de réalisation par rapport aux estimations de tous les indicateurs. Cette méthode ne détermine pas précisément le taux de réalisation des objectifs des différents programmes car le poids des différents programmes dans le secteur de l'équipement et la qualité des projets sont différents (délais, obstacles et problèmes qui peuvent être rencontrés).

## Fiche Indicateur

**Code indicateur:** 9-1-2

**Intitulé indicateur:** évolution annuelle de visite du site web du Ministère

**Date mise à jour indicateur:** Mars 2021

### I- Caractéristiques indicateur

**Programme:** Pilôtage et Appui

**Sous-programme:** Appui

**Objectif:** Renforcement de la gouvernance de la mission

**Description de l'indicateur:** évolution de la moyenne annuelle de visite du site web du Ministère

**Type indicateur:** Résultat

- **Nature indicateur:**

- **Déclinaison de l'indicateur:**

-

### II- Détails techniques de l'indicateur

- **Méthode de calcul de l'indicateur:** évolution de la moyenne annuelle de visite journalière du site web du Ministère
- **Unité indicateur:** unité/jour
- **Données principales de calcul de l'indicateur:**
- **Méthode de collecte des données principales de calcul de l'indicateur:** navigateur internet
- **Source des données principales de calcul de l'indicateur:** Google Analytics
- **Date de disponibilité de l'indicateur:** à tout instant
- **Valeur cible de l'indicateur:**
- **Service responsable de la collecte des données principales:** Direction de la recherche, de l'organisation et de l'informatique
- 

### III- III - Lecture dans résultats de l'indicateur

#### 1- résultats et prévisions de l'indicateur

Indicateur	Unité	Réalizations			Prévisions			
		2018	2019	2020	L.F . 2021	2022	2023	2024
Evolution de la moyenne annuelle de visite du site web du Ministère	Unité/jour	203	241	384	400	500	800	1000

#### 2- Analyse des résultats et des prévisions de réalisation relatives à l'indicateur

La moyenne des visites journalières du site web du Ministère a bien évolué entre 2019 et 2020, cela est dû à la mise en place d'une version améliorée du site fin 2018.

#### 3- Limites de l'indicateur:

Cet indicateur exprime la communication du public à travers le site web seulement, et on peut penser à inclure l'accès à la page Facebook du Ministère dans cet indicateur.



## Fiche Indicateur

**Code indicateur:**9.2.1

**Intitulé de l'indicateur:** Taux de remplacement des retraités

**Date de mise à jour de l'indicateur:** mars 2021

### I-Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- **Programme de l'indicateur:** programme 9 : pilotage et appui
- 2- **Le sous- programme de l'indicateur:** sous- programme 1 : pilotage
- 3- **Objectif de l'indicateur::** maîtriser les équilibres liés aux ressources humaines
- 4- **Description de l'indicateur** fixer le taux de remplacement des retraités
- 5- **Type de l'indicateur::** produit
- 6- **Nature::** efficacité
- 7- **Déclinaisons de l'indicateur:** catégories Services Centraux et Régionaux

### II-Détails techniques de l'indicateur

- 1- **Description de formule de l'indicateur::** le nombre des recrutements programmées / le nombre des retraités \*100
- 2- **Unité de mesure de l'indicateur:** Indice base 100.
- 3- **Données de base pour le calcul de l'indicateur:** une base de données administrative des retraités / Système Insaf
- 4- **Mode de collecte des données de base pour calculer l'indicateur:** Base de données
- 5- **Source de base de données:** Statistique administratives
- 6- **Délais de disponibilité de l'indicateur:** fin d'année
- 7- **Valeur cible de l'indicateur:** 100.
- 8- **responsable indicateur :** Wajdi Abderrahim

### III-Résultat de l'indicateur

- 1- **Résultats et estimations de l'indicateur:**

	2018	2019	2020
Nombre de postes programmées (1)	00	00	15
Nombre de retraités (2)	276	116	61
Indice de taux de remplacement des retraités (1)/(2)*100	00	00	24%

## taux de remplacement des retraités par catégorie

Indicateur: 9.2.1	Unité	Réalisations	Prévisions		
		2021	2022	2023	2024
Nombre de de postes programmées pour les catégories A1et A2 (1)	nombre	50	28	68	77
Nombre de retraités (2)	nombre	23	28	68	77
taux de remplacement des retraités	%	217	100	100	100
Nombre de de postes programmées pour les agents A3-B-C-D (1)	nombre	20	7	18	33
Nombre de retraités pour les agents A3-B-C-D (2)	nombre	10	7	18	33
taux de remplacement des retraités	%	200	100	100	100
Nombre de postes programmées pour les 3 unité (1)	nombre	00	45	64	43
Nombre de retraités les 3 unité (2)	nombre	10	45	64	43
taux de remplacement des retraités	%	00	100	100	100
Nombre de de postes pour les 2 unité programmées (1)	nombre	00	4	11	17
Nombre de retraités pour les 2 unité (2)	nombre	6	4	11	17
taux de remplacement des retraités	%	00	100	100	100
Nombre de postes programmées pour les 1 unité(1)	nombre	00	5	18	14
Nombre de retraités pour l' unité (2)	nombre	06	5	18	14
taux de remplacement des retraités	%	00	100	100	100
<b>Indicateur1/2*100</b>	<b>Règle 100</b>	<b>127</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

taux de remplacement des retraités par corps :

Indicateur: 9.2.1	Unité	Réalisations	Prévisions			
		2021	2022	2023	2024	
Nombre de de postes programmées de corps techniques (1)	nombre	70	24	67	83	
Nombre de retraités de corps techniques (2)	nombre	20	24	67	83	
taux de remplacement des retraités	%	350	100	100	100	
Nombre de de postes programmées d'autres corps(1)	nombre	00	11	19	27	
Nombre de retraités d'autres corps (2)	nombre	13	11	19	27	
taux de remplacement des retraités	%	00	100	100	100	
Nombre de postes programmées pour le corps des ouvriers (1)	nombre	00	54	93	104	
Nombre de retraités pour le corps des ouvriers (2)	nombre	22	54	93	104	
taux de remplacement des retraités	%	00	100	100	100	
<b>Indicateur1/2*100</b>	<b>Règle 100</b>	<b>127</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

taux de remplacement des retraités par affectation centrale / régionale :

Indicateur: 9.2.1	Unité	Réalisations		Prévisions					
		centrale	régionale	centrale			régionale		
		2021	2021	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Nombre de de postes programmées pour les catégories A1et A2 (1)	nombre	03	47	13	19	20	15	49	57
Nombre de retraités A1et A2 (1) (2)	nombre	3	20	13	19	20	15	49	57
taux de remplacement des retraités	%	100	235	100	100	100	100	100	100
Nombre de postes programmées pour les agents A3-B-C-D (1)	nombre	05	15	1	4	9	6	14	24

Nombre de retraités pour les agents A3-B-C-D (2)	<b>nombre</b>	00	9	6	14	9	6	14	24
taux de remplacement des retraités	<b>%</b>	500	150	100	100	100	100	100	100
Nombre de postes programmées pour les tous les ouvriers(1)	<b>nombre</b>	00	00	6	13	16	48	80	88
Nombre de retraités les tous les ouvriers (2)	<b>nombre</b>	3	19	6	13	16	48	80	88
taux de remplacement des retraités	<b>%</b>	00	00	100	100	100	100	100	100
<b>Indicateur1/2*100</b>	<b>Règle 100</b>	133	126	100	100	100	100	100	100

## 2- Analyse et discussion des résultats et des prévisions de l'indicateur:

Les conclusions les plus importantes auxquelles on peut se référer sont principalement les points suivants:

Une absence totale de recrutement durant les années 2018 et 2019 en contrepartie d'un relatif renforcement de deux catégories des ouvriers durant l'année 2020 et ca ne s'harmonise pas aux besoins réels des ressources humaines du Ministère.

Le niveau d'invalidité perdue du fait de l'instabilité des ressources humaines en enregistrant une augmentation du nombre de retraités et des ouvriers, et la baisse ou l'absence de remplacement de ceux-ci par le mécanisme recrutement .

La baisse des affectations et la hausse des renvois à la retraite sont également dues à des raisons liées aux finances publiques et à la hausse de masse salariale.

La diminution de recrutement est également due à l'approbation par l'État du mécanisme de relèvement volontaire de l'âge de la retraite qui est appliqué depuis juillet 2019, ce qui entraîne le report de recrutement et la suffisance des ressources humaines disponibles. de recrutement n'est utilisée que dans des cas exceptionnels.

En revanche, on s'attend à ce qu'une reprise relative soit enregistrée pour pourvoir les postes vacants liés à certaines spécialisations techniques au cours de l'année 2021, et si elle rompt avec

les indicateurs négatifs au cours des dernières années, elle reste insuffisante, d'autant plus que ce renforcement était limité aux catégories A1 et A2 du corps des ingénieurs et techniciens en contrepartie d'un déficit persistant d'autres corps de renforcer de leurs ressources, comme le corps administratif commun ou encore le corps des ouvriers qualifiés.

Des estimations ont été établies en fonction d'assurer la stabilité des ressources humaines en maintenant le plafond de la valeur souhaitée fixée à 100, c'est-à-dire si elle ne répond pas aux besoins réels de toutes les catégories, corps et services centraux ou régionaux, mais elle maintient les exigences requises pour le fonctionnement du système de travail de l'administration.

### **3- Limites de l'indicateur:**

L'incapacité de programmer les besoins de recrutement en s'appuyant uniquement sur les recommandations de départ à la retraite se limite ainsi à la côté quantitatif, tandis que les besoins de programmation doivent prendre en compte l'amélioration de la capacité à effectuer des tâches plus réalisables et efficaces même avec des ressources humaines inférieures à la valeur souhaitée.

## Fiche Indicateur

**Code Indicateur : :9.2. 2**

**Nom de l'Indicateur :** Taux des agents (cadres des directions centrales) formés dans les domaines prioritaires.

**Délai de Mise A jour :** Mois du Septembre chaque année

### I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- ✓ **Programme de l'Indicateur :** « 9 » : « Pilotage et Appui »,
- ✓ **Sous Programme de l'Indicateur :** « 2 » : Sous Programme : « Appui »,
- ✓ **Objectifs de de l'Indicateur :** Développement des ressources humaines et perfectionnement des compétences,
- ✓ **Définition de l'Indicateur :** l'indicateur exprime les efforts déployés pour développer et évoluer les ressources humaines,
- ✓ **Type de l'Indicateur :** Indicateur Qualité,
- ✓ **Nature de l'Indicateur :** Indicateur de Performance,
- ✓ **Déclinaison de l'Indicateur :** Services central.

### II- Détails techniques de l'Indicateur

- ✓ **Méthode de Calcul de l'Indicateur :** [Nombre d'agents des directions centrale formés dans les activités de formation prioritaire ÷ Nombre Total des agents (cadre des directions centrale) ciblés par ces activités] X 100 ,
- ✓ **Unité de Calcul :** Pourcentage ( %),
- ✓ **Type des données de base utilisées pour le calcul de l'Indicateur :** Nombre des agents touchés par les activités de formation prioritaires X Population ciblée par ces activités.
- ✓ **Mode de collecte des données de base :** Tableaux de synthèse des formations prioritaires réalisées et et population cible inscrite dans l'application « INSAF ».
- ✓ **Source des données de base :** Données statistiques de source administrative basée sur les feuilles de présence de chaque formation réalisée , plan de formation annuel et l'application « INSAF ».
- ✓ **Délai de disponibilité de l'Indicateur :** Mois de Mars de chaque année.
- ✓ **Valeur Cible de l'Indicateur :** atteindre environ le taux de 14 % dans les trois prochaines années.
- ✓ **Responsable de la collecte des données :** Direction Générale de la Planification, la Coordination et la Formation des Cadres.

### III-Interprétations des Résultats de l'Indicateur

#### 1) Résultats des Réalisation et des Estimations de l'Indicateur

	2018				2019				2020			
Nombre des Agents des Directions Centrale formés dans les activités de formarmation prioritaire	143				346				147			
Nombre total de la population ciblée (cadres A1, A2, et A3) par les activités de formation prioritaire	A1	A2	A3	Tot al	A1	A2	A3	Tota l	A1	A2	A3	Total
	75 8	42 3	96 6	214 7	78 5	41 0	88 1	2076	79 5	42 3	85 0	2086
<b>Indicateur</b>	<b>% 6,66</b>				<b>% 16,67</b>				<b>% 7,11</b>			

	Unité	Prévisions	Estimation		
		2021	2022	2023	2024
Nombre des Agents des Directions Centrale formés dans les activités de formarmation prioritaire	Agent	150	200	250	300
Nombre total de la population ciblée (cadres A1, A2, et A3) par les activités de formation prioritaire		2310	2480	2170	2110
<b>Indicateur</b>	<b>%</b>	<b>6,5 %</b>	<b>8 %</b>	<b>11,5 %</b>	<b>14 %</b>

## 2) Analyse des Résultats des Réalisation et des Estimations de l'Indicateur

L'évolution de cet indicateur a été marqué par un doublement de sa valeur durant l'année 2019 suite aux efforts déployés et récompensés par l'organisation de diverses activités classées prioritaire au profit des cadres des directions centrale. Puis succédé par une chute durant l'année 2020 causée par l'application des procédures et protocoles sanitaires pour faire face à la pandémie COVID-19.

Concernant la réalisation en 2021 reste dépendante de la situation sanitaire du pays mais avec un peu d'optimisme la valeur de 2020 peut être sauvée.

## 3) Limites de l'Indicateur

Un même agent peut participer dans plusieurs activités de formation mais à chaque fois est pris en compte dans le calcul comme si sa première participation.

## Fiche Indicateur

**Code indicateur :9.2.3**

**Intitulé de l'indicateur :** Représentativité de la femme aux emplois fonctionnels

**Date de mise à jour de l'indicateur:** février

### I-Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- **Programme de l'indicateur:** programme 9: pilotage et appui
- 2- **Le sous- programme de l'indicateur:** sous- programme 1 : pilotage
- 3- **Objectif de l'indicateur:** Allocation optimal des compétences.
- 4- **Description de l'indicateur:** Détermination du taux de participation de la femme aux emplois fonctionnels et aux postes de la prise de décision.
- 5- **Type de l'indicateur:** produit
- 6- **Nature:** Performance
- 7- **Déclinaisons de l'indicateur:** Selon l'affectation et selon la fonction

### II-Détails techniques de l'indicateur

- 1- **Description de formule de l'indicateur:** (Nombre de cadres féminins occupant des emplois fonctionnels/ nombre total des emplois fonctionnels vacants)/ (nombre des cadres féminins ( A1 + A2 ) / nombre total des cadres au ministère (A1 + A2 ) ) x 100.
- 2- **Unité de mesure de l'indicateur:** indice base 100.
- 3- **Données de base pour le calcul de l'indicateur:** base de données par sexe + INSAF
- 4- **Mode de collecte des données de base pour calculer l'indicateur:** base de données admi + INSAF
- 5- **Source de base de données:** Statistique adm
- 6- **Délais de disponibilité de l'indicateur:** Mois de février.
- 7- **Valeur cible de l'indicateur:**100
- 8- **responsable indicateur :** Mme Wissal Dai

### III-Résultat de l'indicateur

**2- Résultats et estimations de l'indicateur:**

	2018	2019	2020
Taux des cadres féminins occupant des emplois fonctionnels	35%	36%	38%
Taux des cadres féminins aux ministère	32%	32%	36%
Indicateur de la représentativité de la femme aux emplois fonctionnels (1)/(2)*100	109	113	105



Indicateur: 9.1.1.1	Unité	estimations	Prévisions		
		2021	2022	2023	2024
Nombre des cadres féminins occupant des emplois fonctionnels	Nombre	218	228	240	252
Nombre total des emplois fonctionnel vacants	Nombre	576	586	596	606
Le taux (1)	%	38%	39%	40%	41%
Nombre des cadres féminins (A2+A3)	Nombre	500	559	606	643
Nombre des cadres au ministère (A1+A2)	Nombre	1371	1529	1656	1756
Le taux (2)	%	36%	36%	37%	37%
Indicateur (1)/(2)*100	Règle 100	105	108	109	109

## 2- Analyse et discussion des résultats et des prévisions de l'indicateur:

- Un indicateur positif de représentativité des femmes aux emplois fonctionnels a été enregistré en atteignant 105 et dépassant alors la valeur minimale souhaitée.

- On s'attend à ce que l'indicateur continue à augmenter au cours des trois prochaines années, malgré l'augmentation continue du taux des cadres féminins au ministère, et cela est due principalement à l'augmentation du nombre total (relatif) des postes vacants au ministère ainsi que l'augmentation du taux des cadres féminins.

### ➤ Taus des cadres féminins occupant des emplois fonctionnels selon la nature de l'emploi durant l'année 2020.

Les emplois fonctionnels	Femme	Homme	Nombre Totale	taux	Taux des cadres féminins	Indicateur base 100
<b>Chef de service</b>	130	165	295	44%	36%	122
<b>Sous-directeur</b>	55	107	162	34%	36%	95
<b>directeur</b>	27	70	97	27%	36%	75
<b>Directeur général</b>	06	16	22	27%	36%	75
<b>Nombre total</b>	2018	358	576	38%	36%	105

- L'indicateur de la présentativité des femmes aux emplois fonctionnels a connu une tendance à la baisse par rapport à l'évolution de la nature de l'emploi fonctionnel, où une valeur positive a été enregistrée pour la participations des femmes aux reste des emplois fonctionnels qui s'élevait à 122 pour l'emploi de chef de service, dépassant par conséquent la valeur minimum souhaité (100).

- Par contre, on constate une faible représentativité à partir du poste de directeur en atteignant 75 pour l'emploi de directeur ainsi que pour l'emploi de directeur général.

- Par conséquent, la représentativité des femmes aux emplois fonctionnels ( outre que les emplois supérieurs) reste relativement satisfaisante, ce qui confirme la difficulté d'accès des femmes aux postes de la prise de décision.

	Central		Régional	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Nombre des cadres chargés des emplois fonctionnels	134	162	86	194
Nombre total des emplois non vacants	296		280	
Taux (1)	45%	55%	30%	70%
Nombre des cadres	216	285	284	586
Nombre total des cadres	501		870	
Taux (2)	43%	53%	32%	68%
Indicateur (1) / (2)	<b>104</b>	<b>103</b>	<b>93</b>	<b>103</b>

- L'indicateur de représentativité des femmes aux emplois fonctionnels aux niveaux central et régional a enregistré une valeur positive en dépassant la valeur souhaitée de 100, contrairement à ce qui a été enregistré au niveau régional uniquement ( sous le niveau souhaité : 93).

Cette disparité entre ces deux niveaux est principalement due au pourcentage élevé des cadres masculins dans le nombre totale des cadres au niveau régional (70%) par rapport au niveau central et ainsi en raison aux emplois fonctionnels limités dans l'organigramme régional.

### 3- Limites de l'indicateur:

- Difficulté énorme à déterminer le taux des cadres féminins au sein du ministère en fonction de la nature des emplois fonctionnels, vue la multitude des conditions exigés pour la nomination.
- Difficulté à fixer les estimations et les prévisions vue les multitude des critères de nominations aux emplois fonctionnels.

## Fiche Indicateur

Code indicateur:9.3.1

Intitulé de l'indicateur: le taux de réalisation de la soutenabilité budgétaire

Date de mise à jour de l'indicateur: mois de mars

### I-Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- **Programme de l'indicateur:** programme 9: pilotage e tappui
- 2- **Le sous- programme de l'indicateur:** sous- programme 2 : Appui
- 3- **Objectif de l'indicateur:** assurer la soutenabilité budgétaire et la rationalisation des ressources financière et garantir l'efficacité du programme 9
- 4- **Description de l'indicateur:** Détermination de l'écart entre les crédits réalisés et ceux prévus au debut de l'année budgétaire
- 5- **Type de l'indicateur:** produit
- 6- **Nature:** resultat
- 7- **Déclinaisons de l'indicateur:** directions centrales et régionales

### II-Détails techniques de l'indicateur

- 1- **Description de formule de l'indicateur:** (crédits consommés / crédits inscrits)\*100.
- 2- **Unité de mesure de l'indicateur:**pourcentage
- 3- **Données de base pour le calcul de l'indicateur:**ADEB SIAD AMED
- 4- **Mode de collecte des données de base pour calculer l'indicateur:** statistiques administratives
- 5- **Source de base de données:** Statistiques administraives
- 6- **Délais de disponibilité de l'indicateur:** Mois de Mars de chaque année.
- 7- **Valeur cible de l'indicateur:**Minimiser l'écart entre ce qui est réalisés et ce qui est prévu pour atteindre une consommation de 100% des crédits prévus et inscrit
- 8- **responsable indicateur** Amel sassi

### III-Résultat de l'indicateur

#### 3- Résultats et estimations de l'indicateur:

Indicateur: 9.2.2.1	Unité	Réalizations			2021	Prévisions		
		2018	2019	2020		2022	2023	2024
Crédits inscrits	MD	1.546.500	1.161.149	1.632.301	1.562.800	1.598.580	1.642.600	1.687.594
Crédits consommés	MD	1.655.731	1.221.968	1.625.975	1.562.800	1.598.580	1.642.600	1.687.594
Taux de réalisation	%	107.1	105.2	99.6	100	100	100	100

## **2- Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:**

Cet indicateur vise attendre un taux de réalisation de 100% pour prouver la sincérité des prévisions budgétaire et s'assurer de la soutenabilité budgétaire et que le prévu au début de l'année couvre les dépenses réelles au cour de l'année budgétaire :les arriérés,les nouveaux dépenses et les dépenses courantes

Pour les résultats réalisés en 2020 ont atteind 99.6% et cela dû au retard de quelque projets suite à la pandémie COVID.

En ce qui concerne les années 2018,2019 le taux d'évolution de budget a augmenté pour d'épassé le taux fixé d'avance vue le report de paiement des crédits d'engagement et à l'ouverture des crédits imprévus non programmés.

Les prévisions des années 2021,2022,2023,2024 atteindront 100% et seront conformes aux prévisions programmés .

## **3- Limites de l'indicateur:**

- L'insuffisance des moyens matériels, humains et financiers.
- La lenteur des procédures administratives
- Les problèmes d'expropriation qui accablent la réalisations des progets

## Fiche d'indicateur

**Code d'indicateur : 9.3.2**

Nom de l'indicateur : le coût de gestion de chaque agent

Date de mise à jour de l'indicateur : mois du février de chaque année

### I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- **Le programme auquel l'indicateur se réfère** : Programme 9 « pilotage et appui »
- **Sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : Sous-programme 2 « Appui »
- **L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : assurer la soutenabilité du budget et rationaliser la gestion des ressources financières tout en assurant l'efficacité du programme 9
- **Définition de l'indicateur** : le suivi annuel de l'évolution des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement.
- **Type d'indicateur** : produit
- **La nature de l'indicateur** : un indicateur de résultat
- **Branches de l'indicateur** : directions centraux et régionaux de l'équipement

### II. Caractéristiques techniques de l'indicateur

- **Mode de calcul de l'indicateur** : dépenses de fonctionnement réalisés / nombre de salariés
- **Unité de l'indicateur** : mille dinars
- **Données de base pour le calcul de l'indicateur** : données de source administrative
- **Le mode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur** : statistiques administratives
- **La source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : systèmes « ADAB », « INSAF » et « AMAD ».
- **Date de disponibilité de l'indicateur** : Février.
- **Valeur cible de l'indicateur** : Atteindre 3 % comme pourcentage maximum pour l'évolution de l'indicateur en 2024
- **Le service chargé de regrouper les données de base** : la Direction Générale des services Communs (Direction des Affaires Financières).

### III. Analyse des résultats de l'indicateur

#### 1. Réalisations et prévisions de l'indicateur

indicateur de performance	unité	réalisations			prévisions 2021	Estimations		
		2018	2019	2020		2022	2023	2024
Nombre de fonctionnaires	Fonctionnaire	4794	4383	4456	4421	4452	4462	4472
Frais de gestion	M.D	21.324	18.894	19.014	17.847	18.204	18.659	19.218
Coût de gestion pour chaque fonctionnaire	M.D	4.45	4.31	4.27	4.04	4.09	4.18	4.30
Taux d'évolution	%		-3%	-4%	-9%	-8%	-6%	-3%

## 2. Analyse des résultats et estimation des réalisations pour l'indicateur

On remarque une évolution négative du coût de gestion de chaque agent d'une année à l'autre dans des proportions variables, principalement due à :

- une diminution du nombre des fonctionnaires dans les années 2019 et 2021
- agir sur le coût de gestion en appliquant les exigences de la circulaire du ministre des finances pour diminuer le coût de gestion pour les années 2020 et 2021.
- Ajuster le budget réel alloué au fonctionnement, qui était réparti au sein des chapitres d'entretien, de gestion et d'investissement, et le calculer par sa forme réelle

## 3. Limites de l'indicateur :

- Les projets importants du ministère de l'équipement nécessitent des dépenses de fonctionnement importantes afin de maîtriser les projets, les délais, la faisabilité et le coût
- Budget de dépenses de fonctionnement limité
- Déséquilibre entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement
- Le coût de gestion de chaque agent varie d'un programme à l'autre
- La détermination des dépenses de fonctionnement est soumise à l'approbation du ministère des Finances et non aux objectifs et activités

## Fiche d'indicateur

Code d'indicateur : 9.3.3

Nom de l'indicateur : taux de consommation des crédits d'investissement jusqu'au mois de septembre

Date de mise à jour de l'indicateur : le mois de septembre de chaque année

### I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- Le programme auquel l'indicateur se réfère : Programme 9 « pilotage et appui »
- Sous-programme auquel se réfère l'indicateur : Sous-programme 2« appui»
- L'objectif auquel se réfère l'indicateur : assurer la soutenabilité budgétaire et la rationalisation de la gestion des ressources financières et garantir l'efficacité du programme 9
- Définition de l'indicateur : assurer l'ordonnancement des crédits de paiement d'une façon évolutive équivalente au pourcentage prévu
- Type d'indicateur : de qualité
- La nature de l'indicateur :
- Branches de l'indicateur : directions régionales et centrales

### II. caractéristiques techniques de l'indicateur

- Mode de calcul de l'indicateur : les crédits d'investissements ordonnancés/les crédits d'investissements inscrits sur les ressources budgétaires et celles de ressources hors budget
- Unité de l'indicateur : pourcentage
- Données de base pour le calcul de l'indicateur : statistiques administratives
- Le mode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur :
- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : systèmes « ADEB », « SIAD »
- Date de disponibilité de l'indicateur : mois de septembre.
- Valeur cible de l'indicateur : atteindre le pourcentage de 75% en 2024
- Le service chargé de regrouper les données de base : la Direction Générale des services Communs (Direction des Affaires Financières).

### III. Analyse des résultats de l'indicateur

#### 1- Série de résultats (réalisations) et d'estimations pour l'indicateur

indicateur de performance	unité	réalisations			prévisions 2021	Estimations		
		2018	2019	2020		2022	2023	2024
Pourcentage des crédits ordonnancés jusqu'au mois de septembre	%	76	87	64	70	72	73	75
Crédits d'investissement ordonnancés	M.D	1067	870	839	1092	1025	1068	1130
Crédit inscrits	M.D	1400	1000	1308	1560	1423	1463	1507

#### 2- Analyse des résultats et estimation des réalisations pour l'indicateur

Le taux de consommation des crédits jusqu'au mois de septembre 2020 est de 64% et c'était moins que le pourcentage prévu qui est de 70% et c'est dû la pandémie qu'a connu le pays en 2020 ce qui a des mauvais reflets sur l'investissement surtout lors du confinement

Malgré cela on atteint le 64% provient du paiement des arriérés de l'année 2019 au profit des entrepreneurs d'un montant de 360 MD avec un retour progressives aux nouveaux projets aux mois de juillet, août et septembre. Pour atteindre en 2021 comme c'était prévu le 70% grâce à l'exécution des nouveaux projets.

#### 3- Limites de l'indicateur :

- La lenteur des procédures administratives en matière immobilière et financière.
- Retard d'achèvement des travaux en raison de circonstances d'urgence et de force majeure dépassant le cadre de l'administration.
- La perturbation des projets en raison de problèmes immobiliers ou de problèmes contractuels
- L'évolution du mode de paiement des crédits d'investissement est due aux structures chargées de la mise en œuvre des projets
- le montant des crédits approuvés a un impact direct sur l'indice par augmentation ou diminution.



## FICHE INDICATEUR

Code de l'indicateur :9.4.1

Intitulé de l'indicateur : Moyenne des projets supervisés par technicien cadre.

Date de mise à jour de l'indicateur: mois de mars

### I. Les caractéristiques générales de l'indicateur :

**1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Efficience de l'administration régionale par l'optimisation des compétences humaines.

**2- Définition de l'indicateur :** mesure du taux d'encadrement des projets régionaux.

**3- Nature de l'indicateur :** Indicateur d'efficacité

### II- Les caractéristiques techniques de l'indicateur :

**1- Formule de calcul de l'indicateur :** (Nombres total des projets régionaux / Nombre total des cadres A1 et A2 dans les régions)

**2- Unité de l'indicateur :** Moyenne

**3- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Statistiques à caractère administratif

**4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** 31 décembre de chaque année.

**5- Valeur cible de l'indicateur :** 7

### III- Interprétation des résultats de l'indicateur

**6- Le responsable de l'indicateur :** la sous-direction des affaires générales à la direction générale des services communs en collaboration avec la direction des affaires administratives et de la direction générale de coordination entre les services régionaux.

#### 1- Réalisations et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2021	Prévisions		
		2018	2019	2020		2022	2023	2024
Nombres total des projets régionaux (1)	NB	-	3913	4108	3869	-	-	-
Nombre total des cadres A1 et A2 dans les régions (2)	NB	-	1010	1078	526	-	-	-
Indicateur (1) / (2)	Moyenne	-	3,8	3,8	7,4	7	7	7

## **2- Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.**

- Par rapport à 2020, en 2021, et en coordination avec les directions régionaux, le nombre de cadres techniques dans les départements régionaux effectivement chargés de superviser les projets a été calculé, de sorte que le nombre moyen de projets supervisés par chaque cadre technique des structures régionales pour la mission de l'équipement est passé à 7,4 contre 3,8 en 2020.

- Le nombre moyen de projets supervisés par chaque cadre technique devrait se stabiliser au cours des trois prochaines années au niveau 7 projets par cadre technique, car le nombre de cadres techniques au niveau régional s'étant stabilisé d'une part, et d'autre part, le nombre de projets pour chaque structure régionale s'étant stabilisé.

## **3- Limites de l'indicateur**

- Absence de métriques approuvées dans ce contexte
- Difficulté de déterminer la valeur cible de cet indicateur
- Absence de recrutements,

# **Fiches des Opérateurs Publics du programme 1 :**

---

# Fiche opérateur : Société Tunisie Autoroute

## I- Définition

### 1- Activité principale :

- L'exploitation du réseau autoroutier, à travers le système de péage, dans le cadre de contrat de concession qui relie l'état Tunisien avec la société
- L'entretien et la conservation du réseau autoroutier que la société exploite
- Construction et exploitation de tronçons neufs de voies autoroutiers et réalisation de toutes opérations de cessions mobilières et immobilières et opérations commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à l'activité sociale de l'entreprise
- Classement de l'entreprise "M"

### 2- Référence de création :

PV de réunion de l'assemblée fondatrice en date du 13 mai 1992

### 3- Référence d'organisation administrative et financière

Les décrets 2197 -2002 ; 2198 – 2022 ; 2199 – 2002 et 2100 - 2002

### 4- Date de signature du dernier contrat de programme, d'objectifs ou de performance entre la mission et l'opérateur public (le cas échéant) :

Année 2010

## II- Stratégie et objectifs

### 1- Stratégie générale :

Mise en œuvre des programmes de l'État dans le domaine du développement du réseau autoroutier.

### 2- Les principales priorités et objectifs :

L'achèvement des projets en cours d'exécution : construction et exploitation des autoroutes Sfax- Gabes, Gabes – Medenine et Medenine – Ras Jdir et assurer l'équilibre financier de la société.

### 3- Définition des contributions dans la réalisation des objectifs du programme de l'année 2022 :

<u>Indicateur</u>	<u>prévision 2022</u>
Indicateur 1: Taux cumulé de réalisation et d'exploitation de l'autoroute Sfax / Gabes	100%
Indicateur 2: Taux cumulé de réalisation et d'exploitation de l'autoroute Gabes / Mednine	100%
Indicateur 3 Taux cumulé de réalisation et d'exploitation de l'autoroute Mednine / Ras Jdir	100%
Indicateur 4: Taux cumulé des crédits portés par l'état pour la construction et l'exploitation de l'autoroute Sfax / Gabes / Mednine / Ras Jdir / Bouselim	100%
Indicateur 5: Taux cumulé des crédits extérieures pour le financement de la construction et l'exploitation de l'autoroute Sfax / Gabes (BEI)	100%
Indicateur 6: Taux cumulé des crédits extérieures pour le financement de la construction et l'exploitation de l'autoroute Gabes / Mednine (JICA)	100%
Indicateur 7: Taux cumulé des crédits extérieures pour le financement de la construction et l'exploitation de l'autoroute Mednine /Ras Jdir (BAD)	100%
Indicateur 8: Taux de projets finis dans les délais	100%
Indicateur 9: Taux de projets exécutés suivant les crédits alloués	100%
Indicateur 10: Taux de réalisation des investissements prévus au titre de l'entretien de la chaussée	100%
Indicateur 11: Taux de consommation des crédits programmés	100%
Indicateur 12: Taux de vieillissement des équipements et des box de péage	1,14%
Indicateur 13: Taux de consommation des crédits programmés au titre de glissières de sécurité et siege en fer et signalisations	100%
Indicateur 14: Taux de régression des accidents déclarés	10%
Indicateur 15: Taux journalier d'intervention des équipes de maintenance	100 interventions
Indicateur 16: réduction des délais d'exploitation des autoroutes ouverts au usagers sans péages	6 mois
Indicateur 17: Taux d'augmentation des frais de péage	45%
Indicateur 18: Taux de développement du trafic routier	40%
Indicateur 19: Taux de développement des revenus de la publicité	30%
Indicateur 20: Taux de paiement des dettes extérieures	100%
Indicateur 21: Taux de paiement des dettes des entreprises	70%
Indicateur 22: Taux de respect des indicateurs financiers exigés par les bailleurs de fonds	100%
Indicateur 23: Le pourcentage d'atteinte des prévisions annuelles de l'investissement	100%
Indicateur 24: Taux de réalisation des objectifs fixés par le programmes 1 et 2	100%
Indicateur 25: Taux de satisfaction client des usagers de l'autoroute	70%
Indicateur 26: Pourcentage d'atteinte des prévisions annuelles des dépenses de rémunération	100%
Indicateur 27: Pourcentage d'atteinte des prévisions annuelles des dépenses de gestion	100%
Indicateur 28: Pourcentage de consommation des crédits alloué à la formation	100%
Indicateur 29: Taux de vieillissement des voitures consacré à l'entretien et	

#### 4- Les plus importantes activités :

Les plus importants investissements que la société réalise est l'achèvement de la construction de l'autoroute Sfax / Gabes / Mednine / Ras Jdir / Bouselim et l'installation du système de péage à ses projets et leurs exploitation dans les plus brefs délais.

#### 5- Les mesures d'accompagnements :

Pour réaliser la construction des autoroutes et leur exploitation cela nécessite un soutien financier de l'État à travers son injection de fonds dans le capital de la société pour mener à bien l'achèvement des projets.

### III- Le budget et Cadre des dépenses du programme à moyen terme 2022-2024

#### 1- Présentation générale du budget de la société Tunisie Autoroute pour l'année 2022 :

Désignation	Prévision budget 2022 TTC en millier de dinars	Observations
Total des revenus d'exploitation	144 193	Les recettes d'exploitation ont été calculées en tenant compte de l'augmentation de 20% des tarifs. Afin d'atteindre ses équilibres financiers, l'Etat est tenu d'injecter un montant de 478 million de dinars pour achever les projets en cours de construction, installer le système de péage et absorber le déficit enregistré pour l'année 2021 d'une valeur de 265 million de dinars.
Financement extérieure	21 154	
Surplus des redevances	42 260	
Subvention de l'Etat sous forme d'augmentation de capital de la société	478 573	
<b>revenu total</b>	<b>686 180</b>	
Budget de gestion	337 249	
Budget d'investissement	135 449	
solde de trésorerie	213 482	
Solde de trésorerie ajouté	0	

#### 2- Prévision du budget à moyen terme 2022-2024 :

U= million de dinars					
Désignation Dépenses	Réalisation	LF 2021	Prévision		
	2020		2022	2023	2024
<b><u>Budget de gestion :</u></b>					
Subvention de rémunération	--	--	--	--	--
Subvention de gestion (charges financières)	--	242,701	269,590	289,094	232,543
<b><u>Budget d'investissement :</u></b>	97,400	183,000	74,400		
<b><u>Total</u></b>	<b><u>97,400</u></b>	<b><u>425,701</u></b>	<b><u>343,990</u></b>	<b><u>289,094</u></b>	<b><u>232,543</u></b>

# **Fiches des Opérateurs Publics du programme 2 :**

---



**Fiche Opérateur**  
**Société D'études Et d'Aménagement**  
**Des Côtes Nord De La Ville De SFAX**  
**TAPARURA**

**I. Identification :**

1. Activité : Aménagement et développement du site Taparura/promoteur immobilier.
2. Classification dans la société : société anonyme à participation publique constituée en vertu de l'assemblée générale constitutive en date du 31 mai 1985.
3. Référence constitutive : néant
4. Référence organisation administrative et financière : néant.
5. Date et signature du dernier contrat par objectif entre le ministère et l'entreprise : \*\*\*\*

**II. Cadre de Performance**

**1. Stratégie générale :**

La Société d'Etudes et d'Aménagement des Côtes Nord de la ville de Sfax (SEACNVS), Chargée du projet Taparura, a été créée en mai 1985. C'est une société anonyme à participation publique géré par un Conseil d'Administration et présidé par un Président Directeur Général sous la tutelle du Ministère de l'Equipement et de l'Habitat.

Après l'achèvement des travaux relatifs à la dépollution et le remblaiement de la zone du projet Taparura (première phase), ce qui a permis le gain de 420 hectares sur la mer, il est nécessaire de procéder à la gestion et la protection de la zone en réalisant de nombreux travaux à court, moyen et long terme par rapport au suivi environnemental, l'entretien et le gardiennage de la zone du projet Taparura en attendant de clarifier la deuxième phase relative à l'aménagement, le développement, l'urbanisation et la commercialisation des terrains.

**2. La société a pour missions :**

1) La réalisation de :

- Toutes les études techniques, économiques, juridiques et financières nécessaires à l'aménagement touristique, hôtelier et foncier des côtes nord de la ville de Sfax ;

- Tous les travaux nécessaires à la mise en valeur, au lotissement et à l'aménagement des terrains dans la zone ;
  - Toutes les constructions et bâtiments rentrant dans le cadre des équipements généraux de la zone : centres commerciaux, aménagement des zones vertes, terrains de sport, équipements de loisir et portuaires.
- 2) L'établissement des plans et programmes relatifs aux travaux à exécuter et mise en valeur de la zone après son équipement.
  - 3) L'établissement et exécution des travaux nécessaires à la réalisation des programmes prévus, soit de façon directe, soit par voie interposée et de recevoir tous les avantages et autorisations administratives nécessaires
  - 4) L'acquisition, le lotissement, l'aménagement et la commercialisation des terrains nécessaires à la réalisation des projets rentrants dans le cadre de la zone du projet Taparura et d'autres zones.
  - 5) La prise de participation directe ou indirecte dans le capital des sociétés poursuivant des buts similaires ou connexes par voie d'apport en nature, en numéraire, d'acquisition de titre de capital, de fusion, de création de sociétés nouvelles ou autrement.
  - 6) Et plus généralement toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, immobilières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant favoriser l'évolution de la société.

## **2- Actions prioritaires et interférences par rapport aux objectifs du programme :**

- La mise en œuvre du programme de suivi environnemental du projet Taparura par la SEACNVS permet de s'assurer de la durabilité de différentes composantes de l'écosystème qui ont subi durant des décennies des agressions environnementales dû à l'activité de l'usine de transformation des phosphates en acides phosphoriques.
- Le programme de gardiennage mis en œuvre par la SEACNVS permet de protéger le foncier (420 ha de terrains gagnés sur mer) contre toute exploitation ou occupation temporaire illégale.
- Outre les défis techniques (consolidation naturelle des talus du parc, comportement des plantes vis-à-vis un milieu artificiel) la végétalisation du futur parc urbain de Taparura a pour objectif de créer une zone verte qui attire les investisseurs.

Il reste entendu que les objectifs sont d'ordre qualitatif et non quantitatif et ne sont donc pas mesurables.

**3- Activités du programme :**

<b>Objectifs</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Activités</b>
<b>1</b>	<b>Suivi de la qualité physico-chimiques des eaux et sédiments</b>	Depuis l'achèvement des travaux de dépollution du projet, des campagnes d'analyses physico-chimiques et de métaux lourds sont réalisées sur des échantillons d'eau et de sédiments prélevés des différents milieux de l'écosystème. Les résultats d'analyses sont traités dans un rapport de suivi de l'évolution spatio-temporelle des paramètres physico-chimiques et de métaux lourds.
<b>2</b>	<b>Etude d'évaluation du système d'isolement du dépôt de phosphogypse</b>	- Depuis l'achèvement des travaux, un suivi rigoureux de la fiabilité des différentes composantes du système d'isolement est réalisé par la société. Et selon les résultats de ce suivi, une étude plus approfondie sera réalisée afin d'évaluer la performance du système d'isolement du dépôt toute en utilisant des moyens sophistiqués.
<b>3</b>	<b>Travaux de maintenance des équipements de pompage</b>	Des travaux d'entretien et de maintenance des équipements du système de pompage et de drainage du système d'isolement du dépôt sont réalisés annuellement dans le cadre d'une convention signée avec une société spécialiste en la matière.
<b>4</b>	<b>Entretien des canaux de drainage des eaux pluviales de la zone du projet Taparura</b>	Des travaux d'entretien mécanique des canaux de drainage des eaux pluviales juxtaposant la zone du projet sont réalisés annuellement et ceci dans le cadre de la prévention contre les inondations.
<b>5</b>	<b>Entretien des canaux de drainage des eaux pluviales du dépôt de phosphogypse</b>	Des travaux d'entretien des regards de drainage des eaux pluviales du dépôt de phosphogypse sont réalisés périodiquement dans le cadre d'une convention signée avec une société spécialiste en la matière.
<b>6</b>	<b>Suivi radiologique de la zone du projet</b>	Le suivi radiologique du projet Taparura avant, en cours et après travaux de dépollution a été finalisé depuis l'année 2015 et un certificat de libération du site du système réglementaire de radio protection a été établi par le Centre National de Radio Protection (Organisme national responsable de la radio protection de la population). Un programme de suivi radiologique à long terme a été proposé par le CNRP et mis en œuvre par la société.
<b>7</b>	<b>Travaux d'entretien des plantations du futur parc urbain de Taparura</b>	Des travaux d'entretien des plantations (arrosage, désherbage, taille des arbres...) sont réalisés quotidiennement et ceci dans le cadre d'une convention spécialiste en la matière. L'objectif est d'assurer le bon développement et la durabilité de ces plantations.

<b>8</b>	<b>Gardiennage de la zone du projet</b>	Des conventions cadres sont signées chaque trois an avec des sociétés de gardiennage afin de protéger le foncier (terrain classé Domaine privé de l'Etat après le déclassement du domaine public maritime en vertu des décrets de 2010 et 2013).
<b>9</b>	<b>Suivi de la ligne de côte du projet sur 06 km</b>	Des levés topographiques et bathymétriques annuels depuis 2012 et années suivantes.
<b>10</b>	<b>Etude de dépollution et de réhabilitation des côtes sud de la ville de Sfax</b>	Le dossier d'appels d'offres a été élaboré suite à la désignation de la SEACNVS de réaliser l'étude.

**Budget :**

**Le budget 2022 sera financé par les fonds propres de la SEACNVS.**

## **Fiche Opérateur**

### **Société d'études et de Promotion de Tunis-Sud**

### **SEPTS**

- **Activité principale** : Aménagement et développement du Lac Sud de Tunis / Préparation de la terre et Promotion immobilière.
- **Classement de l'entreprise** : Classe C.
- **Référence de création** : l'Assemblée Générale Constitutive, tenue le 26 Juin 1990 (Jort N°62 du 07 Aout 1990) en application des décisions du Conseil Ministériel Restreint en date du 16 février 1990 suivantes :
  - L'assainissement et la restauration du Lac Sud de Tunis ;
  - La reconversion du Port de Tunis en Port de Plaisance dans le cadre du projet d'aménagement ;
  - La création d'une société qui se charge des études techniques et urbanistiques et de la coordination entre les différents intervenants pour la réalisation du projet.
- **Références de l'organisation administrative et financière** :
  - Décret N° 2001-2807 du 06 Décembre 2001, fixant l'organigramme de la société d'études et de promotion de Tunis-Sud
  - Décret N° 2001-2808 du 06 Décembre 2001, fixant les conditions d'attribution et de retrait des emplois fonctionnels au sein de la société d'études et de promotion de Tunis Sud
- **Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectif entre le Ministère et l'Etablissement/Institution** : 2021

#### **I. Cadre de Performance :**

##### **2-1 : La Stratégie générale :**

Suite à la réalisation des travaux d'assainissement du lac Sud de Tunis et l'aménagement de ses berges, la zone a vu une nette amélioration du système écologique et de l'état environnemental et sanitaire. En effet, on a enregistré une amélioration des indicateurs environnementaux à l'instar de la qualité des eaux du lac, la biodiversité et les ressources halieutiques, ce qui a permis l'activité dans le lac à plus que 50 pêcheurs.

Cette réussite revient à la large expérience de la SEPTS dans le domaine.

Les points forts de la stratégie de la SEPTS sont les suivants :

- **Dans le domaine de dépollution et d'assainissement des plans d'eau :**
  - Elaboration des procédures d'appel d'offres pour la réalisation des travaux et recherche des fonds de financement nécessaires à la réalisation de plusieurs projets de maintenances et d'entretien des installations civiles du Lac-Sud de Tunis.
  - Préservation de la qualité des composantes écologiques du Lac Sud de Tunis.
  - Supervision de la réalisation des travaux dans de bonnes conditions.

- Elaboration des plans de gestion et de suivi après réalisation des travaux d'assainissement et de création de « Zone humide » classée Zone Ramsar.

- **Aménagement du territoire et promotion immobilière :**

- Elaboration d'un plan d'aménagement détaillé d'une zone d'environ 127 hectares du Domaine privée de l'État adjacent au terrain du projet de Sama Dubai et appartenant au périmètre d'intervention foncière. L'entreprise cherche actuellement à exploiter ces terrains en les aménageant et en les commercialisant, et il est prévu que ce projet soit présenté à un conseil ministériel.
- Réalisation des projets de construction et investissement dans le domaine d'immobilier, vu que la Société d'Etudes et de Promotion du Sud de Tunis a obtenu, depuis le 21 juillet 2015, une licence d'exercice de la profession de promoteur immobilier par le Ministère de l'Equipement.
- Dans le cadre de développement de l'activité de la SEPTS, il est proposé de réaliser des projets d'investissement en partenariat avec des investisseurs privés ou du secteur public ce qui permettra d'améliorer les ressources de la société.

## **2-2 Contributions aux objectifs du Programme :**

- Protection et développement de la zone du projet (Lac Sud de Tunis), qui est une zone côtière.

## **2-3 Les principales priorités et objectifs :**

- Entretien et protection des équipements et des constructions civiles dans la zone du projet
- Suivi des travaux d'assainissement du lac
- Elaboration des études diverses.

## **2-4 Indicateurs de performance et activités les plus importantes:**

- Consommation des crédits alloués afin d'atteindre les objectifs fixés.

## **II. Budget:**

- Le financement sera assuré par les ressources propres de la SEPTS, tout en continuant de consommer les crédits déjà alloués pour l'année 2021.

## Fiche Opérateur

### Société d'Etudes et d'Aménagement de Sebkhet Ben Ghayadha

#### 1. Activité Principale :

- Exécuter toutes les études techniques, économiques, juridiques et financières nécessaires pour l'aménagement de la zone et poursuivre l'assainissement foncier de l'emprise du projet

#### 2. Classification de la société :

- La société est en instance de classement par la Présidence de Gouvernement

#### 3. Références de la création de la société :

- Assemblée générale constitutive en date du 22 Mars 2018 suite à :
  - La décision du Conseil ministériel restreint en date du 05 Mai 2015 pour la création d'une société afin de développer une conception globale du projet et exécuter les études nécessaires à cet effet
  - L'autorisation de la Commission supérieure des grands projets à la présidence du gouvernement en date du 10 et 15 septembre 2015 pour la création d'une société d'études qui développera dans un premier temps la conception globale du projet et de ses composants et ultérieurement chercher un ou plusieurs investisseurs pour financer le projet
  - L'accord de l'unité de Suivi de l'organisation des Entreprises et établissements Publics en date du 8 juin 2017, pour la création d'une société d'études et d'aménagement de Sebkhat Ben Ghayada à Mahdia sous la forme d'une « Société Anonyme » dont le capital est formé de participations d'entreprises et établissements publics ayant une activité connexe et similaire. Cette forme juridique permettra ultérieurement la participation d'un investisseur au capital de la société et ce, dans le cas de concrétisation des études.

#### 4. Référence de l'organisation administrative et financière :

#### 5. Date de la signature du dernier contrat programme et objectif entre le ministère et la société (s'il existe) : 2021

## I. Cadre de performance

#### 1. Stratégie générale

- Effectuer toutes les études techniques nécessaires pour déterminer les scénarios d'aménagement possibles en coordination avec tous les acteurs publics,
- Coordonner avec l'État à travers l'autorité de tutelle en ce qui concerne les questions liées aux hypothèses d'aménagement de la zone du projet et aux outils proposés pour son exploitation,

- Préparer et déterminer tous les plans et programmes liés à l'aménagement de Sebkhath Ben Ghayadha répondant aux spécificités du site,
- Préparer et mener à bien toutes les opérations nécessaires à la réalisation directe ou indirecte des programmes mentionnés, ainsi qu'à l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires,
- Réaliser les études nécessaires pour réhabiliter le tissu urbain avoisinant le terrain du projet, afin de promouvoir la zone,
- Protéger et entretenir les ouvrages hydrauliques et maritimes et suivi de la qualité des eaux du plan d'eau,
- Chercher des investisseurs privés pour la mise en œuvre du projet dans le cadre du Partenariat public privé,
- Chercher auprès des organisations et structures internationales les aides nécessaires au financement des études du projet dans le cadre de la coopération internationale selon les lois en vigueur et après approbation des autorités concernées,
- Effectuer toutes les tâches liées au développement de l'activité de la société ou celles qui lui sont octroyées dans le cadre de ses attributions,
- Prendre toutes les mesures et effectuer tous les travaux qui faciliteraient la réalisation des tâches confiées à l'entreprise,
- Activité de promotion immobilière,
- D'une manière générale, réaliser toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, foncières et non foncières se rattachant directement ou indirectement aux objectifs cités ci-dessus et qui contribueraient au développement de la société.

## **2. Situation foncière**

La superficie de Sabkhet ben Ghayadha est d'environ 142 hectares répartis comme suit :

- La superficie du bassin 26 hectares
- La superficie des routes existantes 11,5hectares
- La superficie du réseau ferroviaire 1,35hectares
- La superficie du domaine public 4,19hectares
- La zone des servitudes du domaine public maritime 10,65 hectares
- La superficie des ouvrages existants 1,2 hectares.

Si l'on exclut la superficie des routes nécessaires au projet, la superficie nette allouée aux diverses composantes du projet sera de l'ordre de 86 hectares.

## **3. Aménagement urbain et promotion immobilière :**

Le tribunal immobilier de Mahdia en date du 05 avril 2017 a jugé que toute la zone devait être enregistrée au profit de l'État, à l'exception des parties faisant objet d'oppositions, qu'il a distingué par des demandes d'enregistrement de réquisitions individuelles dont le jugement a suivi ultérieurement pour 4ha au profit des propriétaires et 3,5 hectares qui font à cette date l'objet de contentieux.



A cette date, la société est en train de préparer un outil technique juridique efficace qui ait à la fois une dimension de planification et d'exécution et qui permettrait de maîtriser l'ensemble des biens immobiliers dans la zone du projet. Il s'agit de la création d'un périmètre d'intervention foncière au sens de l'article 30 et suivants du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au profit de l'Etat.

#### **4. Détermination des contributions aux objectifs du programme :**

Protection et développement de la zone du projet en tant que zone côtière

#### **5. Priorités principales et objectifs :**

- Poursuivre l'assainissement foncier de la zone du projet
- Entretien des ouvrages dans la zone du projet
- Réaliser les diverses études pour développer le projet

#### **6. Des indicateurs de performance:**

Le pourcentage d'utilisation des fonds alloués pour atteindre les objectifs :

#### **I- Budget**

**Budget de l'entreprise pour l'année 2022 : 300MD**

# **Fiches des Opérateurs Publics du programme 3 :**

---

# Fiche Opérateur

## Office de la Topographie et du Cadastre

### I- Définition

1- **activité principale** : exécute les travaux d'infrastructure de base relatifs aux réseaux géodésiques et de nivellement constituant la base et la référence de tous les projets de développement comme mission de service public pour le compte de l'Etat ainsi que des travaux à caractère commercial pour le compte des tiers ou de l'Etat

2- **Cadre juridique** : L'Office de la Topographie et du Cadastre est une entreprise publique créée en vertu de la Loi n° 74-100 du 25 Décembre 1974 modifiée par la Loi n° 2009- 26 du 11 mai 2009.

3- **Organisation administrative et financière** : : Décret n° 2012-612 du 2 juin 2012, fixant l'organigramme de l'office de la topographie et du cadastre.

4- **Date de signature du dernier programme ou objectif entre le Ministère et l'établissement** : 2016

### II- Stratégie et objectifs

1- **La Stratégie** : **Renforcer** la position de l'Office sur le marché et développer le système de gouvernance afin d'assurer une production et une productivité améliorées et ainsi atteindre les équilibres financiers de l'Office.

2- **Priorités et objectifs** : - Amélioration du revenu de trésorerie,  
- Rationalisation et contrôle des dépenses,  
- Soutien à la gouvernance au Haut-Commissariat pour les affaires humaines  
- Rationalisation et redéploiement des ressources humaines,

3- **Identification des contributions aux objectifs du programme** :

Indicateur de performance pour l'année 2020 :

<u>Indicateur</u>	<u>Estimation 2021</u>	<u>Réalisation 31 décembre 2020</u>	<u>pourcentage</u>
Nombre de dossiers réalisés : Immatriculation foncière	21872	18912	116%

facultative			
l'exécution du programme de cadastre obligatoire ; identification	28254	31279	90%
l'exécution du programme de cadastre obligatoire	27892	37874	74%
Couverture de diverses régions du pays avec un réseau géodésique. Achèvement des estimations de la Convention	978 point	687 point	142%
Achèvement du programme d'Investissements	279€	854€	

**4-Principales activités :** Réalisation d'investissements programmés : Acquisition de matériel de transport, d'équipement, de logiciels d'information ...

### 5-Procédures d'accompagnement

Ratification de la modification à la Loi sur la création d'office

Projet de résolution sur la révision des définitions des services du Cabinet.

Validation du projet de modification de l'organigramme

## III- Budget et prévisions à moyen terme (2022-2024)

### 1- Présentation générale des prévisions budgétaires de l'acteur public pour l'exercice 2022

données		prévision 2022	
Budget de Gestion	Rémunération Publique	30275	100%
	Moyens de service	7637	
Dépenses d'investissement		5959	

### 2- Prévision Budgétaire a moyen terme (2022-2024)

Données	Réalisation 2020	Prévision 2021	Estimation		
			2022	2023	2024
Budget de gestion					
Rémunération	27345	27669	30275	31183	32119
Fonctionnement	5912	7236	7637	8019	8420
Budget d'investissement	854	279	5959	3423	3423
<b>TOTAL</b>	34111	35184	43871	42625	43962

## Fiche 2 : L'Agence Foncière d'Habitation

### I- Définition

**1- activité principale :** L'A.F.H est chargée d'aménager des lotissements et de contribuer à la création d'un environnement urbain sain et harmonieux, créer les conditions les plus favorables pour améliorer l'état du secteur du logement et favoriser l'essor des activités économiques qui lui sont directement ou indirectement attachées

**2- Cadre juridique :** L'A.F.H est une entreprise publique créée en vertu de la Loi n° 73-21 du 14 avril 1973 relative à l'aménagement des zones touristiques, industrielles et d'habitation

**3- Organisation administrative et financière :** Le décret n°74-33 du 21 Janvier 1974 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Foncière d'Habitation tel que modifié par le décret n°2001-986 du 3 Mai 2001.

### II- Stratégie et objectifs

**1- La Stratégie :** Mise en œuvre de programmes étatiques dans les domaines de l'aménagement de territoire, l'urbanisme et l'habitat

Cette Stratégie se base sur les axes suivants :

- Premier axe : Statut juridique, institutionnel et structurel de l'Agence;
- Deuxième axe : Développer et renforcer la chaîne de production,
- Troisième axe : renforcement des mécanismes de soutien,
- Quatrième axe : renforcer le système de suivi et de gestion de l'Agence;
- Cinquième axe : améliorer l'orientation qualité et la communication externe de l'Agence

**2- Priorités et objectifs :** L'agence a pour rôle d'appliquer la politique de l'Etat en matière d'aménagement urbain et d'approvisionner le pays en terrains viabilisés destinés aux secteurs Industriel, Touristique et de l'habitat et pour répondre à la demande des promoteurs (publics et privés) ainsi qu'aux particuliers. Contribuer à la lutte contre la spéculation et le monopole foncier et permettre aux classes sociales, notamment ceux à faibles et moyens revenus d'accéder à la propriété et au logement décent au moindre coût.

Objectif de programme 1 : Aménager les lotissements avoir l'efficacité dans la réalisation des espaces bruts configurés et programmés annuellement et à moyen terme, qui comprennent les lots.

Objectif de programme 2 : Marketing et ventes, créer des lots avec des prix abordables pour les ménages à faible et moyen revenus

### 3- Identification des contributions aux objectifs du programme :

Un certain nombre de mécanismes ont été configurés à cet effet selon les principes suivants :

Ajuster le processus de détermination des prix d'acquisition de biens immobiliers et de la parité pour soutenir les groupes sociaux à faible revenu.

Renforcer les mécanismes de partenariat avec les communautés locales pour la réalisation des projets de préparation.

Conception et élaboration d'un système de gestion du rendement fondé sur des indicateurs de rendement définis à cette fin;

Établir un ensemble d'indicateurs de rendement de l'organisme en fonction des éléments suivants :

Calculer la surface minéralisée de la configuration équivalente et fixer un taux de réalisation annuel à moyen terme

### 4- Principales activités :

Grands projets réalisés par l'A.F.H conformément au programme 2021-2025

Lots	Coût estimatif des investissements programmés en M.D
Jardins de Tunis la Manouba	45
BEJA L'AVENIR TR3	28
SILIANA AL JEDIDA	18
MOURNAGUIA	12
Raoued RoKKI	13
Centre Urbain Sud	11
Rades	14
EZZAHRA	11
MHAMDIA 1	41
Bouhsina Sousse	37
EL MANSOURA KAIROUAN	42
FERIAN KASSERINE	10
SKHIRA SFAX	2.5
GREMDA SFAX	2
CHMATI MATMATA	11
MARETH	3.5
EZZAYATINE GAFSA	6.5
FATOU et SOUANI MEDENINE	10
OASIS TOZEUR	10
TATAOUINE	13.5

### 5- Procédures d'accompagnement:

- Préparer un Business Plan pour les Domaines d'activités stratégiques D.A.S
- Révision de la loi portant organisation et fonctionnement de l'Agence Foncière d'Habitation et l'étude de l'Organigramme.
- Développement d'un système de gestion (GPEEC) qui permettra d'anticiper les besoins futurs de l'Agence en termes de ressources humaines et de répartition des tâches et des compétences.

### III- Budget et prévisions à moyen terme (2022-2024)

#### 1- Présentation générale des prévisions budgétaires de l'acteur public pour l'exercice 2022

Le Budget de l'A.F.H est estimée pour l'an 2022 a 148189 M.D avec une hausse de 43% par rapport a 2021 avec une différence de 44892 M.D

Dépense de production est a 107544 M.D qui présente 73% du budget et comprend :

- l'achat du terrain 21 821 M.D
- ETUDES 2 584 M.D
- Travaux d'aménagement 80 292 M.D
- Dépenses Divers 2 847 M.D
- Dépenses de gestion 34 023 M.D

Pour les ventes, la prévision pour 2022 des zones aménagées est d'environ 47.26 hectares, d'une valeur de 325 141M.D, avec une hausse de 98% au niveau de superficie et 51% au niveau de valeur par rapport aux réalisations attendue en 2021.

#### 2- Prévision Budgétaire a moyen terme (2022-2024)

Nature des dépenses		réalisation	2021	prévision		
		2020		2022	2023	2024
Dépenses de gestion	Rémunération	21 997	23 633	25 703	26 264	25 919
	Moyens de service	5 381	8 017	8 320	8 423	8 612
Dépense d'équipements		555	3 003	4 525	3 565	3 590
Dépense CNSS		1 386	1 836	2 097	2 224	2 264
Total		29 319	36 489	40 645	40 476	40 385
Total général		77 939	103 297	148 189	159 297	146 614

## Fiche Opérateur : L'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine

### I- Définition

**1- activité principale** : L' A.R.R.U est chargée de la réhabilitation et de la rénovation Urbaine

**2- Cadre juridique** : l'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (A.R.R.U) est une entreprise publique créée en vertu de la Loi n° 81-69 du 1 aout 1981, portant création de l'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine

**3- Organisation administrative et financière** :: Décret n° 2002-536 du 5 mars 2002, modifiant le décret n° 81-1876 du 30 décembre 1981, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'agence de réhabilitation et de rénovation urbaine, Décret n° 2014-317 du 16 janvier 2014, modifiant le décret n° 2002-536 du 5 mars 2002, portant modification du décret n° 81-1876 du 30 décembre 1981, portant organisation et fonctionnement de l'agence de réhabilitation et de rénovation urbaine.

### II- Cadre de performance

**1- La Stratégie Générale** : L' A.R.R.U est chargée de l'exécution de la politique de l'Etat dans les domaines de la réhabilitation et de la Rénovation Urbaines, sous la tutelle du Ministère de l'Equipement, de l'habitat et de l'Aménagement du Territoire pour le compte de l'Etat et des collectivités publiques, principalement les communes.

L' A.R.R.U dans le secteur du développement urbain et de prospecter les possibilités, les opportunités, les conditions et les moyens d'évolution qui lui sont offerts à la lumière des perspectives en matière de développement urbain et municipal, des politiques de l'état et des besoins d'intervention dans le secteur.

#### 2- Priorités et objectifs :

-L'intervention de l'ARRU s'effectue dans un cadre contractuel avec les collectivités publiques locales titulaires du projet qui se chargent d'assurer le budget nécessaire au financement des projets.

-l'intégration et la réhabilitation des quartiers et l'amélioration des conditions de vie

- les projets de logement de nature socioéconomique

- Améliorer l'efficacité de leurs interventions, améliorer la qualité de leurs services pour répondre aux attentes de leurs clients



**3- Identification des contributions aux objectifs du programme** : contribution directe

**4-Indicateur de performance et Principales activités :**

Programme de Réhabilitation et d'Intégration des Quartiers d'Habitation (PRIQH 1), qui comprend 155 quartiers habités par 864.5 mille habitants répartis sur 71 communes avec un cout de 608.1 M.D entre 2012-2021.

Programme de Réhabilitation et d'Intégration des Quartiers d'Habitation (PRIQH 2) qui comprend 157 quartiers habités par 780 mille habitants répartis sur 99 communes avec un cout de 664.7 M.D jusqu'à 2024.

Programme Spécifique de Réhabilitation des Quartiers Populaires, la réhabilitation de 127 quartiers avec un cout de 125 M.D

Projets inscrits au programme spécifique du logement social, répartis sur 6 gouvernorats avec 788 logements sociaux et 516 lots sociaux d'un cout total de 55 M.D entre 2014-2022.

Dans le cadre de la préparation du budget par l'adoption de gestion par objectif, plusieurs indicateurs de performance ont été élaborés en ce qui concerne les dispositions la mise en œuvre des projets, le renforcement des ressources financières, la rationalisation des dépenses et l'utilisation appropriée des ressources matérielles et humaines disponibles comprennent :

- Taux de réalisation des prévisions annuelles d'investissements
- Taux cumulatif de la mise en œuvre du programme
- Taux auquel les estimations annuelles des dépenses de location
- le taux d'amortissement du crédit pour la formation
- Ressources provenant des ventes sous le titre de Projets de promotion immobilier

**5- Procédures d'accompagnement**

Dans le but de renforcer les ressources humaines, 13 cadres et agent ont été recrutés en 2020.

Au cours de l'année 2020-2021, 15 cadres et agent ont été recruté.

**III-Prévisions Budgétaire à moyen terme (2022-2024)**

	Réalizations 2020	Budget 2021	prévisions		
			2022	2023	2024
<b>1- Projets confiés à l'Agence</b>					
<b>PRIQH 1</b>	22 569	52 100	42 950	2 980	0
<b>PRIQH 2</b>	27	36 400	40 100	197 305	301 345
<b>Programme National de Réhabilitation des Quartiers Populaires</b>	16110	13900	24000	0	0
<b>Projets divers</b>	1889	1900	2750	990	0
<b>Programme d'acheminement des routes municipales</b>	9409	0	0	0	0
<b>Programme spécifique du</b>	2488	5100	2600	0	0

<b>logement social</b>					
<b>2-projets de l'agence</b>					
<b>Projet de promotion immobilier</b>	627	5400	9200	16900	14670
<b>Projets et études divers</b>	21	200	--	--	--
<b>Achat lots</b>	2252	4000	1500	5000	5000
<b>Total</b>	55392	119000	123100	223175	321015

<b>Ressources du budget de production (investissements par sources de financement)</b>					
<b>Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales</b>	---	13900	24000	0	0
<b>Ministère de l'équipement</b>	----	52700	47715	50865	58958
<b>AFD BEI</b>	----	40900	37935	149420	242387
<b>Collectivités Locales</b>		1900	1850	990	0
<b>Ministère de la Jeunesse et des Sports</b>		0	900	0	0
<b>ARRU et BH</b>		5400	9200	16900	14670
<b>ARRU</b>		4200	1500	5000	5000
<b>Total</b>		119000	123100	223175	321015

<b>Budget de gestion</b>	<b>Réalisations 2020</b>	<b>Budget 2021</b>	<b>prévisions</b>		
			<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Dépenses de gestion</b>					
<b>Achat de matériel et de fournitures non stockés</b>	383.5	600	626	658	690
<b>Services extérieurs</b>	649	895	915	943	1026
<b>Autres Services extérieurs</b>	398	565	593	621	653
<b>Dépenses diverses</b>	434	448	490	513	536
<b>Dépenses des Agents</b>	7356	8946	8560	9226	9450
<b>Impôts et paiements similaires</b>	243	284	366	384	395
<b>dépenses</b>	2	20	20	20	20
<b>Total</b>	9465.5	11758	11570	12365	12770

<b>Ressources du budget de production (investissements par sources de financement)</b>					
<b>Revenus des services fournis</b>	---	4950	4445	11205	12700
<b>Réduction des performances de la formation professionnelle</b>	----	70	70	70	70
<b>Ressources des projets immobiliers</b>	----	4838	4055	1090	0
<b>Revenus bancaires</b>	---	1900	3000	*	*
<b>Total</b>	---	11758	11570	13365	12770

# Fiche Opérateur : Société Nationale Immobilière du Nord

## I. Présentation :

### 1- Activité principale :

- Réalisation de logements sociaux et économiques pour la vente ou la location et réalisation d'immeubles dans 5 gouvernorats : Bizerte, Béja, Siliana, Kef et Jandouba.
- La gestion de ses propriétés et des propriétés de Société Nationale Immobilière qui lui sont délégués.
- La réalisation des opérations relatives aux biens meubles ou d'aspect financier, commercial ou industriel en relation avec la société.

### 2- Création :

Procès-verbal de la session plénière fondatrice du 15 septembre 1978 relative à la création de la Société Nationale Immobilière du Nord.

### 3- Organisation administrative et financière :

**Forme juridique :** Société anonyme.

**Date de création :** 1<sup>er</sup> janvier 1979.

**Registre commercial :** B182 76 1996.

### Date de signature du dernier contrat programme ou de réalisation de mission et d'acteur public :

La signature du contrat programme 2007-2011 entre le ministère et la Société Nationale Immobilière du Nord.

## II. La stratégie et les objectifs :

### 1- La stratégie générale :

- Réalisation de logements sociaux et économiques pour la vente ou la location et réalisation d'immeubles dans 5 gouvernorats : Bizerte, Béja, Siliana, Kef et Jandouba.

### 2- Les priorités et les objectifs stratégiques :

- Offrir le logement convenable au citoyen.
- La mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de logements sociaux.

Objectifs	Indicateurs de performance	participation
Offrir le logement convenable au citoyen	Nombre de logements réalisés	Direct
	Pourcentage d'atteinte des estimations annuelles	
	Nombre de logements en cours de réalisation	
La mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de logements sociaux	Pourcentage d'avancement des travaux par rapport aux estimations annuelles (programme spécifique)	Indirect
	Nombre de logements réalisés	Direct
	Pourcentage d'atteinte des estimations annuelles	

### 3- La participation aux objectifs du programme :

Fixer les objectifs confiés à l'acteur public (participation directe ou indirecte) et les indicateurs de performance à atteindre.

### 4- Principales activités : les nouveaux programmes :

#### Programme 2022

<b>Nom du projet</b>	64 appartements à Menzel Abderrahmen, Gouvernorat de Bizerte, dans le cadre du partenariat
<b>Objectifs du projet</b>	- objectifs généraux : Offrir le logement convenable au citoyen - objectifs spécifiques : préserver les équilibres financiers de la société par une pondération entre les programmes d'habitat social et ceux économiques.
<b>Composantes/ description du projet</b>	Construction de 64 appartements de type « économique »
<b>Coût du projet (M.D)</b>	<b>16.000</b>
<b>Avancement du projet</b>	- commencement des travaux 2022. -financement : autofinancement et prêt bancaire.
<b>Participation aux objectifs du programme</b>	Participation directe.

## Programme 2022

<b>Nom du projet</b>	<b>Localité , Gouvernorat de Bizerte, dans le cadre du partenariat</b>
<b>Objectifs du projet</b>	- objectifs généraux : Offrir le logement convenable au citoyen - objectifs spécifiques : préserver les équilibres financiers de la société par une pondération entre les programmes d'habitat social et ceux économiques.
<b>Composantes/ description du projet</b>	Construction de 90 appartements de type « économique »
	Construction de 100 appartements de type « économique »
<b>Coût du projet (M.D)</b>	<b>14.700</b>
	<b>14.300</b>
<b>Avancement du projet</b>	- commencement des travaux 2022. -financement : autofinancement et prêt bancaire.
<b>Participation aux objectifs du programme</b>	Participation directe.

### 5- Procédures d'accompagnement :

- Assistance financière : Pas d'assistance financière.
- Renforcement de la structure par les moyens humains nécessaires : depuis 2011, il y a eu renforcement des moyens humains par certains recrutements et qui se sont arrêtés depuis 2017 alors que le départ la retraite de certains cadres, va affecter le bon fonctionnement de la société à long terme et sa participation à la lutte contre le chômage.

## II. Budget et Prévisions à moyen terme (2022-2024) :

### 1- Présentation générale des estimations budgétaires de l'année 2022 :

La société finance ses dépenses, d'une part, par les revenus de ventes , les ressources provenant du paiement des prêts confiés à ses clients et des aux autres ressources ; d'autre part, les prêts bancaires.

2- Cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024) :

Nature des Dépenses		Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
<b>Frais de gestion</b>	Frais agents	1.576	1330	1752	1790	1825
	Frais de services extérieurs	98	116	121	127	133
	Autres frais de services extérieurs	407	304	320	336	353
	Frais impôts et autres paiements	52	60	66	69	72
	frais d'achat	62	81	83	87	91
<b>Frais d'investissement</b>	Frais de production	1490	2881	18137	27147	34972
	Frais d'acquisition des terrains	314	0	*1134	1000	1000
	Frais de cession d'immobilisation	50	49	193	118	91
<b>Total</b>		4049	4821	21806	30674	38537

\*possibilité de compensation avec le ministère de domaine de l'Etat et du partenariat avec l'AFH.

# Fiche Opérateur

## Société Nationale Immobilière du Centre

### I. Présentation :

#### 1- Activité principale :

- Réalisation de logements sociaux et économiques pour la vente , la mise en œuvre de la politique de l'Etat pour la réalisation des logements sociaux à l'instar du programme spécifique , le programme du premier logement et l'aménagement des lotissements sociaux dans les gouvernorats du centre tunisien: Sousse, Monastir, Mahdia, Kairouan et Kasserine.

#### 2- Création :

Procès-verbal de la session plénière fondatrice du 13décembre 1978 relative à la création de la Société Nationale Immobilière du Centre.

#### 3- Organisation administrative et financière :

**Numéro fiscal :** 000/M/A/K/010471.

**Régime fiscal :** droit général.

**Registre commercial :** B 111694199.

**4- Date de signature du dernier contrat programme ou de réalisation de mission et d'acteur public :** 24.

### II. La stratégie et les objectifs

#### 1- La stratégie générale :

La mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de l'Habitat pour trouver les outils nécessaires afin d'aider les citoyens à acquérir des logements convenables à des prix abordables. Les principaux axes stratégiques de la Société nationale immobilière sont :

- Réalisation de logements sociaux et économiques, des immeubles et des complexes fonciers destinés à l'habitat,
- L'acquisition des terrains nécessaires pour la réalisation des projets
- La gestion de ses propriétés et des propriétés de Société Nationale Immobilière qui lui sont délégués.

#### 2- Les priorités et les objectifs stratégiques :

- Offrir le logement au citoyen à des prix abordables
- Offrir des réserves foncières pour la durabilité de la société.
- Payer les dettes de la société.

<b>Objectifs stratégiques</b>	Offrir un logement au citoyen à des prix abordables	Offrir des réserves foncières pour la durabilité de la société.	Payer les dettes de la société.
<b>Indicateurs stratégiques</b>	-Taux de satisfaction des clients de la qualité des logements -Taux de maîtrise du coût des logements	- taux d'accroissement des réserves foncières. -taux des terrains utilisés par les collectivités publiques	-Paiement des dettes -Taux d'endettement

### 3- Participation aux objectifs du programme :

- **Objectifs :**

- La hausse du niveau d'investissement de 7,433 million de dinars en 2020 à 8,350 Million de dinars en 2022 et 8,8 en 2024. En effet, la société vise à atteindre un niveau supérieur si elle arrive à acquérir des terrains constructibles dans les zones demandées.
- La préservation d'un niveau de vente de logement de 9,65 million de dinars pour l'année 2022.
- Le maintien d'un résultat de comptabilité brut de 2022 d'un montant de 1 Million de dinars.

- **Indicateurs de performance :**

indicateurs	Estimations 2022	Estimations 2021	Taux d'accroissement
Investissements	8350	7485	11,55%
Ventes	9300	9275	0,23%
Résultat brut	1000	950	5,26%

### 4- Principales activités :

#### Projets programmés pour l'année 2022 :

Gouvernorat	Logements sociaux			Logements économiques			Total		
	Programme	Surface totale 45 (m2)	Coût global (M.d)	Programme et nombre	Surface totale 80 (m2)	Coût global (M.d)	nombre	Surface totale	Coût global (M.d)
Sousse				S.abdelhami d 35 appart	2800	2450	35	2800	2450
				Stade olympique 35 appart	2800	3000	35	2800	3000
				Hached Mheni 40 appart	4000	4500	40	4000	4500
<b>Total</b>				<b>110</b>	9600	9950	110	9600	9950

### 5- Procédures d'accompagnement :

- La maîtrise de la masse salariale.
- Le développement des approches et des de services.



- La réalisation du budget et des objectifs ( la préservation de la moyenne brute).
- Le paiement des dettes (prêts et dettes de la SNIT mère).
- Couvrir le manque d'agents.

### III- Budget et prévisions à moyen terme (2022-2024) :

#### 1- Présentation générale des estimations budgétaires de l'année 2022 :

- Les estimations des frais d'affrètement : de l'année 2022 : sont de 2,215 millions de dinars contre 2,150 millions de dinars inscrits au budget de l'année 2021 soit une augmentation de 65 mille dinars (3,02 %). Alors que les frais de fonctionnement sont de 715 mille dinar ( dont 171 MD pour l'amicale de la société) contre 695 MD c inscrits au budget de l'année 2021 soit une augmentation de 20 M.D (2,87 %).
- Les estimations des frais d'intervention pour l'année 2022 sont de 290 M.D contre 200 M.D inscrits au budget de l'année 2021 et 150 M.D au budget actualisé de l'année 2021. Ces frais comprennent l'achat de fourniture bureautique (35 M.D), le développement et l'entretien des logiciels et du matériel informatiques (100 M.D), les frais d'entretien et d'aménagement des locaux administratifs (35 M.D) et l'achat de 2 voitures de service (120 M.D).
- Les frais d'investissement sont de 8,350 Millions de dinars pour l'année 2022 contre 7,485 millions de dinars inscrits au budget actualisé de 2021 et sont répartis comme suit :
  - \*1,164 million de dinars pour les projets programmés en 2020 soit 14 %,
  - \*4,181 million de dinars pour les projets programmés en 2021 soit 50 %,
  - \*2,005 million de dinars pour les projets programmés en 2022 soit 24 %,
  - \* 1million de dinars pour l'acquisition des terrains constructibles soit 12 %.
- Les estimations de dépenses pour l'année 2022 sont de 3500 M.D pour le paiement d'une partie de ses dettes et le recouvrement de l'autofinancement des nouveaux projets.
- Les principaux revenus de la société sont la recette de ses ventes (revenus propres) estimés à 9,650 M.D pour l'année 2022 et les prêts contractés pour le financement de leurs projets d'un montant de 3,7 M.D.
- 13 agents vont partir à la retraite d'ici 2026 ainsi le capital humain doit être renforcé progressivement en tenant compte des équilibres financiers de la société et le recrutement d'un cadre en informatique pour l'année 2022 (bac +3).

#### 2- Estimations du budget à moyen terme (2022-2024) :

Intitulé	Réalisations 2020	2021	Estimations 2022	Estimations 2023	Estimations 2024
<b>Frais d'affrètement</b>	2063	2150	2215	2280	2350
<b>Frais de fonctionnement</b>	622	695	715	740	760
<b>Frais d'intervention</b>	53	150	290	300	320
<b>Frais d'investissement</b>	7433	7485	8350	8500	8800

<b>Frais des opérations financières</b>	2827	2835	3500	3300	2920
<b>Total</b>	12993	13315	15070	15120	15150

Le cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024) répartis suivant le programme :

<b>Intitulé</b>	<b>Réalisations 2020</b>	<b>Estimations 2021</b>	<b>Estimations 2022</b>	<b>Estimations 2023</b>	<b>Estimations 2024</b>
<b>Programme 1 : Développement et construction de logements</b>	12162	12331	13899	13898	13863
<b>Programme 2 : pilotage et assistance</b>	831	984	1171	1222	1287
<b>Total</b>	12993	13315	15070	15120	15150

<b>Intitulé</b>	<b>Réalisations 2020</b>	<b>Estimations 2021</b>	<b>Estimations 2022</b>	<b>Estimations 2023</b>	<b>Estimations 2024</b>
<b>Ventes</b>	11543	9275	9350	9545	9900

# Fiche Opérateur : Société Nationale Immobilière du Sud

## I- Présentation

### 1- Activité principale :

- Promotion immobilière.
- Classement de la société : B.

### 2- Création :

Procès-verbal de la session plénière fondatrice du 15 septembre 1978 relative à la création de la Société Nationale Immobilière du Sud.

### 3- Organisation administrative et financière : l'organigramme et le manuel procédures.

### 4- Date de signature du dernier contrat programme ou de réalisation de mission et d'acteur public :

Le plan quinquennal de développement 2021-2025.

## II- La stratégie et les objectifs

### 1- La stratégie générale :

La mise en œuvre du programme de l'Etat dans le domaine de l'habitat et la bonne gestion des dossiers dont la société est chargée au profit de l'Etat

### 2- Les priorités et les objectifs stratégiques :

La mise en œuvre du programme de l'Etat dans le domaine de l'habitat notamment l'habitat social.

### 3- La participation aux objectifs du programme :

Généralement, la société participe directement à la réalisation des programmes de développement et des plans quinquennaux, les contrats programmes à travers sa participation au développement des zones d'intervention et leur aménagement.

### 4- Principales activités : les nouveaux programmes :

L'activité de la société en 2022 se concentrera sur l'achèvement des projets de construction programmés en 2019-2020 et 2021 et le lancement des projets de 2022 ainsi que les études relatives au programme 2023-2025.

Le programme 2022 peut être résumé comme suit :

- La réalisation du lot 2 du complexe résidentiel Tina à Sfax constitué de 124 appartements de type social collectif, et les travaux de construction de 26 logements sociaux à Kébili programmés en 2019.
- Le suivi de la réalisation du projet de la résidence Ghezlene constitué de 82 appartements de type économique, et 9 locaux commerciaux ; les travaux de construction de 60 appartements de type social à Motrach Gabés programmés en 2020.

L'achèvement des projets du programme 2021 :

- 75 appartements de type social collectif qui constitue le 3ème et dernier lot du complexe résidentiel à Tina.
- 31 logement social individuel à Kébili.
- 37 logements à Djerba (25 logements économiques individuels et 12 logements sociaux collectifs).

Le lancement du programme 2022 constitué de :

- 155 appartements collectifs sociaux à résidence Mahara Sfax,
- 49 logements sociaux collectifs à résidence Yasmine Sidi Bouzid.

Le lancement de es études relatives au programme 2023-2025.

Il est prévu que l'investissement pour la production atteindra en 2022 42 millions de dinars.

Dans le cadre de la constitution de réserves foncières, de nouvelles acquisitions ont été programmées en 2022 d'une valeur de 2,5 millions de dinars.

### **5- Procédures d'accompagnement :**

La réalisation des objectifs précités nécessite des ressources financières au niveau du budget qui sont assurées en grande partie par l'autofinancement et le reste par des crédits bancaires à moyen terme.

Pour les ressources humaines, la société établit ses besoins sur le projet de budget de même le ministère de tutelle attribue une part des cadres recrutés à travers un concours national.

## **III- Budget et prévisions à moyen terme (2022-2024) :**

### 1- Présentation générale des prévisions budgétaires de l'année 2022 :

Les frais d'investissement pour l'année 2022 sont de 44.700 M.D contre 9.515 M.D prévues pour l'année 2021 soit une augmentation de 35.185 M.D.

Les frais d'investissement pour la production et l'acquisition de terrains sont de 44.500 M.D alors que celles relatives à la cession d'immobilisation sont de 200 M.D. société finance ses dépenses, d'une part, par les revenus de ventes , les ressources provenant du paiement des prêts confiés à ses clients et des aux autres ressources ; d'autre part, les prêts bancaires.

### 2- Estimations budgétaires à moyen terme (2022-2024) :

Intitulé	Sources de financement	Réalizations 2020	Estimations 2021	Estimations		
				2022	2023	2024
<b>Frais d'affrètement</b>	autofinancement	1.758	1.750	1.970	2.070	2.170
<b>Frais de fonctionnement</b>	autofinancement	588	745	790	830	870
<b>Frais d'intervention</b>						
<b>Frais d'investissement</b>	autofinancement	8.655	9.515	12.200	10.150	6.800
	Crédits bancaires			32.500	26.850	17.800
	Sous-total	8.655	9.515	44.700	37.000	24.600
<b>Frais des opérations financières</b>						
<b>Total</b>	Autofinancement	11.001	12.010	14960	13.050	9.840
	Crédits bancaires			32.500	26.850	17800
	Total	11.001	12.010	47.460	39.900	27.460

# Fiche Opérateur

## Société Nationale Immobilière Tunisienne

### I- Présentation :

**1- Activité principale :** Promotion immobilière

**2- Création :** Loi n°57-19 du 10-09-1957 relative à la création de la société nationale immobilière tunisienne.

**3- Organisation administrative et financière :** décret n°92-2235 du 21 décembre 1992 fixant la composition du conseil d'administration de la société nationale immobilière tunisienne.

**4- Date de signature du dernier contrat programme ou de réalisation de mission et d'acteur public :** Plan quinquennal de développement 2021-2025.

### II- La stratégie et les objectifs :

#### 1- La stratégie générale :

La mission de la société consiste en la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'habitat et ce, en fournissant le logement décent pour toutes les catégories sociales et essentiellement celles à faible revenus pour préserver sa vocation sociale initiale. En effet, la société est le premier promoteur immobilier public qui a participé à la construction et l'urbanisation du pays en produisant des unités résidentielles abordables et qui a permis d'équilibrer les prix .

La société essaie aussi de gérer les propriétés de l'Etat relatifs aux propriétés des étrangers et la gestion des immeubles Colisées et National.

#### 2- - Les priorités et les objectifs stratégiques :

La mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'habitat notamment social en priorisant la construction de logements sociaux destinés aux catégories à faible revenus.

La société compte aussi rénover les quartiers résidentiels anciens dans le cadre de politique nationale d'habitat.

#### 3- La participation aux objectifs du programme :

La société participe à la réalisation du programme spécifique d'habitat social à travers des contrats.

#### 4- Principales activités :

Il est prévu que l'activité de la société en 2022 se focalisera sur l'achèvement des travaux de construction des projets programmés en 2019-2020-2021 et le lancement de ceux de 2022.

Cette activité se présente comme suit :

- L'achèvement des travaux de construction de la résidence « marguerite » à Dar Fadhal La Soukra, constituée de 47 appartements de type économique et la construction de la résidence « Lobna » à Grombalia constituée de 112 appartements de type économique , programmées en 2019.
- L'achèvement des travaux de construction de la résidence « Belkis » à La Mornaguia , constituée de 100 appartements de type social et la construction de la résidence « Fairouz » à Hammamet constituée de 44 appartements de type économique , programmées en 2020.
- L'achèvement des travaux de construction de la résidence « Tanit » aux Jardins de Menzah 1, constituée de 151 appartements de type économique, programmée en 2021.

### Procédures d'accompagnement :

L'atteinte de objectifs fixés au niveau du budget requiert des ressources financières constituées d'autofinancement et de crédits bancaires à moyen terme.

Concernant les ressources humaines, la société établit ses besoins au niveau du projet de budget. De même une part du recrutement national effectué par le Ministère de tutelle lui est attribuée.

## III- Budget et prévisions à moyen terme (2022-2024)

### 1- Présentation générale des estimations budgétaires de l'année 2022 :

Les frais d'investissements pour l'année 2022 sont estimés à 43,7 Millions de dinars contre 30,2 Millions de dinars en 2021.

### 2- Estimations budgétaires à moyen terme (2022-2024) :

Intitulé	Réalisation		2021 (M.D)	2022 (M.D)
	2020	2021 (M.D)		
<b>Frais de gestion</b>		11.670	11.9	12.9
<b>Dont</b>				
<b>Prime d'affrètement</b>		9.2	9.2	9.2
<b>Prime de gestion</b>		2.470	2.7	3.4
<b>Budget d'investissement</b>		30.7	30.2	43.7
<b>Budget de renouvellement</b>		2.6	2.3	2.6

# Fiche Opérateur

## Société de Promotion des Logements Sociaux

### I- Présentation :

**1- Activité principale :** La Promotion immobilière.

**2- Création :** Loi n°77-53 du 03-08-1977 relative à la création de Société de Promotion des Logements Sociaux.

**3- Organisation administrative et financière :** Décret n° 77-926 du 10 -09-1977

**4- Date de signature du dernier contrat programme ou de réalisation de mission et d'acteur public :**

### II- La stratégie et les objectifs

#### 1- La stratégie générale :

fournir un logement aux personnes à faible revenu.

La politique de logement social de l'État se reflète dans l'achèvement des projets de programme.

Réduire le coût du logement en obtenant des parts abordables de l'État et en améliorant les technologies

#### 2- Les priorités et les objectifs stratégiques :

Le logement est adapté en termes de caractéristiques techniques et de localisation aux besoins des différents groupes sociaux, y compris ceux qui participent au programme, en tenant compte de l'aspect environnemental.

#### 3- La participation aux objectifs du programme :

Généralement, la société participe à l'achèvement des projets dans le cadre d'accords avec le ministère

#### 4- Indicateur de performance et Principales activités :

Promotion immobilier (commercialisation de projets immobiliers) et l'achèvement des projets de logement dans le cadre contractuel avec les caisses sociales.



Les indicateurs de la société :

Taux des dépenses publiques (y compris les salaires) (par rapport au volume d'investissement dans la réalisation des projets: - pour 2020 : 21%

- 2021 : 38%

2022 : 22%

- taux des logement vendue : 2020 : 97 unité de logement

2021 : (prévision) 229 U.L

2022 : 194 U.L

**3- Procédures d'accompagnement :**

Élaboration des textes juridiques aux fins de la mesure de réduire la charge financière sur les prêts accordés par les banques.

**III. Budget et prévisions à moyen terme (2022-2024)**

**1- Présentation générale des estimations budgétaires de l'année 2022 :**

Sources	Usage			
	libellé	valeur	libellé	valeur
Premier solde de trésorerie		500	Taux d'investissement	42097
Chiffre d'affaires de l'activité de promotion immobilière		34094	Programme spécifique de logement sociale	5010
Taux de vente		2000	Dépense de gestion	8828
Taux de location		1000	Dépense d'équipement	5550
Financement de PSLs		5010	Paiement des caisse	2084
Paiement Facilités de vente pour les agents		200	Facilités de ventes pour les agents	500
Commission de la société		251	Paiement de crédits	4500
excédents		25		
Secondaire		752		
prêt auprès d'établissements financiers		26237	Solde finale de la trésorerie	1500
Total		70069	Total	70069

## 2- Prévision Budgétaire a moyen terme (2022-2024)

Données	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
			2022	2023	2024
<b>Budget de gestion</b>	7082	8498	8828	10315	9661
<b>Rémunération Fonctionnement</b>	6049	6931	6961	7309	7675
	1033	1567	1867	3006	1986
<b>Budget d'équipement</b>	34	1151	5549	1595	595
<b>TOTAL</b>	7116	9649	14377	11910	10255